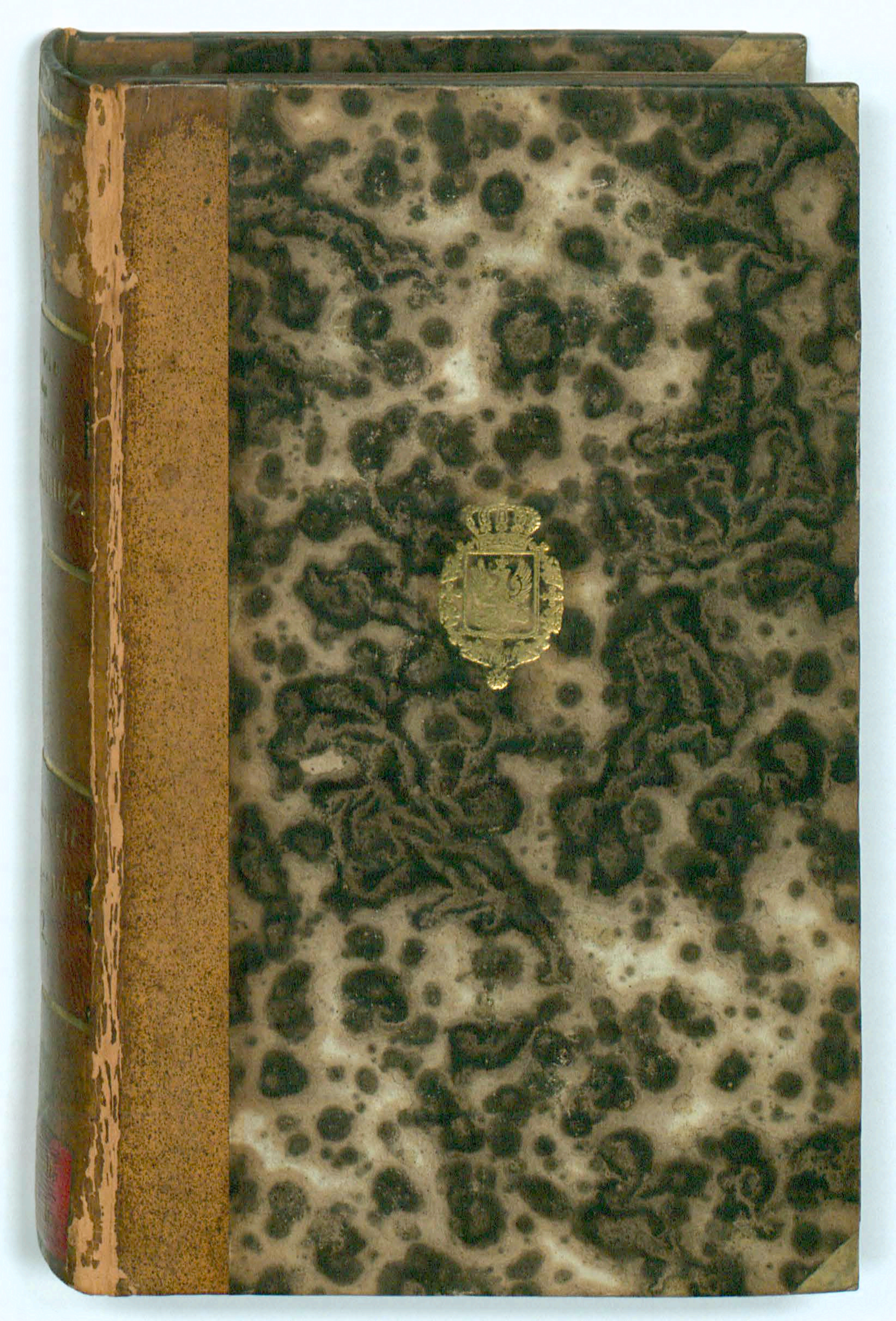
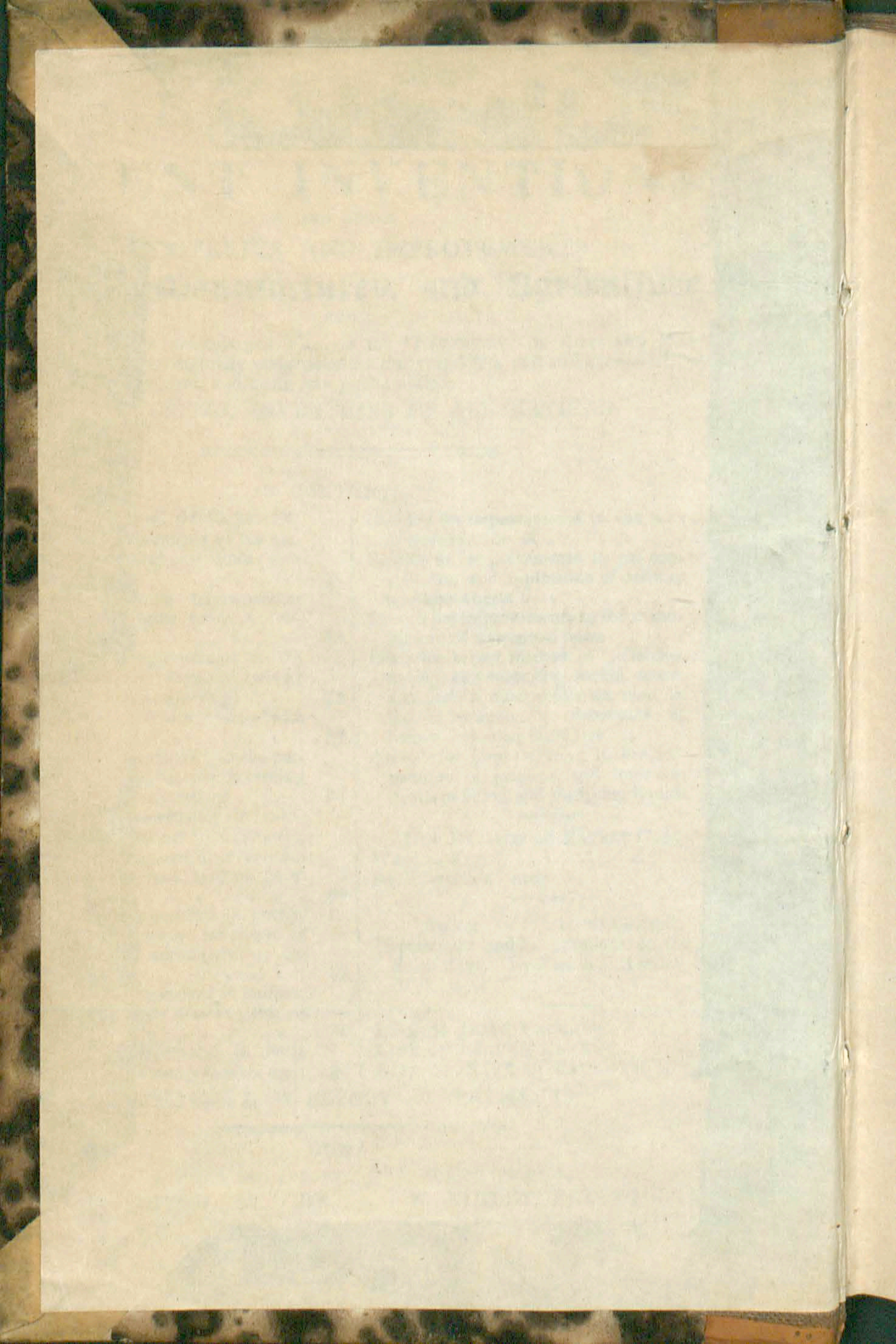
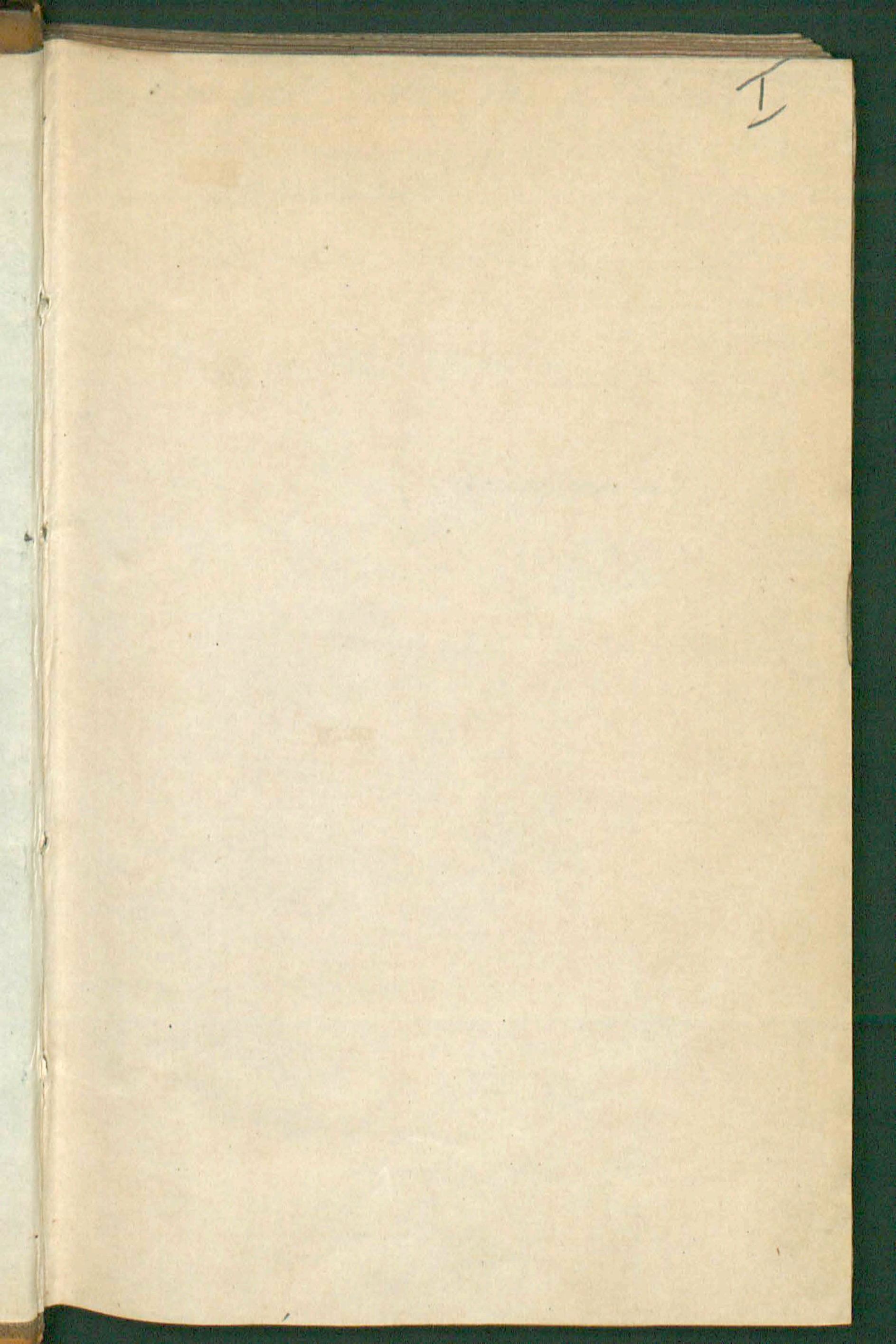






[illegible] la vie
du General Dumouriez

Livre Troisieme

Imprimatur
[illegible]
le 26. Juillet 179[illegible]

Table des Chapitres du Livre III.



Chap. 1. Tableau de la France.

On avait toujours confondu en France les mots Gouvernement & Constitution. Depuis 1400 ans la Monarchie existait, & comme le Gouvernement n'avait point de Baze certaine, il avait éprouvé quantité de Variations & de secousses. Il n'y avait qu'une Constitution qui pût parvenir à fixer sa marche, en assurant sa baze. Sans remonter plus haut que Louis XIII, les Rois de France avaient toujours soutenu leur autorité arbitrairement. Louis XIII, ou plustôt son Premier Ministre, le Cardinal de Richelieu avait gouverné par la Terreur. Louis XIV, par la Dignité. Louis XV, après avoir eu un Regne brillant jusqu'en 1748, etait tombé dans le mépris. Dès lors les deux soutiens de la Monarchie Française, la Terreur & la Dignité, avaient échapé des mains des Ministres.

Le Regne du Duc de Choiseul avait été plus brillant que solide, son credit avait échoüé devant celuy d'une vile Courtisanne. Le Monarque n'avait point de Dignité, le Ministre n'inspirait point la terreur, & le Gouvernement se dégradait. Le Regne court du Duc d'Aiguillon n'avait été marqué que de l'empreinte sombre du desir d'imiter son grand oncle, mais n'en ayant ni la vigueur, ni le Genie, méprisé par un Roy méprisable, il avait encore affeibli l'Autorité absolue par les Efforts qu'il avait faits pour la soutenir, parceque ses Efforts n'étaient que des Intrigues. Il fallait en France, que pour être le Maitre, le Roy regnât luy même, ou laissât regner à sa place. Louis XV ne faisait ni l'un ni l'autre.

Un autre Ressort, qui soutient, ou detruit, tous les Gouvernements, c'est l'Etat des Finances. Les grandes Guerres de Louis XIV, celles de Louis XV,

mais plus que tout les Deprédations énormes avaient anéanti le grand principe de la force des Rois & de la tranquillité des Peuples. Plutarque disait, il y a bien des Siecles. Il n'y a pas de plus grand desordre dans l'Etat que de rendre les Finances la Proye de la faveur, au lieu d'en faire la récompense des Services. à cet égard les abus etaient extrêmes. le Ministere des Finances etait devenu une Banque de Pharaon. chaque Controleur General aportait sa Mise, c'est à dire des Projets pour prenurer le sang des Peuples; dès qu'il etait débanqué, un autre le remplaçait. les Courtisans se jouaient des Ministres, les faisaient, ou les défaisaient, pour s'assurer le pillage, & méprisaient eux même, un Gouvernement, dont ils remuaient à leur gré, plaçaient, ou déplaçaient, les Marionettes.

Aucun Corps Constitutionel n'existait, pour mettre un Frein aux Dilapidations. les Parlements en avaient la pretention, mais, ou on les achetait, ou on riait de leurs vaines remontrances, & lorsqu'ils génerent trop Louis XV, à l'aide de son Chancellier Maupou, il les cassa, & créa d'autres Corps de Juges, sous le nom de Conseils Superieurs. la Noblesse ne faisait point Corps. le Clergé formait une Republique separée, dont on tirait des Dons Gratuits. Quelques Provinces avaient des Etats, mais quand ils voulaient se permettre de justes Representations, on les traitait comme des Rebelles. le Peuple n'était Rien. la France composait une immense societé, qui n'avait ni nation, ni Patrie. les maux etaient à leur comble. depuis vingt ans on annonçait la Banqueroute Generale. l'Abbé Terray, le plus scelerat, & le plus habile, des Controleurs generaux de ce Regne, avait eu l'impudente bonne foy d'assurer qu'elle etait indispensable. Louis XV n'avait pas osé la faire. plongé dans l'insouciance & la crapule, il se trouvait trop heureux de gagner du tems, en entassant Dettes

ses Dettes, sans s'embarasser de ce que deviendrait son Successeur.

Une mort digne de ses débauches en débarassa la France, & fit mon-ter sur le Trône son petit Fils, l'Infortuné Louis XVI, prince digne d'un meilleur sort. jamais Monarque n'a débuté avec des intentions plus pures, n'a été plus mal secondé, plus trahi, plus traversé. au travers d'une Education très negligée, & même d'une Ecorce très grossiere, perç-aient toutes les vertus morales, la bonté, la justice, l'economie, la moderation, & la plus precieuse de toutes, la méfiance dans son Inex-perience & dans la mediocrité de ses lumieres.

La premiere démarche qu'il fit, avec une intention très loüable, fut d'apeller auprès de luy un vieillard Octogenaire, jadis plein d'esprit, Ministre habile, que vingt ans d'exil auraient dû guerir des Vices de la Cour. ce miserable Maurepas perdit son maitre, qu'il avait pris pour son Mentor, ne se montra que leger & persifleur, comme dans sa plus grande jeunesse, s'entoura d'une Cour frivole, acheva d'égarer une jeune Reine, qui avait un grand caractere, & qu'il pouvait tourner vers le bien, séduisit les freres du Roy par ses complai-sances pour leur prodigalité, & acheva de ruiner la France, & de rendre le Gouvernement méprisable.

Voila l'homme, qui a ouvert la boëte fatale, d'où sont sortis toutes les calamités & les crimes des Français. malheureux Louis, Reine Infortunée, c'est Maurepas qui est le premier Auteur de votre Martire! s'il eût eu un Cœur, s'il se fût penetré de la grandeur des Devoirs que luy imposait la confiance d'un jeune Roy, vous viviés encore, & si la France n'avait pas eu une Constitution, au moins son Gouverne-ment eût repris de la dignité, & les Peuples eussent béni le Mentor d'un bon Roy!

Sa mort eût été un bonheur public, si dans cette Cour faible & corrompue, il se fût trouvé un seul homme de bien, que Louis XVI eût

pû oposer au torent de dépravations et de faiblesses, qui ébranlaient son Trône, et qui devaient bientôt le renverser. trente huit Ministres, qui en 14 ans traverserent l'Edifice croulant de la Monarchie, acheverent d'en saper les fondements. Neker eut le courage de s'exposer au premier Ministere. Il avait des vuës droites et quelques Talents, mais il etait Etranger, il ne connaissait pas la France; il eût fallû qu'il eut été, ou Prince du sang, ou d'une des plus nobles Castes du Royaume, pour pouvoir combattre avec succès l'Interêt personnel, l'insolence, la fourberie, l'avarice et toutes les Passions, qui élevaient un mur impénetrable entre luy et son maître. Il lui manquait aussi les deux grands soutiens du Gouvernement, la Terreur et la Dignité. quoiqu'au dessous de l'Enthousiasme universel qu'il a inspiré, il etait au dessus du mépris, dont on a couvert les derniers moments de son Ministere.

Louis XVI a eté pendant tout son Regne le joüet des Personnes qu'il aimait le plus. ne pouvant pas luy donner de vices réels, on luy en donna de factices, comme l'amour du vin et la colere. mais on employait une arme bien plus terrible pour l'avilir, c'est celle du Ridicule. à cela se joignaient les Etourderies, les imprudences de la haute Cour, le Procès du Collier, les Anecdotes scandaleuses; et le Nuage noir du mépris s'amassait sur les Têtes Royales. l'Orage à crevé, alors il ne s'en est pas trouvé dans cette Cour un homme qui se soit exposé pour sauver le bon Prince, tous ont fui, l'ont abandonné, sont allés porter chez l'Etranger leurs Plaintes et leur rage, et ont grossi la Tempête, à laquelle ils le laissaient exposé tout seul.

Louis ne la prévoyait pas son âme pure luy faisait chercher des Remedes aux Calamités de ses Sujets. après avoir aboli les Corvées et la Question, après avoir cherché à se donner une grande force Navale par la construction d'un Port, après avoir établi l'Economie, autant qu'il le

pouvait, par de grandes Réformes dans la Maison Domestique & Militaire, il a cru tout réparer, en apellant la Nation, non pas, comme ses prédécesseurs, pour la tromper & la pressurer, mais pour consulter avec elle, comme un bon Pere de famille, sur les Playes de l'Etat. déjà la Nation l'avait prévenu, en étudiant elle même des matieres, qui l'occupaient peu jusqu'à cette Epoque.

La Guerre d'Amerique n'avait pas formé de grands Generaux, mais les Jeunes gens qui l'avaient faite, avaient vû de près un Peuple nouveau, soumis à une Constitution sage. leur Tête s'était exaltée. ils avaient raporté des idées mal digerées, & voulant les adapter au Genie national, ils avaient embrasé le Genie, & avaient allumé un Volcan, qui a couvert de décom- bres & de ruines cette Terre de bonheur. Il fallait le flegme & la sagesse des Americains, alors ces modernes legislateurs auraient été utiles.

Louis avait commencé son Regne par rapeller les Parlements, prouvant par là qu'il ne craignait pas les remontrances. mais Brienne, Ministre faible, brouillon, & perfide, suivant la marche de ses Predecesseurs, excité par un Garde des Sceaux, aussi brouillon, & plus emporté que luy, lança contre le Parlement de Paris en 1787 des Lettres de cachet, qui ne servirent qu'à mettre à découvert la faiblesse de la Cour, & à éclairer le Peuple. Brienne & Lamoignon furent sacrifiés mais le mal était fait.

Bientôt les Querelles de Necker & Calonne mirent à découvert la Science mysterieuse des Finances, tout le monde alors parla, écrivit, refléchit sur le Gouvernement, & on vit que c'était hors de luy même qu'il fallait chercher le remede contre les Maux, dont on était accablé. la Disgrace de Necker acheva d'indisposer les esprits, & c'est dans cette disposition de la Nation que Louis & ses Ministres l'apellerent à leur secours.

Calonne avait remplacé Necker, & l'Engoüement du Public pour ce dernier rendait le Rôle de son successeur bien plus difficile. il avait beaucoup d'esprit, de ressources, & surtout de hardiesse. mais avait il les vertus qui inspirent la confiance! Il fit un grand Plan de finances en quatre Mémoires, on

dit que les deux derniers, qu'on ne luy a pas donné le tems de faire connaître sont très bien faits. Il eut peur d'apeller les Etats Generaux. Déja la Cour avait fait une maladresse sur cette ressource constitutionelle, elle avait engagé plusieurs Ecrivains à rechercher l'Origine, les pouvoirs, les Droits de ces Assemblées. le Parlement consulté, avait prononcé qu'il fallait les tenir sur le modèle de ceux de 1614, les derniers qu'on eût eu en France, dans lesquels on avait joüé la Nation; mais le Parlement y avait representé en Corps, à l'instar des trois Ordres, & cette Décision Egoïste du Parlement luy fit perdre la confiance de la Nation, qui dès lors s'occupa des moyens de détruire un Corps, qui dans une matiere aussi importante ne s'occupait que de ses Prétentions.

Calonne espera, que s'il pouvait faire passer son systhême de Finances dans une Assemblée de Notables, il parviendrait à éluder le parti extrême de convoquer les Etats Generaux. Son faux calcul tourna contre luy, & entraina sa disgrace. Neker fut rapellé, il devait tout à la faveur du Peuple, il voulut montrer sa reconnaissance, & assurer cette faveur. Il fit donner la fameuse Décision de la Double Representation du Tiers, & c'est sous tous ces Auspices défavorables que s'ouvrirent les Etats Generaux de 1789. la Cour vit qu'elle était perdue. l'Histoire generale de la Révolution détaillera toutes les fautes qu'elle fit pour retarder sa Perte, & qui ne firent que la précipiter, & la rendre plus terrible. Dumouriez n'a jamais eû ni le tems, ni la faculté d'aprofondir tous ces faits, & il n'écrit que sa propre Histoire.

Ch. 2

Chap. 2. De la Révolution. 1789.

Pendant le voyage du Comte d'Artois à Cherbourg en 1786, Dumouriez se raccomoda avec le comte de Vaudreuil, favori de ce Prince, son ancien Camarade de College, qu'il avait logé chez luy. leur existence & leurs habitudes les avaient séparés jusqu'alors, & ils se retrouverent avec plaisir. Vaudreuil avait un cœur très droit, beaucoup d'esprit & un grand attachement

pour le Cte d'Artois, prince très aimable, et auquel il n'a manqué que de bons conseils. Dumouriez étant à Paris pendant l'hyver de 1788 à 1789 voulut se servir de Vaudreuil, pour influencer l'opinion de ce Prince. Mirabeau, aussi scelerat, que grand Genie, s'étoit jetté dans le parti du Peuple pour se venger de la Cour, qui, par de frequentes lettres de cachet, avait eu plustôt le tort de le mettre à couvert de la juste rigueur des loix, que de punir ses crimes.

Il prévoit que le Peuple, dans les mains d'un homme de cette trempe, rempli d'un talent aussi étonnant pour la parole, deviendrait un instrument terrible, si on ne luy oposait une forte digue. une discorde puerile divisait la Cour. on intriguait dans cette grande Affaire, comme dans les petites. Ni les Parlements, ni la Noblesse, ni le Clergé, ni le bon Tiers Etat, ne pensaient à faire une coalition pour abbattre, ou au moins balancer les factieux: cependant les Etats Generaux etaient decidés, et Mirabeau, qui s'était emparé du Duc d'Orleans, et par luy, de la Populace de Paris, allait se montrer un Chef de Parti formidable.

Dumouriez desirait les Etats Generaux, il ne doutait pas que la Nation ne fut assez eclairée pour ne se laisser ni tromper, ni avilir, il ne doutait pas que connaissant son Pouvoir, elle ne fit de grandes Réformes, et qu'elle ne cimentât la Régéneration de la France par des Loix Constitutives, qui empecheraient à l'avenir les Entours de nos Rois, de replonger ~~[illegible]~~ la Monarchie dans les Affreuses Extremités, qui forçaient Louis XVI à se jetter dans les bras de son Peuple. Il esperait que le Choix des Provinces pour l'Election des Députés tomberait sur des hommes eclairés, francs et libres, qui aporteraient des Intentions droites, qu'ainsi Mirabeau en serait exclus, ou n'y jouerait que le Rôle d'un factieux

Mais plus il comptait sur la force et la sagesse de cette Auguste Assemblée, plus il craignait qu'une Cour frivole, inattentive, présomptueuse, qui ne calculerait dans un nouvel Ordre de choses que la diminu-
tion

en ce moment peu de monde chez le Ministre. Dumouriez qui s'y trouvait, ne put pas s'empecher de gemir tout haut sur les mal-heurs qu'il en prévoyait, devant Madame de Montmorin et le Chevalier de Coigny, le Ministre luy en sçut très mauvais gré, et cette circonstance commença à les refroidir.

Il ne retourna plus à Versailles, regardant dès lors tous ceux qui y regnaient comme des Enfants imprudents, qui jouent avec des Charbons ardents, et mettent le feu à la maison. le Roy et ses freres, quoique jeunes, etaient dans l'age de la maturité, mais ils n'avaient pas autour d'eux un seul homme qui leur fit faire des Reflexions solides, ni qui leur inspirat la conduite grave et prudente, necessaires dans des circonstances aussi dangereuses. les Courtisans prolongent tant qu'ils peuvent la jeunesse, ou même l'Enfance, des Princes, parce que c'est du sein de la frivolité, de la niaiserie, et des plaisirs futiles, qu'ils tirent leur credit. Dès qu'un Prince devient un Homme, il peut avoir des amis, mais il n'a plus de favoris.

Une grande Question agitait alors Paris, et se discutait surtout dans une Societé, que frequentait beaucoup Dumouriez. elle etait composée de Mrs. de Crillon fils du vainqueur de Mahon, l'ainé avait été son Camarade de College, le second etait son ami depuis l'Espagne, un autre ami de la même date, le Prince Emmanuel de Salm-Salm etait de cette Societé, ainsi que le Duc de Liancourt, Kersaint et plusieurs autres, tous ont été membres de l'Assemblée Nationale, plustôt ou plus tard.

Cette Question importante roulait sur la maniere de voter. les uns soutenaient le Vote par Tête, et ils avaient raison, si on voulait que les Etats Generaux fussent utiles. les autres soutenaient le Vote par Ordres, c'est cette maniere de voter qui avait rendu inutiles tous les Etats Generaux précedents, parceque la Noblesse et le

Clergé, participant au bénéfice des abus, et la Cour ayant sur eux l'influence des Dignités et des Pensions, le Tiers aurait toujours été seul contre deux.

Dumourier fit un petit Ecrit pour éclaircir cette Question, intitulé, Cahier d'un Bailliage qui n'enverra point de Députés aux Etats Generaux. il y mit pour Epigraphe un Argument Sonatique, qui décidait la Question en faveur du Vote par tête, en jettant du ridicule sur la question même. voicy cet Epigraphe. comment votera t'on pour décider comment il faut voter? votera t'on par ordre pour prononcer qu'il faut voter par tête? votera t'on par tête pour décider qu'il faut voter par ordre? ce petit Ecrit avoit 40 Pages. Il y ajouta le Discours d'un Député à l'Ouverture de l'Assemblée, et la Division de cette Assemblée en plusieurs Chambres, pour luy faciliter l'immense travail qu'elle avait à faire sur toutes les Parties du Gouvernement, pour les régénérer d'après une Baze Constitutionelle et solide, qui devint par la suite la loy fondamentale et l'apuy invariable de la Monarchie. Crillon l'ainé, homme vertueux, plein d'amour pour sa Patrie et son Roy, fit imprimer 1200 Exemplaires de cet Ecrit, et les fit distribuer aux Membres des Etats, à leur Ouverture.

Il partit peu de tems après pour son Commandement, conservant une Correspondance intime avec ce même Crillon. les deux Freres furent du nombre des 47 membres de la Noblesse, qui se réunirent les premiers à l'Ordre du Tiers pour ouvrir les Etats Generaux, et qui entrainerent une partie du Bas Clergé. la petite Intrigue de la Cour, qui empechait la réunion des Ordres, etait encore plus maladroite que criminelle. si les Membres de la Noblesse et du Clergé n'avaient pas pris le parti de se réunir, le Tiers-Etat, qui composait à luy seul la

moitié de la Representation Nationale, allait prendre son Parti
& ouvrir les Etats sans les deux autres Ordres. cette Scission eût
entrainé sur le champ le bouleversement de la Monarchie. la
conduite du Tiers dans tout le cours de cette Année fut prudente,
noble & modérée, car il en a remarqué qu'alors tous ses avis
etaient sages & circonspects, & que c'est à la Noblesse & au Clergé
qu'on doit la Supression de tous les Droits & Privilèges, par pique
reciproque de ces deux Ordres, ainsi que la Déclaration des Droits
de l'homme.

Comme c'est cette Déclaration qui a amené tous les malheurs
de la France, par l'abus qu'on en a fait, Dumouriez va placer icy
les objections qu'il fit inutilement contre cette Demande impru
-dente qu'on doit à la Fayette, & aux autres imitateurs malա
-droits des Législateurs Americquains; leur Intention, surtout
celle de la Fayette, etait bonne. cette Déclaration est la base
Naturelle de toute Societé humaine. ils n'ont manqué que de Tact,
ils ne connaissaient pas leur Nation, ils avaient du Zele, de l'im
-agination, ils etaient égarés par des Metaphisiciens, aussi inex
-perimentés qu'eux. mais les Erreurs de cette Nature sont d'une terrible
consequence. les Francais jusqu'alors, surtout dans les Provinces,
ne s'étaient jamais occupés du Gouvernement, mécontents, parce
qu'ils etaient vexés, ils desiraient un changement; ils etaient occupés
à nommer des Députés, Dépositaires de toute leur confiance, c'etait à
ceux cy à faire une bonne Constitution & de bonnes loix. personne ne
contestait au Peuple ses Droits, il les exerçait dans toute leur plénitude
dans cette Assemblée Nationale, ainsi il etait inutile de leur donner
préliminairement connaissance des Droits de l'Homme. mais le
Caractere impetueux de cette Nation Volcanique luy rendait cette

connaissance infiniment dangereuse.

Dumourier dans un de ses Ecrits la comparait aux Mystères d'Eleusis. sachant combien les Français en abuseraient, il disait qu'avant tout, il fallait tracer à chaque Individu de la France régénérée; depuis le Roy jusqu'au Citoyen indigent, la connaissance exacte de ses devoirs, appuyée sur de bonnes loix pour les remplir: qu'ensuite on pourrait, si on voulait, faire connaitre à la Nation, en vertu de quels Droits les Législateurs avaient opéré en son nom; que la Constitution devait être un Edifice d'une Architecture Régulière, dont la Déclaration des Droits n'était que l'Echaffaudage qui servait à le construire; que quand le Batiment serait achevé, il était inutile de présenter à la Nation le Plan de cet Echaffaudage, qui ne devait même plus subsister: qu'enfin si on considerait la Déclaration des Droits comme la Préface de la Constitution, il était dans l'ordre, que le livre fut fait, avant de faire paraitre la Préface; que telle avait été la marche des Americquains que nous voulions prendre pour modèle; que ce n'était qu'après avoir posé les Devoirs de l'homme, qu'ils lui avaient presenté ses Droits: que si la Déclaration des Droits précédait la confection des loix, il en résulterait necessairement une cessation de Gouvernement, et une Confusion, qui influeraient dangereusement sur l'Assemblée elle même, et rendraient tout travail precipité et imparfait.

Il eut beau dire c'était la voix criant dans le Desert. la Vanité des Metaphisiciens, des Beaux-Esprits, et des novices législateurs les égara. la Déclaration parut, elle fut interpretée tout de travers par le Peuple, il confondit sa Force avec ses Droits, et l'Anarchie fut universelle.

Une autre Question, tout aussi funeste, divisa les Esprits cette année.

2(8.III) Ch. 2

c'est celle du Veto. Il va encore placer ici les objections qu'il envoya inutilement. c'était le Droit le plus dangereux qu'on put donner au Roy, c'était son Arrêt de mort, quoiqu'alors on ne pût pas y entre-voir le même danger. " ou le Roy était revetû purement de la Puis-sance Executive, alors il ne devait pas exercer un Droit prohibitif " sur la confection des Loix, puisqu'il devait y être soumis, & que son " pouvoir se bornait à les faire executer. ou on luy laissait une part " Co-Législative, alors ce n'était pas un Droit prohibitif qu'on de-vait luy accorder, il devait partager l'Action de faire les Loix " avec les Etats Generaux, ou Assemblée Constituante. un Pouvoir " négatif n'etait, ou qu'une Arme dans sa main, dont il pouvait " abuser pour empêcher la Confection des Loix, ou une source de " Discorde entre luy & les Législateurs. comme ceux cy réunissaient " tous les Pouvoirs de la Nation, il devait toujours être vaincu dans " cette Lutte inégale. le Veto était donc un Droit Illusoire, un Piege " qu'on tendait au Monarque. &c.

La Cour elle même crut avoir tout gagné en l'obtenant. elle avait acheté à cet Effet Mirabeau & beaucoup d'autres Membres, & cette Corruption acheva de tout perdre.

Il n'avait tenu qu'à Dumouriez de se mettre sur les rangs pour être élu membre de l'Assemblée Constituante. ses amis l'en pressaient, & vraisemblablement il aurait réuni, s'il s'etait presenté à l'Assemblée d'Election de Lizieux, comme Representant des droits de la Marquise de Belloy sa belle Mere qui avait deux terres seigneuriales dans ce Canton. Il ne le voulut pas. 1° parcequ'il ne se crut pas assez instruit. 2° parcequ'il était attaché à sa position tranquille, & à son Com-mandement de Cherbourg.

Il esperait alors que l'Assemblée Constituante réussirait à

ch. 2. regénérer la France, dans le cas il espérait pouvoir faire reprendre les Projets de Cherbourg, et les executer en grand. Il fit même des Mémoires sur ces Projets, qu'il envoya à son ancien ami la Touche, Capitaine de Vaisseau, devenu pour son malheur Chancelier d'Orleans, membre de l'Assemblée Constituante & du Comité de Marine. Dumourier craignait qu'on ne prit le prétexte de sa Résidence à l'Assemblée, s'il en devenait Membre, pour luy donner un successeur. Il s'etait formé luy même cet Azyle, il voulait le conserver, ne prévoyant pas alors qu'il viendrait une Epoque, où aucun François n'aurait un Azyle assuré dans sa malheureuse Patrie.

Il se contenta de dresser des Projets de Cahier pour les Députés de la Noblesse du Cotentin. ses amis, à qui il les confia, les ayant communiqués, ils furent rejettés avec dédain, parcequ'il proposait que la Noblesse offrit d'elle même l'abandon de ses Priviléges pécuniaires, qui devaient luy être enlevés. d'autres Baillages furent plus raisonables, et firent cette Offre, entr'autres celuy de Beauvais, dirigé par le Comte de Crillon.

On sçut qu'il avait fait ces Cahiers, la Noblesse ne le luy pardonna pas. il passait pour Populaire, ce qui était alors un crime. on le regardait comme un Officier de fortune, et même comme un Roturier, parcequ'en devenant Officier General, il n'avait voulu prendre aucun titre, comme tous ses Confreres, & que par insouciance, n'ayant point d'Enfans, il n'avait jamais dit, s'il etait noble, ou non.

---

ch. 3.

Chap. 3. Troubles en Normandie
Revolte de Cherbourg. 1789.

Dans toute la France toutes les Autorités légales, avaient cessé, il n'y avait plus de Gouvernement. les Parlements n'osaient reprimer la licence, ni rendre la justice. les Intendants et les Subdelegués, non seulement etaient sans fonctions, mais la pluspart en fuite, craignant les vengean-

du Peuple. les Gouverneurs, les Commandants Generaux & Particuliers avaient
encore une demie autorité sur les Garnisons, parceque l'Armée, indécise, ne
savait encore de quel côté pencher, elle était, même les Officiers, plus Révo
-lutionaire, que Royaliste. chaque ville pour sa propre conservation, av
-ait formé un Conseil Municipal, qui reunissait précairement tous les
pouvoirs. la France ressemblait à la Ligue des Achéens, excepté qu'il
n'y avait ni ensemble, ni accord entre les villes & les Provinces.

La Cour & l'Assemblée Constituante étaient en guerre ouverte, elles
tâchaient mutuellement de se nuire, & chaque parti avait répandu dans
les Provinces des Agitateurs, qui les remuaient en sens contraire. le grand
mobile pour inquieter le Peuple, ~~& pousser~~ pour le pousser à des excès, était
de luy faire craindre la Disette, d'en occasionner de partielles, soit par
des pillages de Magazins & de marchés, soit en arretant, & vexant les
Blattiers & les marchands de grains.

C'est en cet Etat qu'il trouva la Normandie. le Duc d'Harcourt restait
auprès du Roy, son frere le Duc de Beuvron commandait en Normandie.
perdant la tête à la moindre Emeute, se jettant dans des dangers réels par
des démarches précipitées, il avait eu l'imprudence de faire dresser à Caen
trois Potences, sur lesquelles des plaisants du Peuple, qui alors bravait tout,
avaient mis trois Ecuelles de Bouillie, avec cet Ecriteau, Bouillie pour
les Chats. Il se trouva entouré de Deux ou trois vieux Officiers Generaux qui
tâchaient de l'empecher de faire des sottises trop fortes. on l'admit dans le
Conseil, & comme on savait qu'il était aimé du Peuple, on luy donna des
Lettres de Commandement pour toute la Basse Normandie.

Il voyagea de ville en ville, de marchés en marchés, se servant de
tous les moyens de conciliation, & cependant se servant quelquefois des
Troupes pour escorter les Convois, & établir la tranquillité des marchés. il
gagna si bien la confiance, qu'il rétablit la circulation des Grains, même
d'une Province à l'autre. Il fit acheter des Grains en Angleterre, & se ser
-vant à propos des Chasse marées, apartenants au Roy, qu'il avait à

Cherbourg, il fit pénétrer les Comestibles par les Rivieres jusqu'à St. Lo, qui etait un point Central, d'où il les faisait distribuer dans toute la Basse Normandie. partout il trouva le Peuple furieux contre le Duc de Beuvron pour les Potences dressées et pour une Ordonnance qu'il avait fait afficher à Caen, qui deffendait toute Assemblée, et qui ordonnait aux Soldats, lors qu'ils trouveraient cinq personnes attroupées dans la Rue de les disperser, et en cas de refus d'obeir, de faire feu sur eux. les Soldats eux mêmes murmuraient contre cette Ordonnance déplacée, et juraient qu'ils ne l'executeraient pas.

Il trouva les esprits si animés contre le Duc de Beuvron, qu'il se crut obligé d'en prévenir son frere, et de le solliciter de revenir prendre le commandement. nulle part il ne fut insulté par le Peuple, quoique devenu très turbulent, au contraire, à son aparition tout s'appaisait. cependant le travail des Agitateurs etait trop actif, pour qu'il put parvenir à rétablir une tranquillité durable. ce qui se passa à Paris dans les mois de Juin et Juillet acheva de déranger toutes les mesures, qu'il avait prises à cet egard. l'Affaire des grains n'était qu'un masque.

La Cour voulait anéantir l'Assemblée Constituante, celle ci voulait armer les Peuples pour se soutenir. Il fut tenu à Marly un Conseil d'Etat, dont le Résultat fut de chasser M. Necker, qui etait alors l'idole des Français. on fit avancer des Troupes vers Paris, on avait choisi de préférence les Regiments Etrangers, on avait donné le Commandement au Mar. de Broglie. les Commandants des Provinces furent envoyés chacun à leur poste, parcequ'on s'attendait à des mouvements.

Un Despotisme aveugle avait dicté les mesures les plus imprudentes. non seulement Dumourier ne fut pas prévenu, mais quoiqu'il fût alors très lié avec toute la famille de Beuvron, il etait regardé comme suspect, précisement à cause de ses succès populaires. à la vérité, il n'avait jamais caché ses sentiments. tout le monde connaissait ses liaisons avec

la plus part des 47 Nobles, & ses vœux pour la Réforme des abus; il avait aussi toujours parlé avec éloge des intentions pures de Neker.

Le 10 Juillet, venant d'apaiser une sédition à Carentan, après avoir expédié au Duc de Beuvron quatre Compagnies de Grenadiers & de Chasseurs & 2 pieces de 4, parcequ'il avait peur avec raison de la Populace de Caen, il arrive chez luy, il y trouve une Assemblée de plus de 60 Dames, & le double de nobles, qui avaient l'air triomphant; il s'approche de la Duchesse, qui luy dit à haute voix, très imprudement; hé bien, Dumouriez, vous ne savez pas la grande nouvelle. votre ami Neker est chassé, pour le coup le Roy remonte sur son Trone, l'Assemblée est renversée, vos amis les 47 sont peutêtre à l'heure qu'il est à la Bastille, avec Mirabeau, Target, & une centaine de ces Insolents du Tiers, & sûrement le Mar: de Broglie est dans Paris avec 30000 hommes.

Tant pis, mad. la Duchesse, repond il. il prend le Duc sous le bras, & l'emmène dans son Cabinet. il luy dit: tout ce qui vient de m'annoncer mad. de Beuvron n'arrivera pas sans repandre beaucoup de sang, & si le Roy réussit dans un Projet aussi violent, il est perdu; mais en attendant vous êtes détesté ici, nous n'y sommes pas les plus forts, comptez peu sur les Troupes, elles ne tireront pas sur le Peuple, & votre femme vous fera massacrer par son imprudence. le Duc, qui bien que brave à la guerre, n'avait pas le genre de courage qu'il faut dans les Emeutes Populaires, s'intimide d'abord, il apelle la Duchesse. tous deux la grondent, elle s'effraye, on rentre dans le sallon, la joye se change en taciturnité, & tout le monde se retire.

Le Duc d'Harcourt arrive le lendemain. on tient Conseil, où est apellé le Marquis d'Hautefeuille, marechal de camp, on convient que l'Evenement de Paris, de quelque manière qu'il tourne, ne peut que faire un dangereux effet à Caen, qu'il faut bien vite en retirer le Duc de Beuvron, & on le fait partir le même jour pour Cherbourg, où on

espere que ces imprudences de Caën ne l'ont pas encore rendu odieux, & où il y avait cinq bataillons, dont un d'Artillerie de la Marine. il part sur le champ, & on décide que les deux Duchenes, & leurs familles se retireront à Harcourt.

Dumouriez prit son logement chez l'Intendant, pour lui servir de sauvegarde, & pour être à portée du Duc d'Harcourt, qu'il ne voulait pas quitter. celui cy, plus sage & plus réservé que son frere, attendait avec inquietude les nouvelles de Paris, & affectait de n'en pas parler. cependant Dumouriez, chargé du commandement des Troupes, qui consistaient en 2 Bataillons du Reg.t de Bourbon Infanterie, 4 Compagnies de Grenadiers & Chasseurs, & 150 hommes du Regiment Commissaire General Cavalerie, pouvait joindre à cette petite Garnison la Garde Bourgeoise de plus de 2000 hommes, bien habillée & bien armée, suffisante pour défendre l'interieur de la Ville contre deux terribles fauxbourgs, Bourlabbé & Vauxcelles, remplis d'une immense Population, de la Classe la plus indigente & la plus séditieuse.

Le Chateau de Caën etait tout ouvert, & pouvait s'escalader de partout. le Duc de Beuvron avait eû l'imprudence d'y faire monter quelques Pieces de Canon sur des Affuts pourris, ce qui avait encore plus irrité le Peuple.

Le 12 arrive de Paris le Duc de Coigny, il aportait toute la Disposition Militaire du Mal de Broglie autour de la Capitale. il avait divisé son Infanterie en 3 ou 4 petits Camps, très raprochés de la ville, sa Cavalerie courait les deux Plaines de Grenelle & de St. Denys, sa grosse Artillerie arrivait dans cette derniere Ville. il n'avait jetté que cinquante Suisses dans la Bastille

Dumouriez lui dit sur le champ que si on gardait une Position aussi peu Militaire & aussi absurde, on serait battu: que la défection

des Gardes Françaises en d'un Exemple, qui aurait du engager à ne pas placer les Troupes près des Catins, de la Bonne chere, & du Palais Royal. il le prie de mander sur le champ la disposition suivante, & de presser pour qu'on la prenne, s'il en encore tems.

1°. jetter dans la Bastille un Marechal de Camp avec quatre Bataillons, qui occuperaient l'Arsenal jusqu'à la Riviere, & éleveraient une tranchée au devant, pour se séparer du faubourg St. Antoine & du Quay.

2°. porter 500 hommes dans l'Isle Louviers avec du canon, pour croiser leur feu avec celuy de la Bastille & de l'Arcenal, en cas que le Peuple veuille attaquer par les Quays.

3°. mettre 6 Bataillons derriere cette premiere Division, avec un Corps de Cavalerie dans la Presqu'ile de St. Maur, occupant Vincennes, pour secourir la Bastille.

4°. retirer tous les petits Camps du champ de Mars, du bois de Boulogne, des Champs Elysées, & les reporter sur les hauteurs de St. Cloud, Sevre, Meudon, avec la Riviere devant soy, & retrancher un autre Corps de 8 à 10000 hommes à St. Denys, en continuant de faire battre les deux Plaines de St. Denys & de Grenelle par la Cavalerie & les Hussards par le moyen Paris eut été bloqué, & le Roy sauvé, car le premier mouvement de Dumourier avait été de penser à la personne de Louis XVI. le Duc de Coigny renvoya son valet de Chambre à Paris, Dumourier ignora ce qu'il écrivit, ne l'ayant jamais revu depuis. il proposa au Duc d'Harcourt de ne laisser à Cherbourg pour la garde des Travaux que le Bataillon de la Marine, de rassembler à Caen le Regiment de Cavalerie, 8 Bataillons qu'on avait en basse Normandie & 10 pieces de 4, qui étaient toutes prêtes à St. Lô, pour se porter à Mantes en cas de besoin. le Duc d'Harcourt ne se décida à rien, il attendait les

nouvelles.

le 15 au soir on aprit la prise de la Bastille, la dispersion de l'Armée, la fuite des Princes & du mar. de Broglie, le triomphe de l'Assemblée & le retablissement forcé de Nekes au Ministere. le Duc d'Harcourt fut abattu, il avait cru que tout [illegible] réunissait. ne sachant quel parti prendre, il proposa à Dumourier de se jetter dans le Chateau de Caen avec les deux Bataillons. celuy cy luy representa qu'il n'y avait ni vivres, ni moyens de défense, pas même d'eau, que d'ailleurs il ne fallait pas compter sur les Troupes, & il refusa.

Cependant arriverent des Emissaires de Rouen & de Paris, pour engager les Habitans de Caen à s'armer. ce ne fut plus la Populace, mais tout le Peuple, qui forma une Insurrection reguliere, & qui vint annoncer assès paisiblement au Duc d'Harcourt, qu'il allait se former en Milice Nationale. il eut fallu alors, ne pouvant pas s'y oposer, montrer plus de confiance, mais accablé de chagrin, le Duc n'était pas maitre de son exterieur. on aporta des Cocardes Tricolores, on le força à en prendre, ainsi que toute sa maison, & on en donna aux Troupes.

le Peuple continua à le traiter avec quelques egards, mais en le gardant de très près, & il ne put partir ensuite de Caen, que sur une lettre pressante de Nekes, qui luy fit accorder par les Habitans la permission de retourner à Paris. la Duchesse essuya aussi de grands désagréments à Harcourt, de la part de ses Vassaux, d'où elle se rendit à Paris avec son mari, pour sortir de France.

Dumourier n'avait plus rien à faire à Caen, où la victoire du Peuple avait ramené la tranquillité. il etait inquiet de Cherbourg, où il y avait cinq à six Millions en trois Caisses, & sept à huit Mille Etrangers répandus dans les Atteliers, dans les Carrieres & dans le Port. parmi ces Travailleurs, il y avait beaucoup d'inconnus, & quelques repris de Justice, & marqués. on avait reconnu dans les Révoltés

précédentes des Agitateurs envoyés de Paris, qui avaient un habillement particulier, c'était une veste et un Pantalon de coutil rayé et un Chapeau rond, on apellait ces Coureurs de Révoltes des Carabots. c'était avec une pareille troupe que le Comedien Bordier avait été exciter la Populace de Rouen, où il avait été pendu. Chargé particulièrement du fort de Cherbourg, sollicité par de frequentes lettres des differents Corps et de la Bourgeoisie, il annonça au Duc d'Harcou son départ, dont il lui fit sentir la nécessité. L'Intendant le pria d'emmener son Subdelegué, nommé Guyard, pour le sauver du ressentiment du Peuple, il le prit dans sa voiture, et partit le 19.

En passant à Bayeux, à St Lo et à Carentan, il avertit les Magistrats et les Commandans Militaires de ne point oposer une résistance inutile et coupable, à la formation de la Milice Nation-ale, mais au contraire d'y adherer, et par là de la rendre, non seulement tranquille, mais imposante, pour contenir le Peuple, par le Peuple même. Il y avait à St. Lo un Arsenal contenant quinze mille fusils, il fit sentir au Conseil Municipal, combien il importait à la sureté publique, que sa Milice Nationale fût composée d'hommes connus, de Citoyens, et qu'elle fût bien commandée, pour garder ce dépôt precieux. Cette Ville s'est distinguée par sa Sagesse son Insurrection a été raisonnée, son Conseil et sa Milice ont été bien composés, elle s'est bien entendue avec les Commandans Militaires, et elle a joui longtems d'une grande tranquillité.

Tous ces soins exterieurs l'ayant occupé dans la soirée du 19, il arriva le 20 à Cherbourg, il etait tems. les nouvelles de la levée de Milice Nationale etaient arrivées, aportées par des Emissaires, qui excitaient les Atteliers; le Peuple etait en fermentation, les Notables de la Ville etaient dans la plus grande inquietude, et ils

attendaient avec impatience le Gen. Dumouriez, qu'onze ans d'habitude faisaient regarder comme citoyen, & comme le fondateur de la Ville. il passa la Soirée avec le Duc de Beuvron, ils raisonnerent beaucoup sur la nécessité de se résigner de bonne grace à une Insurrection, que la moindre résistance ferait dégénérer en une Révolte sanguinaire.

Dès qu'il fut rentré chez luy, il reçut une Députation des Bourgeois qui luy annoncerent, que pendant la journée ils avaient empeché le Peuple de prendre les armes tumultuairement, sous pretexte de la levée de la Milice Nationale, qu'ils avaient representé à leurs Concitoyens, que tout mouvement extraordinaire dans la Bourgeoisie, qui pouvait au plus mettre deux ou trois mille hommes sur pied, en attireraient un dangereux de la part de huit à dix mille hommes répandus dans les Attelier, dans les Carrieres & dans le Port; que non seulement les Caisses du Travaux, mais leurs propriétés, pourraient devenir la Proye de ces Etrangers, la plupart inconnus & suspects, qu'ils leur conseillaient d'attendre leur General, qu'ils regardaient comme leur Pere, qui arrangeroit la levée de la Milice Nationale, d'une maniere propre à assurer la tranquillité de la Ville: que non seulement la Multitude avait adopté cet avis, mais qu'elle avait décidé unanimement de le nommer Commandant de la Milice Nationale: qu'ils etaient chargés de venir luy proposer cette Place, & qu'ils le supliaient de ne pas la refuser.

Il sentit qu'il y aurait un grand danger pour la chose publique & pour luy même dans le refus d'une Place honorable, en ce qu'elle marquait l'entiere confiance du Peuple en luy, malgré son grade, & son autorité Militaire sur une Garnison de plus de trois mille hommes. son acceptation allait réunir dans sa main tous les

ch. 3. pouvoir, & le mettre en Etat de contenir la Populace & les Etrangers. Il alla dès la pointe du jour en prévenir le Duc, qui d'abord en parut très satisfait, mais qui par la suite en a été très jaloux.

Le 21 juillet vers les 10 heures du matin le Peuple s'assembla dans l'Eglise. Dumouriez prévint les Commandants Militaires de tenir les Troupes prêtes, en cas de besoin, sans cependant montrer d'inquiétude, & il fit dire aux Magistrats de s'assembler dans la Ville. une heure après, le Peuple l'ayant nommé, par acclamation, Commandant General; des Députés vinrent le chercher, mais à peine fut il dans la Rue qu'une grande foule accourut au devant de luy, avec un Drapeau National, qui avait été fait pendant la nuit, & sur lequel on avait mis pour Devise, Vivre libre ou mourir. le Peuple le porta dans l'Eglise, où il fut reçu par le Clergé, il fit prier les Magistrats de s'y trouver, & dès que cette Assemblée eut acquis une espece de Dignité, il fit faire silence, & il annonça au Peuple,

« que cet Acte de l'Armement de toute la Nation devait produire
« l'assurance de l'ordre & d'une Liberté sage, que n'ayant point d'En-
« nemis exterieurs, & leurs freres des Troupes de Ligne, Citoyens comme
« eux, étant dans les mêmes principes, ils ne devaient se regarder armés
« que contre les Brigands & les désorganisateurs, qu'ils ne devaient rien
« se permettre, qui ne leur fût ordonné par leurs législateurs assemblés
« à Versailles; que les Troubles entre cette Auguste Assemblée & le Roy
« étaient cessés, que les perfides Conseillers étaient en fuite, ou punis;
« que la Capitale était calme, que les législateurs continuaient leurs
« Travaux avec tranquillité; qu'ils devaient jurer sur ce Drapeau,
« devant le Dieu des Armées, devant leurs Magistrats & leur Clergé, de
« maintenir la même sûreté & tranquillité à Cherbourg: que tout
« mouvement irrégulier serait une sédition & un attentat contre la

« liberté : que luy même jurait de se servir de l'autorité, dont leur « confiance l'avait honoré, pour faire punir de mort tout perturbateur « du repos public.

alors le serment fut prononcé à l'unanimité, et on dressa Procès verbal de cette ceremonie, qui fut réellement imposante. au sortir de l'Eglise, le Commandant General engagea tous les Citoyens à venir avec luy, les Magistrats, le Clergé, le Drapeau, auprès du Duc de Beuvron à l'Abbaye, à un quart de lieüe de la ville, où tous les Chefs Militaires etaient réunis auprès du Commandant en second de la Province. on se mit en marche sans armes, le Duc sortit de l'Abbaye, vint au devant avec son cortège, Dumouriez luy dit « Monsieur le Duc, je vous amene « le Peuple de Cherbourg armé pour la défense de la Liberté et des Loix ; il « m'a choisi pour son Commandant, nous venons tous vous assurer, « que convaincus de la droiture de vos Intentions pour la gloire et le « bonheur de la Nation françaïse, nous executerons vos ordres avec le « plus grand zèle, et nous concourrons avec les braves Troupes de Ligne « au maintien de la tranquillité, des proprietés et de la liberté.

Le Duc répondit fort noblement, on le mit sous le Drapeau avec le Commandant General, et ils revinrent ensemble en ville au milieu des Acclamations et de ~~[illegible]~~ l'Allegresse universelle.

Le plus grand Calme regna pendant toute la Journée, le Peuple montrait une joye pure et sage, tous les Chefs, tous les Corps se félicitaient avec cordialité, lorsqu'à six heures du soir des femmes des fauxbourgs, et quelques hommes s'assemblerent devant l'Hôtel de ville, et demanderent la Diminution du Prix du Pain. Dumouriez averti, s'y transporta, et parvint à les dissiper, en leur prouvant que le Pain, qui n'était qu'à deux sols et demi, ne pouvait pas être diminué, sans occasioner une trop grande perte pour les Fermiers,

qui n'apporteraient plus de bled au marché, que par là ils se procure-raient eux mêmes la Disette. les Agitateurs, qui virent que leur Coup était manqué, employerent un autre ruse, qui leur réussit.

Le Maire de la Ville, nommé Garantot, réunissait en même tems les deux charges de lieutenant de Police & de Subdelegué de l'Intendance. c'était ce qu'on apelle communement un honnête homme, c'est à dire de ces hommes qui ne troublent point la Société, parcequ'ils n'en ont pas besoin. Il était tres riche, encore plus avare, borné, timide, & tres dur pour le Peuple, Il passait pour avoir plus de cent Mille livres d'argent comptant caché chez luy. des séditieux se rassemblerent devant sa maison. Dumouriez y courut, mais pendant qu'il était occupé à la sauver du Pillage, une autre Troupe alla demander la diminution du Pain au Duc de Beuvron, & les clefs des Magazins de Bled, il eût la faiblesse de tout accorder.

Ce Succès enhardit la Canaille, dont le nombre grossit, elle arrive dans la Cour de la Maison du Maire, où monté sur un Perron il haranguait le Peuple, qui l'écoutait avec complaisance ces coquins le chargent d'injures, disent qu'il est un Traitre, un Av-ocate, qu'il les trompe, que le Duc de Beuvron est un honnête homme, qui a entendu leurs justes réclamations, & pour preuve un gros Matelot Hollandais montre les clefs du Magazin de Bled.

La position de Dumouriez était alors tres critique, il n'avait avec luy qu'un Sergent & 4 fusiliers de garde du Regiment de la Reine, qu'il avait fait venir pour sauver cette Maison, un Exempt de Marechaussée, deux ou trois Magistrats, car le pauvre Garantot n'avait pas osé se presenter, & quatre Officiers qui l'avaient suivi.

Il juge que s'il cède, il perdra tout son crédit, passera pour un traitre, et sera la premiere victime de ces coquins. il prend un parti téméraire, mais le seul qui convint à la rapidité et au danger de la circonstance. Il s'écrie, Enfans, si le Duc de Beuvron a ordonné la diminution du prix du Pain, il sera diminué, mais vous etes trompés par des séditieux, voila les clefs de vos Magazins entre les mains d'un Etranger.

Il s'élance en même tems du Perron, fend la foule, prend le Matelot à la gorge, et crie, rends moy ces clefs, coquin, ou tu es mort. le Matelot tout effrayé lache les clefs, qu'il remet à l'Officier de Garde, en disant au Peuple, je suis votre Pere, je vous répons des Magazins, je vais prendre les Ordres du Duc de Beuvron, je conjure tous les bons Citoyens de garder cette Maison jusqu'à mon retour. — nous y consentons. disent ils tous, mais à condition que vous ramenerez le Maire, pour qu'il dresse l'Ordonnance, pour que le Pain soit à deux sols. — he bien, jurez moy que vous ne luy ferez pas de mal. — nous le jurons.

Il va trouver le Duc de Beuvron, qui luy avoüe sa foiblesse. il n'y avait pas de remede: on tire Garantot de sa cachette, il le prend sous un bras, Boisgelin gendre du Duc de Beuvron sous l'autre, et on l'entraine vers sa maison plus mort que vif; quand ils en sont à vingt pas, ils la voyent livrée au pillage le plus affreux. il remet Garantot à Boisgelin pour qu'il le sauve, il court sur la Place d'Armes qui etait très voisine, il y avait fait venir à tout hazard un Piquet de cinquante hommes; il mène le Piquet vers la Maison, parmi les Pillards etaient beaucoup de Soldats en sarraux de travailleurs, de differents Régiments; le Piquet murmure, refuse l'obeissance à son General et à ses Officiers, et jure qu'il ne tirera pas sur le Peuple; le Pillage s'achève, les Soldats rient et plaisantent, et laissent passer les Pillards avec les Meubles. cette Troupe de Bandits, dans laquelle etaient beaucoup de femmes et quelques Soldats, etait

d'environ 4 à 500 personnes.

Alors il fait battre la Generale. comme il avait d'avance désigné tous les Postes, chaque Corps s'y rendit: mais les Soldats jurerent tou-jours qu'ils ne se méleraient de rien, & leur presence inactive ne fais-ait qu'encourager les Bandits. la Milice Nationale etait créée, elle seule aurait pû s'oposer au désordre, mais elle n'était point Organisée, point armée, point divisée en compagnies. ainsi tous ceux qui la composaient s'enfermerent chez eux, pour veiller à leur propre Sureté. la ville resta pendant quatre heures dans la Confusion, heureusement les Travailleurs exterieurs ne s'en mêlerent pas.

Enfin sur les dix heures quelques Citoyens reprirent courage, & s'armerent; alors la honte s'empara des Soldats, qui dirent que si les Citoyens voulaient marcher à leur tête, ils viendraient bientôt à bout des Bandits. les Soldats avaient une espece de raison, ils ne pouvaient pas les distinguer eux mêmes, & ne voulaient pas tirer sur les vrais Citoyens.

La Bande en etait alors au Pillage de la troisieme Maison, & au milieu de ses excès, son crime tombait sur trois personnes, dont le Peuple avait réellement raison d'être mécontent. le premier etait Gas-autot, homme dur & avare; le second un Echevin, nommé Chantereu-ne, négociant & Armateur, qu'on accusait d'avoir jadis spolié un vaisseau très riche; le troisieme etait un Marchand de Grains, nom-mé Mauger, grand Usurier. à la vérité cette bande avait tenté d'at-taquer les Caisses des Entrepreneurs, & la maison du Commandant Ger-eval, où etait le Drapeau National, sous prétexte de le prendre pour lui servir de Ralliement. ils avaient eté repoussés, & un des Brigands avait eté blessé d'un Coup de Bayonnette, dont il mourut dans la nuit.

Ce fut dans cette troisieme maison qu'ils furent envelopés, un

deux fut précipité d'un troisieme Etage, et mourut sur le champ. on en arreta 187 hommes et 39 femmes. il se garda bien de les faire mettre dans la prison publique, qui aurait pû être forcée. il fit vuider sa Remise, son Ecurie et son Bucher, et il les y enferma bien garotés, avec une Garde de 50 hommes d'Infanterie, et d'autant de Citoyens. le lendemain matin il fit lier tous les hommes deux à deux, le long d'un grand Mât, qui en tenait une enfilade d'une Soixantaine, il avait des Chaloupes toutes prêtes, il les fit embarquer, et les fit mettre à fond de Cale de deux vieux Vaisseaux de Guerre, qui etaient en Rade pour le Service des Travaux, il fit enfermer les femmes dans une vieille Tour de la Ville.

Il envoya chercher le Lieutenant de la Marechaussée de la Presqu'Isle qui demeurait à Coutances et le Bourreau de Caen. il organisa la Milice, qui ne portait pas encore le nom de Garde-Nationale, la divisa en 21 Compagnies, dont trois de Matelots et Charpentiers, pour la Garde particuliere du Port. le Magistrat fut renouvellé à la Nomination du Peuple, et prit, comme dans les autres villes, le nom de Conseil Provisoire, réunissant toutes les Autorités.

Le Lieutenant de la Marechaussée et le Bourreau etant arrivés, il refflechit mûrement sur la maniere dont il s'y prendrait pour faire punir le Crime qu'il ne voulait pas laisser sans vengeance. la Justice Prévotale etait trop arbitraire pour convenir au Régime de la liberté, et s'il les eût livré à ce tribunal, on luy aurait reproché leur punition comme un Acte Arbitraire. Il prit le parti d'assembler sur la Place le Peuple sous les armes, il leur presenta le Lieutenant de la Marechaussée, et leur dit,

« Citoyens, un grand Crime a deshonoré Cherbourg, nous avons » tous promis de ne pas le laisser impuni. c'est vous qui êtes offensés, » c'est à vous à juger les Coupables. on suivra la forme Prévotale pour » l'Instruction du Procès, mais le Lieutenant ne sera qu'indicateur de

" de cette forme, la plus convenable dans cette circonstance, par laquelle
" est la plus expéditive. Choisissez dans l'ordre des Avocats douze Juges
" et un Assesseur. Ils instruiront le Procès, ensuite je vous rassemblerai,
" on vous en rendra compte, et vous prononcerez

Il fit écrire sa proposition, et demanda par écrit le vœu Public par Oui et Non. cette forme fut adoptée. huit jours après il rassembla le Peuple, qui prononça le jugement dans la même forme. les deux Chefs de Meute furent pendus, ils étaient du Pays, et voleurs de grand chemin. dix furent fouettés et marqués, et envoyés aux Galères à Brest. tous les autres furent bannis, et par une recherche exacte des gens sans aveu que l'on fit dans les Carrières, le Bannissement fut étendu à deux cent cinquante hommes. quatre femmes furent fouettées et marquées, et envoyées à la maison de Correction de Caën.

Si dans toutes les Villes du Royaume les Commandants avaient employé la même fermeté et le même raisonnement, le Peuple serait resté partout le maître de la Populace, et la Révolution, au lieu de la forme hideuse qu'elle a prise, aurait été une simple Régénération de la Monarchie. à la vérité les Jacobins n'étaient alors qu'une Société Patriotique, peut être trop zélée, mais les plus honnêtes gens de la France et de l'Assemblée Constituante la composaient, et elle n'était pas encore gâtée par l'introduction des Scélérats, qui en ont fait une Association monstrueuse, ennemie de tout Ordre Social.

Il se passa le 12 Aoust à Caen un Evenement tragique, où le Peuple donna un des premiers Exemples de sa barbarie dans la Vengeance. Il y avait dans le Regiment de Bourbon Infanterie un Major en second, nommé Belzunce; son grade l'excluait de tout commandement, mais il l'avait usurpé sur un Lieutenant Colonel trop faible. ce jeune homme avait de l'Esprit et une figure interessante, mais

un Caractere hautain, violent & tres entreprenant. il montrait, avec la plus grande affectation, la plus grande aversion pour l'Assemblée Constituante, le plus grand amour pour le Despotisme, le plus grand mepris pour le Peuple. il caressait les Soldats de son Regiment, surtout les Grenadiers, ne paraissait jamais dans les Rues qu'à cheval, avec un Domestique d'une mine feroce, tous les deux armés jusqu'aux dents; la Noblesse de Caen acheva de perdre ce malheureux jeune homme, en flatant ses dangereuses Passions.

Dumourier l'avait souvent vû à Caen chez l'Intendant, luy avait souvent fait des reprimandes, & donné des conseils inutiles. Il avait crû en partant, devoir prévenir le Duc d'Harcourt sur le danger, où la coupable temerité de ce jeune homme pouvait l'entrainer luy même, en compromettant son autorité; il luy avait conseillé de prendre un pretexte pour le faire partir. le Duc d'Harcourt n'avait pas crû devoir suivre cet avis, quoique sur de nouvelles instructions reçues de Caën, Dumourier le luy eût reiteré par écrit, avec instance, & luy eût conseillé d'envoyer un Courier au Ministre, à qui il manderait de le retenir à Paris.

Belzunce devenait de jour en jour plus insupportable au Peuple. il avait quitté son logement pour aller coucher dans la Caserne des Grenadiers, on le soupçonna de vouloir tenter quelque Coup de main. le fait est que le 11 Aoust, à dix heures du soir, la Caserne où il couchait etait fort éclairée, les Soldats habillés & sous les armes, soit qu'il eût été prévenu des mauvaises intentions du Peuple, soit que luy même eût les Projets hostiles, qu'on luy imputait depuis longtems. le Peuple s'arma, & entoura la Caserne, un Officier sortit, on voulut l'arreter, il tira un Coup de Pistolet contre la Sentinelle Nationale, le manqua & fut tué. des Coups de fusil partirent de la Caserne, le Tocsin sonna, tout le monde s'arma, on amena du Canon. le Regiment capitula, & livra

l'infortuné Belzunce, qui fut déchiré en pieces, ses lambeaux portés en triomphe dans la Ville, on prétend même qu'une femme, ou plustôt, une furie, mangea son cœur. le Peuple alla trouver le Duc d'Harcourt, qui courut des risques person-nels, & l'obligea à faire partir le Régiment.

Dumourier après le 13 cette horrible Catastrophe, s'attendit à avoir bientost un mouvement, parcequ'on avait remarqué que les petites villes suivaient toujours l'exemple des Capitales. effec-tivement le 14 le Peuple de Cherbourg s'assembla par Pelotons, & des Agitateurs luy persuaderent qu'il fallait se méfier des Troupes, d'après ce qui venait de se passer à Caën, & qu'il ne fallait laisser à leur garde, ni les Forts, ni les Magazins. Il y avait dans le Fort Galet 500 mille Cartouches d'Infanterie en Baril, ce Fort n'était gardé que par un Caporal & 4 fusiliers. mais il était hors de la Ville, au près du Corps de Casernes de la Marine, où le Duc de Beuvron, toujours imprudent par timidité, avait fait la faute de placer deux Compagnies de Grenadiers & 2 pieces de Canon, ce qui luy donnait un air de méfiance dans le Peuple, qui de son côté prenait des soupçons sur ces précautions hostiles.

C'était un jour de Fête. une centaine de Bourgeois sans armes allerent entourer le Fort Galet, pendant que les Capitaines, & officiers superieurs de la garde Nationale vinrent signifier à leur General, que l'aventure de Caen donnant des soupçons contre les Troupes, le Peuple avait résolu de garder luy même les Forts & les Magazins. vos soupçons sont mal fondés, leur repondit il froidement, je répons des Troupes, elles ne feront rien sans mon ordre, & vous vous fierez à moy : cependant votre demande est juste ; mais comme il ne faut pas que nos Mag-azins soyent pillés, cette prise de Possession doit être faite en regle, & il faut en dresser un Inventaire. ils y consentent. Il charge les

Officiers Superieurs de la Garde Nationale d'aller eux mêmes relever les postes de la Troupe de Ligne, & il envoye M. Deshayes Commissaire Ordonnateur de la Marine, homme sage & prudent, pour faire dresser sous ses yeux les Inventaires, il signe tous ces Ordres, ainsi qu'un Ordre General à tous les Commandants des Troupes de Ligne dans les Forts de se laisser relever par la Milice Nationale, cela s'execute avec la plus grande tranquillité, & le Peuple fut satisfait. il alla à l'Abbaye, prévint le Duc de Beuvron de ce qu'il avait crû devoir faire, pour éviter un plus grand mal, il alla de là se promener au fort Galet, rentra chés lui, & il établit un ordre de service pour la garde des forts & des Magazins, qui employait par jour 150 Citoyens.

Au bout de trois jours cette Troupe, qui avait son commerce & ses Affaires domestiques, trouva cette corvée trop forte, & vint prier en grace le General de la décharger d'un service aussi rude, & de rendre la Garde des Forts & des Magazins aux Troupes; c'en était ce qu'il attendait, il leur accorda leur demande, & remit le Service sur l'ancien pied, sans même leur reprocher leur méfiance déplacée.

Dans tout le Royaume les Insurrections suivaient la même marche à la même Epoque le Peuple de Valence, grand Etablissement d'Artillerie en Dauphiné, par le même principe de méfiance suggerée, fit la même proposition à M. de Voisins Marechal de Camp; celui cy eût l'imprudence de la refuser, & de faire amener du Canon de la Citadelle au débouché de la ville, pour contenir le Peuple. les Canoniers refuserent de tirer, & M. de Voisins fut tué avec deux autres Officiers; s'il eut agi comme Dumourier, le premier mouvement du Peuple une fois calmé, il fut rentré de même en Possession des Magazins. c'est ce faux zêle des Royalistes, qui partout les rendait odieux, nuisait au Roy, & a fini par tout ruiner.

Depuis lors Cherbourg fut très tranquille, à quelques intrigues

Liv. III
Ch. 3.

près, qui pouvaient devenir très serieuses. Son acceptation de la Place de Commandant General de la Garde National, & la prudence de Dumourier, qui ont sauvé les Caisses publiques, les Magazins de toute espece, le Duc de Beuvron, & Dumourier luy même. mais comme toute autre Autorité que celle Populaire fut peu après aneantie, on peignit au Duc de Beuvron cette Acceptation comme le trait de prévoyance d'un ambitieux qui le supplantait. les personnes qui auraient dû s'entremettre pour rétablir l'union, agiterent tous les Serpents de la Calomnie.

Le crédit & la prudence de Dumourier empêcherent que cette Scission ne dégénerat en une guerre Civile entre la Noblesse du Cotentin & le Peuple de Cherbourg. alors après avoir organisé la Garde Nationale, il donna sa démission de ce Commandement qui l'aurait obligé à une Résidence, qui ne pouvait servir qu'à faire éclater les deux factions, & ayant obtenu du Ministre de la Guerre un Congé, il partit au mois de Novembre.

---

chap. 4.

Chap. 4. Année 1790.

Arrivé à Paris, il revit ses Amis, Cillon l'ainé le presenta aux Jacobins. il y alla très rarement, les trouvant trop exaltés & trop bruyants, trouvant d'ailleurs qu'il y perdait son tems. Il n'alla non plus qu'une fois à une Séance de l'Assemblée, à laquelle il trouva trop peu de dignité; c'était pourtant alors qu'elle etait le mieux composée. Il retrouva à Paris un vieux litterateur, nommé la Place, qui avait été de son ancienne Societé; il est mort en 1793, à 87 ans, avec le titre de Doyen des Gens de Lettres. au dessus de luy logeait le fameux Barrere, qui alors etait doux, aimable, & qu'on

estimait beaucoup dans cette Assemblée Constituante, il se lia avec luy, avec Emery de Metz, avec Montcalm, et il rassemblait chez luy tous les mardis à diner ces Membres, avec Crillon et deux ou trois autres. là on discutoit paisiblement toutes les Questions qui devaient être agitées à l'Assemblée, et il s'y ébaucha quelques Décrets.

Il fit alors une Réfutation d'un Discours de Mirabeau sur la liberté des Negres, il prédit qu'on perdrait les Colonies, si on entamait cette Question, avec la véhémence qu'on mettait à tout ce qui se traitait dans l'Assemblée. Il convenait du principe de Droit, mais il démontrait l'impossibilité de l'appliquer brusquement à nos Colonies. il disait

« Adoucissez le sort des Noirs, protegez leur Population, donnez leur
« des Terres en propriété, et au bout d'un demi siecle, lorsque vous
« aurez assez de Noirs indigènes, pour vous passer de l'Importation
« des Africains, vous la prohiberez, comme contraire aux Droits
« de l'homme, ou si vous permettez que l'on continue ce Commerce,
« dès que des Noirs mettront pied à terre dans vos Colonies, ils acquer-
« ront des propriétés, et les Colons qui les auront achetés, seront obligés
« de leur donner la liberté au bout d'un Terme fixé, comme trois ou
« six ans: vous ordonnerez des Affranchissements partiels dans
« la Classe des anciens Esclaves, et le Mélange du sang fera le reste:
« Quant aux Mulatres, il n'y a ni justice, ni Politique, ni bon sens à
« leur contester les Droits de Citoyen.

Il traita aussi à fond l'Affaire des Biens du Clergé. il trouvait que de Droit, ces Biens sont Nationaux, et à cet égard il citait l'avis du Senat de Venise en 1524. voicy ce qui avait été avancé, soutenu, et approuvé dans ce sage Senat, qui etait bien superieur alors aux lumieres de son Siecle.

« La grande quantité des Biens donnés à l'Eglise ne peut pas être

» exempte des Charges de l'Etat, sans accroître la pesanteur des
» Contributions sur le reste des Citoyens: le Service Militaire
» etant établi pour la sûreté de tous, personne ne peut être
» dispensé d'y contribuer: l'Intention des Fondateurs qui ont
» donné les biens à l'Eglise n'a jamais pû être d'apauvrir l'Etat,
» en diminuant ses Revenus, & s'ils avaient pû concevoir une
» idée aussi injuste, il apartenait à l'Etat d'y aporter le remède
» en reprenant sur les biens les <u>Droits inaliénables par leur Nature</u>.

Outre cette Autorité, respectable de la part d'un Senat renommé par son Orthodoxie, l'Exemple de la Russie & de l'Angleterre, où le culte est salarié, suffisait pour renverser tous les Argumens du Clergé, qui voulait faire une cause toute Spirituelle d'une matière, qui ne concernait que des Interêts Temporels: mais en même tems il jugeait, qu'autant la Nation était en droit de se declarer Propriétaire de biens qui existaient sans Hérédité, autant il était injuste, & impolitique d'en dépouiller les Usufruitiers. voicy donc ce qu'il proposait.

1° que par une loy Constitutionelle, on déclarât tous les Biens du Clergé, Biens Nationaux.

2° qu'on déclarât par un second Décret, que la Possession de plus d'un Bénéfice, fut regardée comme <u>Simonie</u>, conformément aux Canons de l'Eglise, & qu'en consequence il fut ordonné à tout Possesseur de plusieurs Bénéfices de s'en garder qu'un à son choix, & de remettre tous les autres.

3° que par un autre Décret, on suivit la conduite des deux trois derniers Rois de France, pour la Réunion des Couvents, qui n'avaient pas le nombre suffisant de Sujets, & pour l'extinction des Ordres inutiles. on venait dans ce Siecle de suprimer les Jesuites, les Camaldules, les Celestins, l'Ordre de St. Ruf; & quand on eût

fini par suprimer tous les Moines, le mal n'eût pas été grand.

4.° que par un autre Decret, on deffendit l'Emission des Voeux pour les femmes, avant trente ans, & des hommes, avant quarante. un Edit de Louis XV avait déja fixé l'âge des voeux à vingt cinq ans.

5.° que la Caisse des Oeconomats devint la Caisse Nationale, pour la Regie, Recette & Depense de tous les Biens du Clergé vacants, ou par mort, ou par la consequence des quatre Decrets précedents, qu'elle rendit compte tous les ans de l'Etat de ces Biens, qu'elle eût ordre de dotter les Curés de Campagne dans les Provinces, de payer l'Entretien des Seminaires, d'y fixer le nombre des Sujets, sur la proportion du nombre de Prêtres, qu'on jugerait nécessaire au Service du Culte dans chaque Province; & quand cette Operation serait bien faite, le Service du Culte solidement renté, en ne donnant à un Prêtre disant Messe, pas moins de douze cent Livres, à un Archevêque, pas plus de trente mille Livres, on aurait mis chaque Année une portion du surplus des Biens du Clergé en vente.

Mais comme la Nation avait besoin d'Argent, en attendant on aurait fait un Emprunt de Quatre Cent Millions sur la Caisse des Oeconomats, lequel aurait été rempli avec confiance, ce qui aurait dispensé de la perilleuse création des Assignats. la vente des Biens superflus, se faisant peu à peu, aurait produit davantage. le Clergé n'aurait pas été dépouillé, l'Etat Monastique se serait probablement éteint, & ce que l'on nommait fort improprement le <u>Bas</u> Clergé aurait été très content, & très attaché à une Constitution qui lui aurait donné de quoi vivre décemment.

Cet Avis parut trop modéré & trop lent, il avait un grand défaut auprès des Legislateurs, il ne détruisait pas, & leur Systême était de tout détruire. on Decréta les Biens du Clergé Nationaux. on

se mit en vente tous à la fois: mais quand on vint au salut du Sala[ire] & des Pensions des Prêtres, comme on ne recevait annuellement qu'un Douzième du prix de la Vente, comme on mangeait à mesure les fonds, comme on n'en avait reservé aucun, pour Hypotèques à la Dette annuelle, de plus de Cent Trente Millions, la Convention Per-manente a pris le moyen, digne d'elle, d'attaquer la Religion pour se dispenser de payer le Culte. on a brisé l'Arche pour se débarrasser des lévites.

Dans l'Hyver de 1789 à 1790 le plus ancien & le meilleur des Amis de Dumouriez, M. de la Porte, Maître des Requêtes, devint Intendant de la Maison du Roy. Ils avaient été élevés ensemble au College de Louis le Grand; depuis lors, quoique souvent séparés par la difference de leurs Professions, ils ne s'étaient jamais perdu de vüe. La Porte, qui avait été Intendant de la Marine à Brest & auprès du Ministere, avait de grandes lumieres, la probité la plus integre, une grande douceur, & un attachement pour Louis XVI, poussé jusqu'à l'adoration.

Les deux Amis se revirent plus que jamais, & s'occupaient continuellement du Sort de ce malheureux Prince. Dumourier, qui alliait le desir de voir la Monarchie assurée par une Consti-tution solide & libre, avec l'amour de son Roy qu'il estimait, luy remit en Janvier 1790 une Note pour ce Monarque, où il luy representait la nécessité d'accepter sans balancer la Constitution, & d'aller, sans en prévenir l'Assemblée, faire devant elle le Serment de la maintenir.

Le Roy fit cette Démarche, elle eut le plus grand succès, & s'il y avait tenu avec fermeté & franchise, il eut déjoüé les Jacobins & Républiquains, & il régnerait encore: mais les mauvais Conseils de ses perfides Entours, sa Fuite, après avoir reiteré son Serment,

sans y etre provoqué, & ensuite ses continuelles Tergiversations, ont fait tourner cette Démarche contre luy, & luy ont donné des Torts, qui ne méritaient pas la mort, dont aucun François n'était en droit de prononcer l'Arret

Dumouriez pensait, & pense encore, que l'Etat d'un Roy Constitutionel, gouvernant un Peuple libre, ne pouvant faire que le Bien, ne pouvant que récompenser, nommant à toutes les Places d'un grand Royaume, était le plus solide & le plus majestueux de tous les Etats. la Providence n'a pas permis que ce Prince pénétrât de ce bonheur, ni que les François fussent justes & humains envers un Roy, homme de bien, qui était trompé.

Il fit encore passer au Roy & à la Reine, par le canal de son ami la Porte, un autre Conseil fort utile, mais qui fut rejetté. la Reine depuis sa Résidence aux Thuilleries, avait un peu repris dans l'esprit du Peuple, on avait admiré son courage dans les affreuses journées des 5 & 6 Octobre 1789, on la plaignait; il s'agissait d'augmenter ces Intérêts, en luy donnant un Dégré de Popularité, qui la fit aimer, sans la dégrader. l'amour Maternel est le plus puissant de tous les mobiles, même chez les Nations les plus Sauvages, & les François avaient encore des vertus douces.

Il y avait dans la Rue Montmartre, où logeait Dumouriez, un petit Bataillon d'Enfans, tous fils de marchands, ou de bons Citoyens, bien élevés, bien habillés & charmants; ils allaient souvent faire l'Exercice aux Champs Elysées au delà des Thuilleries. il imagina que la Reine pouvait, dans les premiers jours du Printems, y mener le Dauphin, par curiosité d'abord, caresser ces Enfants, leur faire donner des petits presents & des Collations par son Fils, mais sans affectation, le laisser se lier avec quelques uns d'entr'eux, elle même caresser les Mères, en faisant l'éloge des Enfants, ensuite

au bout de quelque tems montrer le desir que son fils entrât dans ce joli Bataillon, ce qui eût comblé de joye les bons Parisiens d'alors, luy faire faire un Uniforme, luy donner un leger Fusil, d'abord simple Soldat, ensuite le faire monter par Grades.

Il fit sur cette Proposition un petit Memoire tres interessant, où il citait l'Exemple de Sesostris, qui élevé avec tous les Enfans nés dans l'Empire le même jour que luy, en fit ensuite les Compagnons de ses Conquêtes, du grand Cyrus, qui avec la jeunesse Mède, compagne de son Education, avait conquis l'Asie, de Pierre le Grand, qui servit Soldat dans la Compagnie Allemande de son favori le Fort, & qui n'était que Lieutenant Colonel, lorsqu'il vainquit Charles XII à Pultawa ; enfin des Princes de Prusse, & de tous les Princes d'Allemagne, qui tous reçoivent une pareille Education.

La Reine rejetta cette Proposition avec dedain, elle répondit à la Porte, qu'elle auroit toujours en horreur l'uniforme des Assassins de ses Gardes du Corps. si elle avait eû assez de prudence pour vaincre cette repugnance injuste, car au contraire les Gardes Nationales avaient sauvé les Gardes du Corps, les Courtisans, peuple Singe, auraient suivi son Exemple, tout le monde eût adopté l'Uniforme national, & il en serait résulté un raprochement & une cordialité, qui auraient arrêté la méfiance, la haine & les crimes. helas! elle à vû peu de tems après le Roy & son fils sous cet uniforme, sans utilité, forcément, & par consequent avec honte!

Trois mois après son admission aux Jacobins, où il allait fort rarement, son ami Crillon luy apris que luy & son frere, l'Evêque d'Autun, les Ducs de la Rochefoucault & Liancourt

Emery, & quantité d'autres, tous Membres des plus forts de l'Assemblée, voulaient se séparer des Jacobins, & fonder une autre Société. il sentit tout de suite l'inconvenient de cette Scission; il leur representa, que si les Séances de cette Société leur paraissaient trop violentes, elles le deviendraient bien davantage, lorsque leur presence ne contrebalancerait plus les têtes trop chaudes, que quelque modéré que fût l'esprit de la fondation d'un nouveau Club, cela dégénérerait en deux factions, qui se transporteraient ensuite dans l'Assemblée, et donnerait un appuy à la faction Contre Révolutionaire: que les Jacobins, affaiblis par cette nombreuse Désertion, se recruteraient de tous les Folliculaires & Pamphletistes de Paris, & deviendraient dangereux, parceque n'ayant plus de frein, & ayant un nouveau Parti à combattre, ils exagereraient tous leurs moyens.

Ces observations furent inutiles. Crillon le cadet, qui était riche, & avait un superbe Hôtel, fonda un Club chez luy. les Jacobins eurent la sagesse d'y envoyer des Députés pour les prier de les rejoindre, on les rejetta avec mépris. ce Club, étant devenu plus nombreux, engendra celuy de 1789, & de son Démembrement s'en forma celuy des Feuillants. alors les Jacobins irrités ne garderent plus de mesure, & ont fini par vexer & détruire tous ces Clubs. Dumouriez cessa de frequenter les Jacobins, mais ne voulut point s'aggreger aux nouveaux Clubs. ces petites sottises étaient de très grandes Affaires, & elles ont précipité tous les mouvements d'une criminelle Révolution, dont le commencement s'annonçait par des factions pueriles.

Dumouriez était alors à Paris sans Etat, les Commandants militaires étant comme supprimés, & il ne touchait pas ses Appointements. il fut obligé pour payer Régulierement la

Pension de sa femme, & son Quart, ou Don Patriotique, ainsi que pour subsister, de vendre son Argenterie, ce qui ne luy aurait pas suffi à beaucoup près, sans la Generosité de son amie, chez laquelle il logeait, & à laquelle il a depuis sept ans les plus grandes Obligations, puis qu'elle s'en sacrifiée pour luy.

Il voyait alors beaucoup la Fayette, à qui il était fort attaché qu'il aime encore, quoique le general soit devenu bien injustement par la suite son plus cruel Ennemi. il luy a toujours rendu justice. la Fayette a de l'Instruction, des vertus, un grand sens froid & beaucoup de courage. il est genereux, doux, affable. son plus grand défaut est de vouloir être fin, & de manquer d'experience, & de Tact pour juger les hommes. avec des Intentions très droites, il a fait de grandes fautes dans la Révolution. sa Guerre ouverte avec les Jacobins était une maladresse dans sa Place.

Au reste Dumourier, qui luy reproche cette faute, est tombé dans le même Inconvenient; mais leur conduite en cela a differé, en ce que celle de la Fayette était préparée, au lieu que celle de Dumourier était forcée. ce n'était pas tant les Jacobins que la Fayette haïssait, que Mirabeau & les Lameth, qui y régnaient alors, les derniers ont dirigé depuis très mal toutes ses démarches. ainsi sa haine provenait d'un esprit de Faction. celle de Dumourier a été inspirée par l'indignation.

Il conseillait souvent à la Fayette de se raccomoder avec eux, au moins en apparence, les Jacobins n'étaient pas encore ce qu'ils sont devenus. comptant sur son crédit, il rejetta ce conseil, & depuis, lorsque ce crédit était diminué, & lorsque les Lameth n'influaient plus sur cette Société, il a été faiblement s'y presenter pour y être tenu sur la Sellette par Danton, & y recevoir des affronts.

Les Colonies commençaient à inquieter les Législateurs. Brissot, qui n'etait encore qu'un Ecrivain Folliculaire très dangereux & qui, pour devenir important, outrait tous les Systhêmes des Novateurs, avait été un des Fondateurs de la Société des amis des noirs. de là etait sorti le mulatre Oger, qui etait allé soulever ses freres oprimés par les Blancs à St Domingue. la mort n'avait servi qu'à attiser le feu. non seulement les Amis des Noirs avaient excité les autres Mulatres à la vengeance, mais ils avaient encore excité séparement les petits Blancs et les Negres.

A la Martinique ils avaient employé un moyen de Discorde tout oposé. ils avaient rallumé une grande Division, qui avait toujours existé entre les Blancs mêmes. les Planteurs, ou Colons, se trouvaient souvent à la discretion des Marchands. les premiers payaient mal, et desiraient peutêtre trouver dans la Révolution le moyen de ne pas payer du tout. les seconds exigeaient leur dette avec trop de dureté: la guerre civile fut aisement allumée entre le Fort Royal, résidence des Planteurs, et St Pierre, résidence des Marchands, les Colons mirent aisement dans leur parti les Mulatres, Planteurs & débiteurs comme eux, mais pour mieux s'en assurer, ils les firent participer à tous les Droits de Citoyen.

Ainsi à St Domingue, la guerre s'établit des Blancs contre les Mulatres et Noirs, et le Gouvernement favorisait les Blancs: pendant qu'à la Martinique, les Blancs se faisaient la guerre entr'eux les Planteurs et les Mulatres contre les Marchands, contre lesquels s'etait aussi declaré le Gouvernement. les motifs de Division et le systhême Politique etaient absolument oposés dans les deux Colonies. les Gens de couleur etaient Aristocrates à la Martinique, & Démocrates à St Domingue.

Dumourier fut obligé d'étudier cette matière, et de démeler le cahos, parceque ses amis de l'Assemblée proposerent de luy faire donner le commandement de six mille hommes qu'on devait envoyer dans les Colonies, pour y mettre, disait on, la Paix, mais c'était ce que souhaitaient le moins les deux Partis. Il fut dans le cas de voir les Membres du Comité des Colonies, dont le Coriphée était Barnave. Ce jeune homme, qui a peri depuis sur l'Echaffaud, vic-me des Jacobins, qui l'adoraient en 1790, avait un grand Talent Oratoire, peu de connaissances, et une grande présomption. Il était l'enfant gâté de l'Assemblée Constituante, parceque les Ennemis de Mirabeau cherchaient à le mettre en avant pour le luy oposer.

Barnave n'avait aucun Plan fait. Dumourier donna par écrit un certain nombre de Questions, sans la Decision préliminaire desquelles, il se serait bien gardé de se charger d'une Mission aussi délicate. Il exigeait une Instruction signée des Membres du Comité des Colonies, dans laquelle on insererait les Principes du Décret, qui devait fixer le Regime des Colonies. Il regardait comme necessaire, qu'on rétablit l'Uniformité dans le sort des Mulatres, ou gens de couleur, à St Domingue et à la Martinique. En les déclarant Citoyens, il assurait que le feu de la Guerre Civile serait entièrement éteint à St Domingue, parceque les Blancs et les Mulatres réunis viendraient facilement à bout du petit nombre de Negres, qui paraissaient alors vouloir se révolter, surtout avec l'apuy du Gouvernement, que par ce moyen on déjouerait les desseins dangereux et insensés des amis des Noirs, qui ne tendaient pas moins qu'à faire egorger tous les Blancs.

Qu'une fois les Droits de Citoyens accordés aux Mulatres, et le Sort de la plus importante Colonie fixé, il serait très aisé de faire cesser la

Guerre Civile de la Martinique, puisqu'elle n'était qu'entre les Blancs, que cela dépendrait de la prudence & de la fermeté du Gouverneur, qui devait employer les forces de la Nation, non à soutenir un Parti contre l'autre, mais à leur faire cesser de part & d'autre les hostilités, & à changer l'Etat de Guerre en un Procès juridique devant des Juges que le Roy & l'Assemblée pourraient nommer en commun.

Cazalès & les autres objecterent, que ce n'était pas à eux à donner une Instruction au General, mais que cela regardait le Ministre, tant pis pour luy & le Préposé, s'ils se trompaient, parcequ'ils étaient responsables. — Voulés vous, ou ne voulez vous pas sauver les Colonies, & faire le bien de votre Patrie! dit Dumourier. l'Instruction qu'on vous demande n'est pas sur la conduite Militaire ou Administrative du General, mais sur les principes d'après lesquels vous devés former un Decret, pour que sa conduite ne soit pas en contradiction avec votre Loy Constitutionelle, quand elle paraitra. — on se refusa à cette Propo-sition raisonable; alors il pria ses amis de retirer leurs sollicitations, parcequ'il ne croyait pas pouvoir accepter cette Commission. elle fut donnée à Behague, homme de mérite & bon Militaire, qui y acquit le surnom d'Aristocrate, en faisant de son mieux.

Dans cette Affaire, & dans toutes les autres qu'il fut dans le cas d'ap-profondir, il reconnut avec douleur que la Cour & l'Assemblée Constituante étaient deux Ennemis, qui ne cherchaient qu'à se tendre des Pieges, qu'on avait des deux côtés le mot de Patrie à la bouche, mais que personne ne s'en occupait; que les François, qui commençaient à se glorifier du nom de citoyen, ne l'étaient pas devenus; que la Cour n'avait pas changé avec les circonstances, que conservant toujours son caractere d'imprévoyance, malgré les terribles leçons de l'adversité, elle se flattait encore de reprendre son autorité, en laissant

faire des fautes aux legislateurs, esperant que la Nation se lasser-
-ait des calamités de l'Anarchie ; que les legislateurs quoiqu'avec
beaucoup, et peutêtre trop, de Talent, regardaient de même le des-
-ordre et l'Anarchie comme le moyen de rendre la Cour entierem-
-ent méprisable, et de gagner la confiance exclusive de la Nati[on]
Il prévit dès lors de très grands maux, et une circonstance luy fit
chercher des moyens exterieurs d'y remedier, ou de ne pas en être
le témoin.

L'Insurrection de la Belgique avait précédé celle de France, el[le]
paraissait avoir, ou au moins être susceptible de plus d'union, et pa[r]
consequent d'un succès plus promt et plus entier. les Troupes Impé[r]
-iales, obligées de ceder à une attaque generale, accompagnée de la
désertion des Troupes Wallones, avaient été forcées de se retirer dans le
Luxembourg, la seule des dix Provinces qui restat encore sous la Domi-
-nation de l'Autriche. cette Révolution n'annonçait ni desordre, ni
déchirement, ni destruction. les trois Ordres de la Nation etaient
réunis dans le même esprit de liberté. tout le Peuple etait armé, l'ar-
-gent abondait, et un General Prussien, ayant de la Réputation
commandait dans le Luxembourg une Armée, non pas de Gardes
Nationales, mais de Troupes enregimentées, et régulieres. c'était
ainsi que se presentait de loin la Révolution Belgique.

On n'était pas en Guerre avec la Cour de Vienne, l'Alliance subsis-
-tait en apparence, mais cette Cour avait montré la plus grande
aversion contre les Innovations Françaises, elle apuyait ouver-
-tement la cause des Princes Emigrés, elle excitait le Roy de Prusse et
les autres Puissances contre l'Assemblée Nationale et ses Travaux.

Alde à son Traité avec le Roy de France, elle séparait les Interets de ce Prince d'avec ceux de son Peuple, elle affectait de se regarder comme prisonier, d'envisager tous les pas qui acheminaient les Français à former une Constitution monarchique, comme des attentats contre la Royauté, & dans toutes les occasions, elle traitait sans menagement la Nation Française comme Rebelle. déjà elle avait mis sur le Tapis, à Reichenbach, les moyens de mettre obstacle aux progrès de la Révolution française, & depuis elle a achevé à Pillnitz une forte Coalition pour l'anéantir.

au reste elle y avait un interêt majeur. il est certain que la Réussite de la Révolution française devait necessairement entrainer après elle celle des Pays Bas, parceque deux Peuples, également en Insurrection, & voisins, doivent naturellement se prêter un secours mutuel. la Cour de Vienne avait cependant pris le plus mauvais parti; il eût été plus sage à elle, de s'expliquer avec les Belges, de leur rendre tous les Droits d'une Constitution antique, à laquelle ils etaient attachés, & qui cimentait la Souveraineté de la Maison d'Autriche sur ces belles Provinces. l'Empereur François II, qui vient de prendre le Parti juste & paternel, en recueille le fruit, & ce Peuple, bon & aimant, luy assure par sa reconnaissance la jouissance inébranlable du plus bel Heritage de ses Ancêtres.

Une autre mesure très sage eût été de ne point du tout se mêler des Affaires interieures de la France, & au lieu de fortifier l'imprudence des Princes, par l'espoir d'un secours, qui ne pouvait qu'entrainer la Guerre, de leur donner le Conseil de retourner se joindre au Roy. leur obstination ne pouvait qu'augmenter ses dangers, en exasperant

une Nation violente, qu'il eût fallu adoucir; elle devenait une Felonie, puisqu'ils résistaient aux ordres et aux Prieres de leur Roy, puisqu'ils armaient publiquement, puisqu'ils faisaient fabriquer de faux Assignats, qui attaquaient le Commerce et les proprietés de toute l'Europe, puisqu'ils forçaient la Noblesse à abandonner ses Emplois et ses foyers pour aller grossir leurs Troupes et leurs Em-barras; puisqu'ils à force de répeter que le Roy n'était pas libre, ils ont fait naitre à la Nation l'idée de le priver de la lib-erté, puisqu'en faisant succeder continuellement dans Paris des petites Conjurations à d'autres faibles Conjurations, toujours mal conduites, éventées, ils augmentaient les soupçons du Peuple contre ce monarque infortuné, luy conseillaient la Protestation et la fuite, et l'entrainaient vers sa ruine.

La Cour de Vienne ne pouvait que gagner à ceque la Monar-chie Française fut fondée sur une Constitution solide. alors son Alliance avec la france eût été à l'abri de la versatilité d'une Cour changeante, dont la conduite variait à chaque muta-tion, de ministres, de factions, de maitresse, ou de favori. mais personne alors ne voyait les Affaires de France avec le sens froid et la prévoyance qu'on eût dû apporter dans leur Examen. Français, Etrangers, Cours, Ministres, Princes, Assemblée Consti-tuante, Peuples, tous etaient aveuglés par des Passions et par des Préjugés, tous ont fait des fautes, tous ont conspiré contre la mal-heureuse France, tous l'ont déchirée, tous ont aidé à la plonger dans l'Anarchie, et cette Anarchie menace à present toute l'Eur-ope, et on ne peut éteindre ses fureurs que dans des flots de Sang.

La Cour de Vienne prenait une part trop active, et pour trancher le mot, trop hostile dans la Révolution de la France, pour que celle cy ne fût pas justifiée, en exerçant la Represaille de s'occuper de la Révolution Belgique. Le Club des Jacobins n'avait pas encore aquis la funeste activité qu'il a déployée depuis, il n'était pas encore question de Propagande, et il n'influait en rien sur la Politique exterieure. Montmorin, qui gouvernait faiblement les Affaires Etrangeres, etait très attaché au Roy, mais cet amour sans discernement a été funeste au Monarque et au Ministre. Il voulait rétablir l'autorité Royale arbitraire, et déjoüer le Parti Constitutionel. Il regardait le Duc d'Orleans comme un obstacle, et cherchant à l'éloigner de France, il luy avait fait insinuer le desir de devenir Duc de Brabant. des Emissaires avaient été envoyés dans la Belgique, le vil Philippe avait été luy même envoyé à Londres avec une Instruction très contradictoire à l'attachement que Montmorin professait en même tems pour la Maison d'Autriche. ce petit Machiavelisme, ce jeu double avait manqué, et cette intrigue était déjà oubliée, lorsque pour la premiere fois la Fayette et Dumouriez s'entretinrent serieusement de la Révolution de la Belgique.

Celuy cy s'offrit d'aller sur les lieux examiner l'Etat de ~~[illegible]~~ cette Révolution, non pas pour donner à ce Peuple un Souverain méprisable, il n'en etait déjà plus question, et la Fayette le haïssait trop pour travailler pour luy, mais pour voir quel dégré de confiance on pouvait prendre en cette Insurrection et en ses Chefs, qui sollicitaient ouvertement l'apuy de la France.

Le Congrès, qui representait le Souverain, avait envoyé deux Députés à Paris. Dumourier fut abouché avec eux par la Fayette. il fut convenu qu'il irait à Bruxelles; il ne voulut pas faire cette démarche, sans en prévenir Montmorin, qui y montra beaucoup de répugnance, mais enfin qui y acceda, en luy faisant promettre que dans quelqu'Etat qu'il trouvât les affaires de la Belgique, il viendrait à Paris rendre compte, avant de prendre aucun parti personnel avec le Congrès. c'était bien aussi son intention. Il ne voulait prendre aucun Engagement avec les Belges, sans sçavoir s'il serait soutenu par la Nation Française; ne prétendant, ni tromper le Peuple, ni se compromettre. il se souvenait de la Pologne. mais son desir était, si la chose devenait possible, d'operer dans ce Pays une grande Diversion, ou pour forcer la Cour de Vienne à ne plus se mêler de la Révolution Française, ou pour luy donner à son tour de grands Embarras, en cas qu'elle continuât dans son activité Contre-Révolutionaire

Il partit au mois de Juin avec les deux Députés du Congrès Belgique, auquel il fut presenté comme avoüé secrêtement, & devant être consulté sur la Politique & sur la Guerre. Il ne luy fallut pas une grande pénétration pour juger combien le Congrès était au dessous de la confiance du Peuple. Van der Noot lui parut un chef comme Mazanielle, Van Eupen un fourbe Hypocrite: ces deux hommes, instruments & joüets, des Cours de la Haye & de Berlin, trompaient les Belges par les moyens les plus grossiers, ils avaient chargé de l'Administration

toute la haute Noblesse, & toutes les bonnes têtes des grandes Villes. la déprédation la plus grande ruinait les ressources pécuniaires, un fanatisme aveugle étouffait toutes les idées d'une sage Politi-que, & une Canaille insolente apuyait un Despotisme cruel. Il se rendit à l'Armée, un General Prussien la commandait, c'était aussi un Fourbe, qui ne luy cacha même pas, que le sort de la Belgique dépendait du Congrès de Reichenbach: cette Armée, qui etait remplie de courage, manquait d'armes, d'habits, de vivres, de munitions, d'argent, d'officiers & de Discipline.

Il jugea qu'il n'y avait pour la France aucun avantage à tirer d'un pareil cahos, il plaignit l'égarement de ce bon Peuple, & dès lors il prévit que la Révolution Belgique tirait à sa fin, & que les Belges seraient plus heureux s'ils rentraient sous la dominati-on de leurs Souverains légitimes, que s'ils abusaient plus longtems d'une fausse liberté. Il ne prévoyait pas alors qu'un jour il serait forcé de faire des vœux, à peu près pareils pour sa Patrie. cependant, pour remplir sa tâche, il remit en partant au Congrès deux Mem-oires, l'un Politique, où il cherchait à leur démontrer combien ils etaient trompés par toutes les Puissances, dont plusieurs, après les avoir jettés dans ce Précipice, allaient prendre parti contre eux; l'autre Militaire, pour les avertir du genre de guerre qu'ils av-aient à faire contre une Puissance aussi formidable que l'Autri-che.

Il repartit aussitôt, n'ayant mis à son voyage que dix sept jours. il mit par écrit toutes ses Observations, concluant qu'il ne fallait plus s'en occuper, ce qui fit grand plaisir à Montmorin, &

fut reçu très indifferement de la Fayette, qui était trop occupé des intrigues, qui se tramaient continuellement pour, ou contre luy. Dans le même Hyver la Révolution Belgique fut terminée, les Pays Bas furent reconquis avec la plus grande facilité par les Autrichiens. le Gen. Schönfeld n'y mit pas le moindre obstacle, & alla bientôt recevoir du Roy de Prusse la récompense de sa conduite. Montmorin & la Cour furent enchantés de voir l'insurrection des Pays bas terminée, ils regardaient ce Pays comme le Pont, par où la Contrerévolution pénetrerait en France, & ce espoir décevant les jetta dans de nouvelles Imprudences, qui ont comblé les malheurs de la France.

C'est à l'époque du voyage du Brabant que Dumourier reprit à son service son fidèle Baptiste, qui avait été separé de luy pendant deux ans, qu'il regardait alors plus comme son Enfant que comme son Domestique, & qui depuis s'est élevé par une belle action au rang de son compagnon d'armes, & de son ami.

De retour à Paris, sans fortune & sans emploi, il speculait la marche de la Révolution, & en était mécontent. il voyait continuellement son ami la Porte, qui desirait ardemment la Contre Révolution; la difference de leurs opinions ne parvint jamais à rompre leur tendre amitié. Il l'avertissait de tout ce qu'il trouvait de dangereux pour le Roy, soit dans ses démarches, soit dans celles de ses Entours, & la Porte avait la fidelité de remettre à son maitre toutes les Observations & toutes les Notes de son Ami.

La Tour du Pin Paulin, Ministre de la Guerre l'avait prié or

aversion. il avait cru toutes les Calomnies, que les Partisans de la Maison d'Harcourt avaient répandu sur sa conduite en Normandie on l'avait accusé d'y avoir protegé ouvertement l'insurrection, & on avait caché au Roy la fermeté & la justice qu'il avait deployées dans l'insurrection de Cherbourg. ce ne fut que l'année suivante que Louis XVI en fut désabusé par la Porte, & ce Prince avoüa depuis à Dumourier, qu'il avait eu longtems de terribles Préventions contre luy. Il ne doute pas, que ce ne soit à l'insçu du Duc d'Harcourt que ces Calomnies ont été répandues par le faux zèle de ses flatteurs. il aime & respecte ce Seigneur, & il gémit de le sçavoir malheureux.

La Tour du Pin venait d'être renvoyé, & Du Portail, qui avait fait la Guerre d'Amerique avec la Fayette, fut nommé par son crédit, Ministre de la Guerre, & luy prouva bientôt, en se laisant gouverner par les Lamettes, qu'il s'etait trompé dans son choix.

A son retour du Brabant, Dumourier avait trouvé la Fayette occupé d'un Projet de formation pour la Garde Nationale de tout le Royaume. Il s'agissait d'en faire le Decrêt. Il avait composé en 1789 à Cherbourg un Reglement pour celle de cette Ville. la Fayette en avait composé un pour celle de Paris. mais ces Travaux partiels devaient faire place à un plus grand travail. il fallait trouver un mode General, il convint avec la Fayette de s'en occuper. on nomma six Députés pour l'examiner, trois du Comité de Constitution, trois du Comité Militaire. les six Commissaires etaient Talleyrand Evêque d'Autun, l'Abbé Sieyes, Rabaud de St. Etienne, qui fut raporteur, Mathieu de Montmorency, Emery de Metz & un

autre. on s'assembla pour l'Examen de son travail, qui fut fort aplaudi, mais point adopté, il fut trouvé trop Militaire, c'est à dire, trop methodique.

Il déclarait tout Citoyen soldat de la Patrie, depuis l'age de 18 ans jusqu'à 60. la premiere Classe etait composée d'un Bataillon par District, ce qui donnait 547 Bataillons. chaque Bataillon composé d'une demie compagnie d'Artillerie de 53 hommes avec deux Pieces de Campagne, une Compagnie de Grenadiers de 100 hommes, une de Chasseurs Idem, quatre de Fusiliers, idem ce qui donnait 27000 Canoniers, 1094 pieces de Campagne, 54000 Grenadiers, 54000 Chasseurs, 220000 fusiliers, Total 350000 hommes d'Infanterie, sans compter Paris, Lyon, Marseille Bordeaux, Roüen, Nantes, &c. dont la Population excedait celle d'un District, qui devaient fournir un contingent au Prorata. un Escadron de Cavalerie & un de Dragons de 120 hommes chacun par Département, ce qui faisait 20000 hommes de Cavalerie

Cette premiere Classe devait avoir tous les ans un mois de rassemblement par quart, sans pouvoir être suplée. elle etait composée des Célibataires de 18 à 45 ans.

La Seconde Classe, composée des hommes mariés, divisée par Compagnies de 100 hommes, sans grenadiers ni chasseurs, ne pouvait être employée que dans son District.

Tous les hommes mariés depuis 45 ans jusqu'à 60, ainsi que tous les hommes sans Etat, formaient la troisieme Classe, & ne pouvaient pas être employés hors de leur Canton

Cette force Militaire ne pouvait être aux ordres du Pouvoir

Executif, que sur des Decrets formels du Corps Législatifs, qui devaient toujours être motivés & temporaires. tous les Hommes sans Etat, etant rejettés dans la troisieme Classe, ne pouvaient pas être nuisi-bles, parcequ'il ne pouvait jamais arriver qu'ils fussent requis. le Plan comprenait beaucoup de details, les Troupes de Ligne dev-aient y trouver leurs Recrutement, et peutetre leur licentiement, en cas que l'Armée devint un jour dangereuse.

Vers la fin de l'année, le Comitté de Sureté publique de l'Assemblée Constituante découvrit une Conjuration tramée à Lyon pour livrer aux Princes, qui etaient à Turin, cette Ville importante, on soupçonna un Marechal de camp, nommé la Chapelle, qui commandait dans le Pays, d'être du complot, ou au moins de l'avoir sçu, il devint suspect, on résolut de le faire arreter, & de le remplacer par un autre Officier General, dont on fût assuré. la Fayette proposa Dumourier, il fut agréé, on le fit venir, & on luy dit de se tenir prêt à partir sous 24 heures. il refusa la Commission de faire arreter, sur une accusation vague, son Prédecesseur, qui etait son ancien ami, mais voyant qu'on etait décidé à le déplacer, il consentit à aller prendre le Commandement. Il se rendit le même soir avec la Fayette & deux Membres du Comité chez le Ministre de la Guerre, qui fut chargé de prendre le lendemain les Ordres du Roy.

Le lendemain matin il se rendit au Comité, avec lequel il trav-ailla, pour bien s'instruire des détails de la Conspiration, qui etait réelle. Il alla diner chez Montmorin, qui luy dit, qu'il luy donne-rait un Chiffre pour Turin, un autre pour la Suisse, pour pousser plus loin les Découvertes, & déjouer les Complots, en le priant dans toutte

cette Affaire de ménager les Princes, et surtout le Comte d'Artois. il le luy promit de bon cœur : non seulement son intention n'était pas de le compromettre, mais au contraire il était enchanté d'avoir cette occasion de pouvoir rouvrir une Correspondance avec Vaudreuil, pour rendre service à ce Prince, et tâcher de l'engager à rentrer.

En 1790 cela était possible, le Roy paraissait le desirer, et le desirait peutêtre de bonne foy. les choses n'avaient pas encore été poussées à l'extremité. Montmorin luy dit qu'il rendrait compte au Roy de cette Conversation et de ses bonnes Intentions. au sortir de chez le Ministre, il fut chez son ami la Porte, et luy repeta ce qui s'était dit entr'eux, en lui réiterant la promesse, d'être aussi favorable aux Princes qu'il le pourrait, sans nuire à la Patrie. Il rentra chez luy pour les aprêts de son départ, et n'ayant aucune nouvelle du Ministre Du Portail, il luy écrivit un billet, pour sçavoir s'il avait pris les ordres du Roy, la réponse fut qu'il était enrhumé, et gardait la Chambre, que le surlendemain étant jour de Conseil, il le proposerait.

le Comité de Sureté Publique de l'Assemblée avait communiqué l'Affaire à celuy de la Municipalité de Paris. Brissot en était membre, il composait une feuille Jacobine, intitulée le <u>Patriote</u>. Il y insera la Conjuration de Lyon, et la Nomination de Dumourier, avant que le Roy en sçut rien. ce Prince, en lisant cette feuille, fut très piqué avec raison, et quand Du Portail alla luy en faire la proposition, il luy dit, qu'il choisit qui il voudrait, excepté Dumourier, qu'il ne permettrait pas que les Jacobins se mêlâssent de la Nomination de ses Generaux.

On prétend que les Lameth travaillerent aussi contre luy, parce -qu'il avait été proposé par la Fayette, leur Ennemi, avec qui il etait lié; & qu'ils voulaient faire exercer le commandement par Theodore Lameth leur frere, qui commandait un Regiment de Cavalerie près de Lyon. quoiqu'il en soit un autre eut ce Comm -andement.

Il ne fut sensible qu'au bruit qui s'en etait répandu d'avance, & à l'Exclusion sèche du Roy. il en parla à son ami la Porte, celuy cy à Louis XVI, & c'est en cette Occasion que ce bon Prince ne lui cacha pas la prévention qu'on luy avait donnée contre cet Officier Gen -eral. Il s'en consola. on devait nommer au commencement de l'Année suivante les Generaux pour le Commandement des vingt deux Divisions de l'Armée, & il en restait si peu, que bon gré, mal gré, il fallait qu'on l'employât. D'ailleurs le Roy avait eû la bonté de dire à la Porte, que cela ne serait point tort à son ami, & qu'il serait placé.

---

chap. 5.

Chap. 5. Année 1791.

Il continua à vivre dans la Retraite, considerant les progrès de la Révolution, & voyant de tems en tems Montmorin & la Fayette. mais la proposition qu'on avait fait de luy pour les deux Commandements importants engagea les diverses Factions à le rechercher. le vicomte de Noaille, l'entraina à aller diner avec luy chez le Riche la Borde; chez lequel il trouva rassemblés le

Lameth, D'aiguillon, Menou, Duport. il leur parut pédant, ils luy parurent legers et présomptueux, et il n'y retourna pas.

Mirabeau chercha aussi à se lier avec luy. il était égale-ment brouillé avec les factions de la Fayette et des Lameth. Sup-erieur à toute l'Assemblée en scelerateme et en talents, il cherchait pour sa propre utilité à s'associer les hommes instru-its, ou qui passaient pour l'être. alors il avait abandonné le Duc d'Orleans, qu'il méprisait; il s'était lié avec la Cour et Montmorin, qui le payaient: son bût etait de se faire pre-mier Ministre, et par consequent de commencer par faire la Contre Révolution.

Dumourier détestait son immoralité, et il avait tou-jours soigneusement évité les frequentes ocasions, qu'il avait eû de faire sa Connaissance. cependant, sollicité par un de ses anciens ami, nommé S.te Foy, il s'y laissa conduire. dès cette premiere Conference Mirabeau luy découvrit tous ses Projets, luy dit qu'il voulait, sous peu de jours, faire faire une grande Réforme, et un changement Total dans le Corps Diplomatique, et lui montra sa liste. Dumourier y fit quel-ques changements, qu'il agréa, en luy offrant l'Ambassade de Prusse. Il répondit qu'il l'accepterait, pourvû que ce ne fût que dans trois Mois; qu'il connaissait une Place bien plus subalterne, mais bien plus importante, celle de Mayence.

Il luy expliqua que là il pourrait, ou traiter avec les Princes, en faisant agir le Roy par M. de la Porte, ou déjoüer leurs Com-plots, s'il ne pouvait pas les regagner: que pendant ce tems là

on envoyerait en Prusse le Gen. Heymann, sans caractere public : que les trois mois bien employés donneraient le tems de pacifier l'Exterieur, d'achever la Constitution, de rendre au Pouvoir Executif son activité; et que ce ne serait qu'alors que le Roy de Prusse recevrait sans répugnance un Ambassadeur, et qu'on pourrait traiter utilement avec la Cour de Berlin, pour contenir celle de Vienne, si on n'en etait pas content. Ils convinrent de tous ces Articles, Mirabeau alla chez Montmorin, qui remit la Liste à son premier Commis Gerard de Renneval.

Dumourier se rapellait le refus du Roy pour le Commandement de Lyon, il luy écrivit une lettre, qui a été trouvée dans la fatale Boëte de Fer, et imprimée. Il le priait de luy faire savoir par son ami la Porte, s'il avait de la répugnance à l'employer; que dans ce cas il ne permettrait pas que son nom parût dans une Liste, qui devait luy être presentée par son Ministre des Affaires Etrangeres, et qu'il attendrait que quelqu'occasion favorable fit revenir Sa Majesté de ses préventions. le Roy fut content de la lettre, et dit à la Porte, qu'il n'avait plus de prévention contre luy, et qu'il le nommerait volontiers, si on le luy proposait pour une Place.

Quatre jours après il revit Mirabeau une seconde fois. celuy cy l'engagea à faire un Ouvrage sur les principes de Negociation, convenables au Roy Constitutionel d'un Peuple libre, il se chargea de ce travail. dans cette Conference qui fut très confidentielle, la Conversation tomba sur le fameux Ministre de Prusse,

ch. 5. Comte ~~Herbert~~ Hertzberg. Mirabeau le détestait. il dit: le vieux Reitre est ceinturé d'un Chapelet d'obstructions, est attaqué de cinq ou six maladies mortelles au moins, et il se livre continuellement à de nouveaux Projets, comme s'il devait vivre cent ans; tandis que la Parque tient ses ciseaux tout prêts, pour couper le fil, qui tient le Glaive de Damoclès suspendu sur sa tête. quatre jours après cette conversation, Mirabeau était mort. Dumouriez dit à Ste Foy. hé bien, Mirabeau s'est trompé sur la tête que menaçait le Glaive de Damoclès.

La Parque en tranchant la vie de cet Etre extraordinaire, avait coupé le fil de tous ses Projets. Dumouriez, qui n'entendit point parler de Montmorin, alla le voir, ils eurent une Explication ensemble, il nia avoir rien arrangé avec Mirabeau, il nia même la liste. alors il dit à ce Ministre, qu'il l'abandonnait, qu'il plaignait sa fausseté, qui était une preuve de sa faiblesse, il luy prédit qu'il perdrait le Roy, et qu'il se perdrait luy même, en ne mettant ni dignité, ni vérité dans sa conduite. il ne l'a jamais revû, et sa prédiction ne s'est que trop accomplie. Il regrette sa mort tragique. M. de Montmorin était attaché au Roy, et avait beaucoup de bonnes qualités; mais il était fort au dessous de sa Place, surtout dans ces tems aussi orageux.

Cependant la Promotion venait de se faire, et il venait d'être employé Marechal de Camp de la Douzième Division. cette circonstance l'obligea à retourner aux Jacobins. sa longue absence l'avait fait rayer de cette Société. son motif pour y rentrer fut, que la Société des Jacobins de Paris avait affilié plus de deux mille Sociétés dans les Provinces, que dans les cinq Départements où

il allait commander, il y en avait trente ou quarante, très sulphureuses, et que s'il y était arrivé sans paraitre Jacobin, sur-tout l'ayant été dans le principe, il eût été regardé comme Aristocrate, et par conséquent bien loin d'être utile à sa Patrie et au Roy : il eût la précaution de faire prévenir Louis XVI de sa démarche et de ses motifs.

Comme Mirabeau était mort, comme Montmorin avait, non seulement négligé tous les Principes Diplomatiques, dont ils étaient convenus, mais qu'il continuait à mener les affaires Etr-angères sur les Principes de l'ancien Régime, Dumourier qui avait fait l'Ouvrage convenu avec Mirabeau, intitulé Mémoire Diplomatique, le communiqua aux amis de Montmorin, qu'il ne voyait plus, pour l'engager à changer de conduite Ministériel-le, incohérente avec la Constitution et dangereuse pour le Roy. Montmorin fit alors paraitre une Déclaration au nom du Roy, pour être envoyée à tous les Ministres de France en Cours Etrang-ères. cette Pièce était si exagérée en principes de Jacobinisme, que ni Mirabeau, ni Dumourier, n'auraient conseillé au Roy de tenir un pareil langage, qui bien loin de luy ramener les Esprits, ne pouvait qu'augmenter la méfiance, par le Passage trop rapide d'une extrémité à l'autre. Dumourier indigné de ce nouvel Acte de mauvaise foy, ajouta un Paragraphe sur cette Déclaration à son Mémoire, qu'il lut aux Jacobins, il fit une grande sensation, et fut imprimé.

Quelque tems après il apprit, que dans les Jacobins, qui commen-çaient à devenir détestables, on avait ouvert l'avis de casser

tous les Officiers de l'Armée, & de faire faire une nouvelle Election d'officiers par les Soldats. si cet avis, qui avait beaucoup de Partisans, même dans l'Assemblée Constituante, avait prévalu, l'Armée etait absolument anéantie. il en raisonna avec la Fayette & avec Du Portail, il dit aussi son projet à la Porte, & quelque danger qu'il y eut à heurter hautement une opinion aussi Populaire, il fit un Mémoire, le fit donner au Roy, qui l'aprouva, le soumit à la Censure de Du Portail, & le lut aux Jacobins.

Ce Mémoire, intitulé Mémoire Militaire, établissait les Principes, sur lesquels doit être constituée l'Armée d'un Peuple libre, traçait les devoirs des Generaux, Officiers & Soldats, prescrivait le genre & les bornes de la Subordination du Soldat Citoyen, ses rélations & ses devoirs à l'égard des autres Citoyens, il etait terminé par une formule de Serment très raisonable.

Il ne reçut pas les mêmes suffrages que le Mémoire Diplomatique, il fut même desaprouvé par la pluralité: cependant il fut imprimé, & il fit le seul effet qu'il en avait desiré, c'etait de faire tomber l'avis de l'Election par les Soldats. le Comité Militaire de l'Assemblée en adopta les Principes, mais pour faire du nouveau, il composa une formule de Serment ridicule, qui fit une Scission parmi les Officiers, en fit quitter plusieurs, & rendit ceux qui restaient de très mauvais serviteurs de la Constitution.

Il fut encore retenu quelque tems à Paris par une Corvée, dont le chargea Du Portail, en le nommant President d'un Conseil de

de guerre pour juger une Reclamation de Moreton, à qui le comte de Brienne, Ministre de la Guerre, avait précédement ôté arbitrairement le Regiment de la Fere. Moreton avait bien mérité d'être cassé, étant un Colonel très violent & très despotique; mais le Ministre luy avait refusé un Conseil de Guerre & des Juges & au bout de plusieurs Années il réclamait contre cet Acte Arbitraire

Dumourier avait ordre d'aller le juger à Toul, ce qui l'eut éloigné beaucoup de Nantes sa destination. heureusement on ne put pas remplir le nombre des Juges, il profita de cette circonstance pour refuser d'aller à Toul, & après avoir attendu un mois à Paris, il renvoya au Ministre cette Commission & partit. Moreton fut fait marechal de Camp, pour faire cesser ses clabauderies, & il le retrouva malheureusement l'année suivante sous ses ordres.

La Douzieme Division, à laquelle il était attaché, n'était que de 12 Bataillons & 6 Escadrons. elle était commandée par le vieux Verteuil, jadis un des meilleurs Officiers de l'Armée française, mais dont toutes les facultés étaient affaiblies. le second M.al de Camp était d'Harambure, qui n'a jamais joint. ainsi il eut tout le fardeau de ce Commandement, qui s'étendait sur cinq Départements, Mayenne & Loire, ou Angers, Loire Inférieure ou Nantes, la Vendée, les deux Sèvres, & la Charente Inferieure, depuis la Villaine jusqu'à la Garonne. ce Pays était déjà livré aux Ravages du fanatisme & de la persecution. il avait au bonhomme Verteuil, qui demeurait à la Rochelle, à régir

la Charente Inferieure, & il se chargea des quatre autres, allant même quelquefois le trouver à la Rochelle, quand il craignait qu'il ne fût embarassé.

Il arriva le 19 Juin 1791 à Nantes, où il établit sa première Résidence, il y trouva un Département fort bien composé, un Maire excellent, une superbe Milice Nationale, mais un Club infernal, & très nombreux, qui le reçut parfaitement, & luy donna même une Couronne, avant de l'avoir méritée. Il y trouva le second bataillon du 25.eme Regiment, Poitou. les Officiers étaient dans des principes Anticonstitutionels, excepté leur Chef, homme d'esprit, & grand Philosophe, nommé Drouart de Lezey.

On avait permis par un Décret aux Soldats, de l'Armée d'aller aux Clubs, & pour que cette frequentation n'entrainât pas la Scission entre les Officiers & les Soldats, & par consequent l'insubordination, il avait dit dans son Mémoire Militaire, que les Generaux devaient engager les Officiers à frequenter les Clubs. justement le 22 juin il avait entrainé tout le Corps d'Officiers à l'accompagner au Club, & ce fut un grand bonheur.

Le même soir, étant prêt à se coucher, ainsi que ses deux Aides de Camp, le Vasseur & Phillippe de Vaux, après avoir beaucoup travaillé pour se mettre au courant, il reçut une lettre du ~~Dépa~~ President du Département, qui le priait de se rendre sans differer à l'Hôtel de la Monnoye, où tous les Corps étaient assemblés, & l'attendaient pour déliberer sur une affaire très importante, dans laquelle il s'agissait du Salut de la Patrie. Il y court, fort intrigué de ce Message, il trouve sur la Place

4 à 5000 personnes en chemise, qui avaient l'air consterné & inquiet : il etait minuit. il a bien de la peine à percer cette foule avec ses Aides de camp, il entre dans une grande Salle, où tous les Corps etaient assemblés, environnés de plus de 1500 personnes, qui parlaient toutes à la fois. on fait silence, & le President luy dit avec l'air morne — Monsieur le General, le Roy de France est parti, il est en fuite — s'il est parti, la Nation reste. deliberons sur ce qu'il y a à faire.

Malgré l'air calme qu'il affecta pour faire cette réponse, qui releva le courage de tout le monde, jamais nouvelle ne l'a plus consterné. il n'y avait que six jours qu'il etait parti de Paris, il avait vû tous les jours son ami la Porte, & il n'avait rien decouvert d'un pareil dessein. il prévoyait toutes les horreurs d'une guerre civile inévitable. il etait forcé de cacher toutes ses craintes. le sens froid qu'il venait de montrer luy donnait la confiance generale.

Il proposa d'abord de faire une Proclamation, pour rassurer le Peuple, & l'empecher de se livrer aux Excès de la rage, qui suit assez ordinairement la consternation. il dressa le projet de cette proclamation, qui fut agréé. des brouillons proposerent d'arreter tous les Officiers. comment, Citoyens, leur dit il, vous voulez, d'après une méfiance vague, déshonorer & maltraiter des hommes, que vous avez tantôt reçu dans votre Club? je me charge d'eux, & dans deux heures vous serez sûrs de leur fidelité à la Patrie, ou je vous en débarasserai sans violence, laissez moy ce soin.

Il envoye éveiller le commandant Lezay, dès qu'il est arrivé, il luy fait part de l'inquiétude du Peuple, il luy ordonne d'assembler les Officiers dans sa chambre, de leur peindre la circonstance où la Nation se trouve, de leur laisser la liberté du choix, ou de venir, avec luy, prêter serment à la Nation & à la Loy, ou de partir à la pointe du jour, avec des Passeports qu'il leur donnera. trois heures après Lezay arrive à la tête de tous les Officiers, qui prêtent serment sans difficulté, ainsi que l'Artillerie & les Ingenieurs, entre les mains du Président du Département. Il donne, ou fait donner encore d'autres Ordres pour les objets les plus pressants, & il se retire à 5 heures du matin, plus fatigué qu'il ne l'a été de sa vie.

Rentré chez lui, rempli de la tristesse la plus profonde, il médite sur ce qu'il a à faire. il ne connaissait aucune circonstance de la fuite du Roy, il ignorait de quel côté il s'était retiré, mais il calculait qu'il fallait qu'il se fût assuré d'une Partie de l'Armée, pour avoir pris un parti aussi audacieux. il supposait au Prince, & à ceux qui l'entrainaient, une conduite mieux combinée que celle qu'ils avaient tenue, & d'après cette Supposition, son imagination luy peignait déjà Paris assiegé, & nageant dans le sang.

Il avait sur le champ écrit deux Billets, l'un à Vieillard Député de St. Lô, l'autre à Barrere, il leur mandait que sans attendre d'autres Ordres, il allait rassembler tout ce qu'il pourrait de Troupes, & marcher au secours de l'Assemblée constituante; car c'était là qu'il voyait la Patrie, que Louis avait abandonné,

après avoir encore renouvellé depuis quinze jours ses serments,
sans en être prié. Vieillard lut le billet, qu'il avait reçu par le
Courier, il fut fort aplaudi, & inseré dans le Procès Verbal. il fortifia
le courage des Representants, étant le seul de ce genre qu'on
eut reçû d'un Officier General, plusieurs autres demandaient
des Ordres, ce qui était très different.

Il avait aux Sables un Bataillon de Rohan Prince, dans
la Vendée deux autres Bataillons, à Nantes celuy de Poitou, à
Ancenis le Regiment Colonel General Dragons, à Niort & Fontenay
le 16ème Regiment de Cavalerie, il pouvait tirer de la Garde Nat
-ionale de Nantes 4000 hommes d'Infanterie, bien armés, & bien
exercés, & 300 Dragons, 8 pièces de 4, 4 pièces de 12, une Compa
-gnie d'Artillerie, & beaucoup de Canoniers Volontaires.

Il fit dans la Matinée tous les ordres de marche, il donna
pendant le jour quelques ordres pour la côte, & pour garder l'em
-bouchure de la Loire. Il manda au Gen. Verteuil, qu'il allait
marcher sur Paris, mais sans luy communiquer ses détails,
car il ne le connaissait pas, & les Guerres civiles ont cela d'affreux,
qu'elles inspirent une méfiance necessaire.

Il allait donc partir avec environ 8000 hommes, bien
sûr de se grossir considerablement à Angers & au Mans. cep
-endant il cacha son projet jusqu'au moment de l'Execution,
il affecta un air encore plus calme que la nuit précedente. il
assista à la procession de la fête Dieu, & prit cette occasion pour
bien inspecter les Troupes. heureusement dans la nuit suivan
-te un second Courier arriva, & annonça que le Roy avait été
repris, & était sur la route de Paris.

la violente Sensation qu'il avait éprouvée, en aprenant la premiere nouvelle, avait trop occupé toutes ses Facultés pour luy laisser le tems d'observer avec beaucoup d'attention l'impression qu'elle avait pû faire sur le Peuple; il avait remarqué en general qu'après un premier moment de consternation, il s'était élevé à une rage violente, d'où il etait rentré dans une Contenance froide & fiere, qui annonçait une détermination fixe de défendre sa liberté, sans aucun raisonement sur le choix du Gouvernement.

Entierement calmé par la seconde nouvelle, il devint Observateur attentif. il vit avec chagrin qu'elle faisait une sensation plustôt désagréable, que consolante. les Aristocrates, qui etaient très nombreux à Nantes, parurent consternés, & les Democrates, dont les Idées s'etaient déja monté sur des nouveautés, parurent, non seulement très froids, mais même très mécontents, de voir reparaitre un Roy, auquel pendant deux jours ils n'avaient pensé, que pour le traiter de perfide & pour s'exciter à la vengeance. c'est de cette Epoque que l'Infortuné Louis a perdu entierement le reste d'amour, ou de pitié, qu'on conservait encore en Province.

La conduite de l'Assemblée Constituante fut noble, grande & genereuse. non seulement elle sauva la Famille Royale du danger imminent de la fureur du Peuple, mais ayant pris le tems necessaire pour le calmer, elle rétablit le Roy dans tous ses Droits, & luy rendit sa Dignité.

Dumourier crut que le Prince & sa Cour seraient sensibles à ce procédé, qu'ils feraient des Réflexions sages sur leur position, sur l'impossibilité de s'oposer davantage à la Constitution, sur la sureté que le Roy trouverait à la suivre avec exactitude, pour regagner la confiance de la Nation, sur les moyens immenses qu'elle luy ouvrait pour le bonheur, & même la gloire, en s'y attachant de bonne foy, & sur la certitude de sa perte & de celle de son auguste Maison, de la Monarchie & de la France entière, s'il reprenait son ancienne conduite. persuadé que la faute terrible, que Louis avait faite en fuyant, après s'être parjuré deux fois, serait pour luy une grande leçon, que son cœur même serait touché de la Generosité des François, qui luy rendaient une Couronne, qu'il avait perdue, par les Décrets de la Constitution même qu'il avait jurée, il regarda cet Evenement comme une espèce de bonheur, qui allait ramener tout le monde à un but raisonable, & faire succéder la confiance & la bonne foy, ensuite l'amour & l'ordre, aux intrigues, aux conjurations, aux haines, à la discorde, qui avaient regné jusqu'alors.

Plein de cet espoir présumable, qui n'eût pas été faux, si chaque Faction, laissant même à part le Patriotisme, eût consulté son véritable Interêt, il reprit sa Correspondance avec l'Infortuné la Porte. il avait tremblé pour les jours de ce vertueux ami, que son Maitre avait sacrifié à son depart, en le chargeant de porter à l'Assemblée Constituante sa Protestation.

ce serviteur fidele s'en etait acquitté avec une résignation heroïque, tout en calculant son danger, car il a avoüé depuis à son ami, que des lors son Testament etait fait. helas! il etait destiné à être une des premieres victimes du Procès qui a suivi la funeste journée du 12 Aoust 1792, & à préceder de quelques mois son malheureux Maitre, qui ne la pas assés plaint!

La Porte luy manda que tout se calmait, & Dumouriez crût devoir employer les premiers moments qu'il eut de libre pour composer un Mémoire, qu'il luy envoya de Niort sur la conduite que le Roy devait tenir à l'avenir. 1°. avec sa famille, les Ministres & tous les mécontents de la nouvelle Constitution. 2°. avec l'Assemblée Nationale. 3°. avec le Clergé. 4°. avec les Puissances Etrangeres. 5°. avec la Nation française. 6°. avec l'Armée de Terre & de Mer. 7°. sur les Nominations. 8°. sur l'Emploi de sa liste Civile. ce Mémoire assés long, annonçait huit autres Mémoires de détail sur chacune de ses Divisions, il demandait qu'en cas que le Roy agréât ce travail, il luy fit expedier un Congé, pour venir l'achever à Paris.

Cette demande etait une Epreuve qu'il faisait, pour juger les véritables intentions du Roy; si on l'apellait, alors il eut été sûr que son Mémoire eut fait une profonde Impression, & que Louis etait véritablement déterminé à s'apuyer de la Constitution; si au contraire, on ne luy demandait

de donner de la suite à ses Conseils, alors il devoit perdre toutes ses espérances, & ne plus entrevoir que des malheurs, & c'est ce qui arriva. La Porte remit fidèlement le Mémoire, le Roy le lut, l'apostilla, & l'enferma avec beaucoup d'autres Papiers dans la boîte de Fer, il a été trouvé dans cette boête fatale, & imprimé avec les autres Pièces du Procès.

La Cour avait repris ses habitudes, ses Correspondances secrètes en Pays Etranger, ses Corruptions qui ne servaient qu'à la mettre à la mercy des Traitres, qui luy volaient son argent; elle avait recommencé ses intrigues, ses petites Conjurations à Paris & dans les Provinces, ses plaintes inutiles, ses dénigrements contre l'Assemblée & ses Travaux, la Parasypie Ministerielle, ses feuilles mordantes, qui envenimaient d'incendiaires de la part des Jacobins. Tout le Ministere avait été changé après la fuite du Roy, mais excepté Narbonne Ministre de la Guerre, qui avait un grand parti dans l'Assemblée, le reste suivait à peu près les mêmes Erremens que les Prédécesseurs, surtout Lessart Ministre des Affaires Etrangeres.

L'Assemblée, qui avait été si grande, si prudente, à l'Evenement de la fuite du Roy, qui alors avait sauvé la France par sa conduite genereuse & mesurée, était retombée dans ses factions pueriles, dans ses Corruptions, elle ne faisait plus rien, elle fatiguait si fort la France par son avilissement, que tout le monde soupirait après le moment

de la voir remplacée par une autre. honteuse d'elle même, elle n'aspirait qu'à s'en aller. ses derniers travaux se ressentaient de son abattement, & elle fut fort aise, au mois d'Octobre, de faire place à la premiere Legislature, qui prit le nom d'Assemblée Nationale. celle ci fut horriblement composée. Louis, mal conseillé, n'avait point reparé, par une conduite franche, la funeste impression de sa fuite. au contraire ses démarches & celles de sa cour augmentaient les méfiances.

Ce fut vraiment à cette Epoque que les Jacobins commencerent à se saisir de la funeste influence, qui a ensuite comblé l'Anarchie. cette Société, étendant partout ses nombreuses affiliations, se servit des Clubs de Provinces, pour se rendre maitresse des Elections. toutes les mauvaises Têtes, tous les Ecrivailleurs seditieux, tous les Agitateurs furent nommés pour aller representer la Nation, pour defendre, disait on, ses Interets contre une Cour perfide; très peu d'hommes eclairés, ou sages, encore moins de Nobles, furent choisis, & l'Assemblée Nationale, ainsi composée, se reunit, armée de préventions & de vües hostiles contre le malheureux Louis & contre sa Cour. Elle commença par adorer la Constitution pour bien s'etablir, mais les Républicains travaillaient déja sous main, & répandaient leurs Opinions destructives, dans des feuilles incendiaires, qui se multiplierent à l'infini.

C'est cette même Assemblée, qui profitant en 1792 de la Catastrophe du 12 Aout, qu'elle avait préparée, s'est érigée en Convention Nationale, après avoir encore chassé de son sein quelques Membres trop sages, & s'être renforcée de Scelerats & de têtes folles. c'est elle qui a fait perir sur l'Echaffaud le Roy & la Reine, qui a immolé ses plus ardents promoteurs, tels que les Brissot, Vergniaud &c. c'est elle qui regne en France environnée de Cadavres & de Débris. la Guillotine est son Trône, l'Irreligion & l'Anarchie sont ses mobiles, & le Peuple Français languit dans le plus honteux & le plus criminel Esclavage. oh ma Patrie!...

Après avoir esquissé rapidement le Tableau funeste des Evenements Generaux, il est tems de revenir à ce qui se passait à Nantes. Dumourier s'était réservé toutes les dispositions Militaires, & ne laissait point entamer son autorité. Il travaillait très confidentiellement avec les Corps Administratifs, qui etaient très prudents & très sages, & ne leur cachait rien de ses mesures. ce n'etait pas là le compte du Club de Nantes. cette Société affectait de se mêler de toutes les Branches du Gouvernement, sous pretexte de vigilance & d'inspection sur ses agents.

Elle etait dirigée par un homme très dangereux, nommé Coustard, gentilhomme Breton, chevalier de St. Louis, cy devant lieutenant des Marechaux de France, & alors

Commandant de la Garde Nationale. Il a depuis été nommé membre de la Convention, & s'étant attaché au parti de la Gironde, il a peri sous la Guillotine. Coustard était téméraire emporté, séditieux & fourbe. il avait aquis un grand Empire sur la Populace, qui est très nombreuse dans cette grande Ville, il était craint de tous les honnêtes gens, il s'était fait une garde Prétorienne d'une Compagnie des Maitres en fait d'Armes & des Bouchers. l'Année précedente il avait chassé de Nantes le Duc de Maillé, Commandant en Chef de la Province, & ensuite le Reg-iment de Rohan Prince, dont il avait pensé faire assassiner le Colonel, le brave d'Hervilly.

Ce chef de Révolte vit avec peine son crédit réprimé par un Officier ~~[illegible]~~ General, auquel on ne pouvait reprocher, ni la plus legere Aristocratie, ni une Democratie outrée; il etoit l'ennemi juré de la Noblesse & du Clergé, le General protegeait l'un & l'autre, & avait eu plusieurs occasions d'arreter les Excès du même peuple, en employ-ant à propos, tantôt le Bataillon de Poitou, dont il était sûr, tantôt la partie saine de la Garde Nationale, qui en general était fort bien composée. Coustard faisoit sa Cour au General, qui l'observait, barrait ses démarches criminelles, & n'avait pas l'air de s'en méfier.

Dumourier allait rarement au Club, qui luy envoya une Députation pour le prier d'autoriser un Envoy de Commissaires de cette Société pour aller inspecter les fonderies de Canon établies à l'Isle d'Hindret à une lieue de Nantes, dirigées par le Lieutenant Colonel Thouvenot, homme de mérite dont il sera fort question dans la suite de ces Memoires, & pour inspecter pareillement les anciennes Batteries des Côtes. Il leur dit que, comme Citoyens, ils pouvaient se promener partout, où ils ne trouveraient pas de consigne, qui deffen-

-dit

de laisser entrer ceux qui par état n'étaient pas chargés d'Inspection; qu'ils n'avaient aucun titre qui pût l'autoriser à leur permettre de remplir des fonctions, qui étaient déjà occupées; qu'il n'y avait ni danger extérieur, ni aparence de guerre Maritime; qu'ils se tranquillisassent, et surtout se méfiassent des Séditieux, qui cherchaient à leur inspirer des soupçons ridicules, pour amener l'Anarchie.

Cette réponse excita le plus grand mécontentement; mais ce qui se passait dans la Vendée suspendit pour quelque tems cette querelle. Le Département était agité par les fureurs de la persécu-tion et du fanatisme. La Noblesse y était très remuante, les Prêtres très irrités, et les Démocrates très intolérants. La cause de la Religion y avait excité une Insurrection, un mois avant l'arrivée du Général. La Garde Nationale avait marché contre les Aristocrates, on s'était battu près d'un village nommé St. Clement. Les Troupes de Ligne et les Gardes Nationales avaient eû l'avantage, et le premier effort avait été dissipé. Une partie de la Noblesse du Poitou servait dans la Marine, la plupart s'étaient réfugiés à Jersey, le reste se tenait tranquille.

La nouvelle de la fuite du Roy avait fait reprendre courage à ce Parti. Un vieux Gentilhomme, d'ailleurs très respectable, av-ait rassemblé d'abord à Luçon, ensuite dans son Chateau près de Talmont beaucoup de Gentilshommes; ils avaient fait le projet de se rendre maîtres du Port des Sables d'Olonne, où ils devaient être joints par les Emigrés de Jersey, qui devaient leur aporter des Armes et des Munitions

La Nouvelle du retour du Roy rendait toutes leurs mesures vaines; mais leurs Assemblées avaient allarmé le Département de la Vendée, où le Parti Démocratique était très faible. Les Administrateurs écrivir-
-ent

à ceux de Nantes, pour leur demander instament de promts secours. le General partit avec 800 hommes d'Infanterie de la garde National, 100 Dragons Volontaires, 100 Dragons du Colonel General, la Compagnie de Grenadiers ou piquet de Poitou, & 4 pieces de campagne, & il se rendit à Machecoul, pour dissiper le Rassemblement, & empecher les deux Partis d'en venir aux mains.

Il y aprit que le District des Sables avait fait marcher 250 hommes du Reg.t de Rohan Soubize, avec 8 à 900 gardes nationales, ou Paysans armés, que cette Troupe s'était portée vers le chateau de M. de la Lezardiere, que le Rassemblement, d'à peu près 50 gentilshommes & 120 Paysans Royalistes, s'était dissipé à l'aproche de la petite Armée des Sables, qui avait pillé & brulé le chateau, & commis tous les excès d'une Troupe indisciplinée, & mal conduite. au premier avis de la marche de la petite Armée des Sables, il avait envoyé à toute bride le chev. de Lorencin Capitaine au Regiment de Dragons, ~~avec~~ à la tête de 50 Dragons, avec ordre de prendre tous les moyens de conciliation, & d'empêcher le Pillage & les excès. Lorencin était arrivé trop tard. le General, fort faché de cette avanture, avait ramené son détachement à Nantes, bien résolu d'aller bientôt visiter la Vendée, pour y contenir les deux Partis, & empecher la Guerre Civile.

A son retour, le Club éleva de plus grandes prétentions, & devint plus intraitable. on répandit exprès une fausse Allarme. des Jacobins du Club des Sables, & de celuy de Paimbeuf, manderent, qu'on voyait croiser le long de cette Côte des Batimens armés, & qu'une Chaloupe avait mis à terre plusieurs hommes près de l'Isle de Bouin. le Club répandit l'allarme dans Nantes, & assura que c'était une Escadre Anglaise. les Administrateurs, quoique n'y croyant pas, furent forcés d'en parler au General, qui sur le premier bruit avait envoyé des Officiers sur les lieux, avec ordre de prendre par écrit le raport des Municipalités.

ils revinrent avec des preuves très solides de la fausseté de la nouvel-le. armé de ses preuves, il se rendit à la Société, & luy repeta sa phrase ordinaire, de se méfier des fabricateurs d'allarmes, qui voulaient souffler la discorde & l'Anarchie. on luy répondit que tout cela etoit égal, que le Peuple voulait, qu'il fit armer les Batte-ries des Côtes, qu'alors on serait sans inquietude.

Il leur objecta, qu'il ne pouvait pas adopter cette mesure sans ordres & sans argent, qu'il n'avait ni Canoniers ni Troupes pour garder les Batteries, que les Corps de Garde & les Magazins à poudre de la Côte etaient inhabitables : il leur dit de mettre leur demande par écrit, & qu'il l'envoyrait au Ministre de la guerre, à qui il manda, que pour eviter un plus grand inconvenient, il etoit convenable d'armer des Batteries au Port du Croisic, à S.t Nazaire à une lieüe au dessous de Nantes, à Paimbeuf, & au Port des Sables. effective-ment Duportail, qui etait alors Ministre, eut la sagesse d'ordon-ner cet Armement : ces quatre Batteries resterent tout l'Eté sans être gardées, le premier Polisson aurait pû les encloüer, jusqu'au moment de la levée de cinq Bataillons de Gardes Nationales, qu'il eut ordre de faire en Automne, un par Département.

Ce Mezzo-termine du General ne satisfit pas beaucoup le Club. sa conduite douce & conciliante avec les Prêtres & les Nobles, qu'il amachait tous les jours aux fureurs des Clubistes, acheva d'irriter contre luy. il fut averti qu'on tramait un Soulevement; & comme il avait réellement des Affaires bien plus importantes dans la Vendée, comme il fallait qu'il allât se concerter avec le Gen. Verteuil, qu'il n'avait pas encore vû, comme il avait à faire l'Inspection des Troupes de sa Division, & à se faire reconnaître dans les autres Départements, il partit de Nantes dans le mois de

Juillet. Coustard fut nommé Député, le Club devint plus tranquille, & quand dans l'Automne le General revint à Nantes, pour lever le Bataillon de la Loire Inferieure, il y fut très caressé, & on fit toutes les instances possibles, pour l'engager à s'y fixer; mais il n'était plus tems, il avait pris d'autres arrangemens pour son Hyver, dans un point plus central de ce Commandement très étendu, & plus raproché de son Lieutenant General, qui avait souvent besoin de luy.

En partant de Nantes, il y laissait sur son compte deux Opi-nions bien contradictoires. les Jacobins le regardaient comme un Aristocrate déguisé, les Nobles comme un Democrate iné-branlable. Egalement éloigné de ces deux factions, ne méri-tant aucune de ces deux Denominations Factieuses, il était conduit par un Patriotisme sincere, il desirait une Monarchie & une Constitution, & il se serait sacrifié volontiers pour la Loy & pour le Roy, pourvû que l'un & l'autre ne fussent pas séparés. Quant à la République, il trouvait la France trop étendue, trop riche, trop relachée dans ses moeurs, pour croire que ce Regime pût luy convenir, & il le regardait comme un malheur, & comme la source d'une Anarchie Sanguinaire. son opinion n'a pas varié, il croit encore que, même en suposant les plus grands succès à la République Française, même la Paix la plus triomphante, elle ne se soutiendra pas.

Il se rendit d'abord à la Rochelle où il passa quelques jours avec son respectable General, qui devint bientôt son ami. ensuite il établit sa Résidence à Fontenay le Comte, ou le Peuple, Capitale

de la Vendée. il n'y avait pour toute Troupe qu'un Escadron, environ 130 hommes, du 16eme Regiment de Cavalerie, commandé par un chef d'Escadron fort sage, nommé Dille. il étudia les mœurs de cette partie du Poitou, & les Causes de l'affreuse discorde qui y régnait.

l'Assemblée Constituante avait d'abord entrainé à elle tout le bas Clergé, qui gagnait à la Révolution de la considération & un sort plus heureux. mais bientôt, par l'imprudence la plus folle, elle avait assujeti le Clergé à un Serment, par lequel il s'engageait à se soumettre à tous les Décrets de la Constitution faits, ou à faire. le serment etait absurde & injuste. il révolta tous les hommes de cet Etat, qui avaient ou de la pudeur, ou de la conscience. les Curés, les plus attachés à la cause de la liberté, renoncerent à leurs Places. les Aristocrates & le haut Clergé profiterent de cette Désertion, pour secouer la torche du fanatisme. les législateurs, au lieu de revenir sur leurs Erreurs, crurent devoir soutenir la loy, les Jacobins, enchantés de tout ce qui pouvait autoriser les excès, commencerent une Persecution cruelle. le bas Clergé du Poitou etait parfaitement composé. des mœurs irreprochables, plus de vertus que de lumieres, une simplicité patriarchale leur donnaient sur leurs Paroissiens une autorité Paternelle. ils furent remplacés par des Moines Apostats, par des Prêtres flétris & sans mœurs.

le Paysan Poitevin est bon, simple, très peu éclairé, très religieux, & même superstitieux. la plupart des Villages refuserent les nouveaux Pasteurs, cacherent leurs venerables Curés, & on les voyait s'assembler dans le desert, pour en recevoir les secours

spirituels, tandis que dans les Eglises Paroissiales, le Service Divin se faisait, la Bayonette au bout du Fusil, et n'avait point d'assis-tants. ces Rassemblements, quoique le prétexte, et même le vrai motif de la pluspart, ne fût que Religieux, donnait des inquietu-des, quelquefois fondées, aux Corps Administratifs, parceque les Aristocrates pouvaient les faire servir à des desseins dangereux.

On venait solliciter le General d'envoyer des détachements, pour les dissiper. Il prit des Notes sur tous les Prêtres cachés dans le Depar-tement, et sur tous les Nobles qui l'habitaient. ce qui le mit à portée de ne dissiper que deux ou trois de ces Rassemblements, et de proteger sous main les autres, en faisant donner des avis prudents aux Curés de bonne foy, et ils etaient en grand nombre. Quand les Admin-istrateurs luy communiquaient leurs craintes sur un Rassemble-ment, qu'il sçavait être innocent, il montait à cheval avec ses Aides de Camp, s'y rendait sans escorte, et revenait comblé des Bene-dictions de ces bonnes gens. pendant tout le tems de sa Résidence dans la Vendée, il ne s'y est pas tiré un coup de fusil, et on n'a mis en prison que deux Prêtres Séditieux, dont un etait un Curé Serm-enté, qu'il fit chasser par l'Evêque sermenté de Luçon, qui etait un homme de bien ainsi que celui de Nantes, tous deux le secon-derent dans ses vües pacifiques.

Cependant on avait exageré à l'Assemblée les dangers de cette Insurrection Religieuse. de partout les Jacobins grossissaient les Raports, et sollicitaient avec chaleur pour qu'on redoublât la Persecution, et qu'on portât une loy pour la Transportation, ou au moins l'emprisonnement de tous les Prêtres non Sermentés. le Club de Nantes prévint même cette loy, et força le Département

à en emprisonner une grande quantité, qu'on eut bien de la peine à leur faire relâcher.

Les Législateurs, avant de se résoudre à un parti aussi violent, pour se procurer des Informations précises, envoyerent des Commissaires dans plusieurs Départements. les deux, qui furent choisis pour la Vendée, furent Gensonné Avocat de Bordeaux, et Gallois homme de Lettres de Paris. ils etaient pleins d'esprit, de sagesse et de douceur. le General visita pendant un mois avec eux tout le Département, et leur remit un Mémoire de ses Observations. Gensonné fut élu membre de l'Assemblée Nationale, ce qui a causé sa perte; il fut chargé de rendre compte de cette Mission. Il fondit dans son Raport tout le Mémoire de Dumouriez, mais il n'osa pas y insérer le Projet de Decrêt de ce General, qui modifiait le Serment. son Raport fut sans conclusion. Il y insera l'Eloge du General, qui acheva de pacifier le Pays.

C'est cette même Vendée, qui depuis est devenue le foyer d'une Guerre Civile barbare, qui n'est plus qu'un monceau de cendres et de ruines, et dont les bons Habitans méritaient un plus heureux sort. un seul homme sage eût pû contenir ce Pays, que le General quitta avec regrêt. il fixa pendant l'Hyver son séjour à Niort, Capitale du Département des deux Sèvres. le Peuple etait bon, il y etait aimé, il occupait dans le Chateau un Apartement agréable.

Il y avait un Club, moins ardent que celuy de Nantes, il en fut Président pendant un Mois, et il répeta sur ce Club l'experience qu'il avait faite autrefois avec succes sur l'Academie de Cherbourg,

Il s'occupa de Travaux réunis sur des Objets utiles, comme Projets de chemins & de Canaux, amélioration des Poudres, recherche du Salpêtre, Etablissements de Charité. ces Occupations utiles l'empêchaient de se livrer à la fougue, qui rendait les autres Clubs dangereux. il passa ainsi la fin de l'année 1791, & le mois de Janvier de l'année suivante, dans les douceurs de l'étude & de l'amitié. c'est le seul tems de tranquillité dont il ait joüi depuis la fatale Epoque de la Révolution.

La Ville de Niort le pria de s'inscrire luy même sur le Registre des Citoyens. oh, bons Niortais! quelque soit apresent votre Opinion sur le Gen. Dumouriez, il vous cherit comme ses Concitoyens d'adoption! tous ses vœux sont pour vous! puissent vos Erreurs & les maux qui en résultent cesser bien vite! puissent vos Vertus, qui ne sont qu'obscurcies, reparaître avec éclat! vous êtes dignes du bonheur & de la liberté, c'en l'abus de l'une qui a détruit l'autre! vous êtes moins coupables, que toute autre Contrée de la France, & la Guerre Civile vous a rendus les plus malheureux des Français. oh! qu'il serait content, si, avant de mourir, il aprenait que le bonheur & la sagesse sont rentrés dans Niort!

Chap. 6. Dumouriez Ministre des Affaires Etrangeres.

Il etait décidé que le Gen. Dumouriez passerait de le calme, sinon heureux, au moins tranquille, à la vie la plus orageuse & la plus traversée. au mois de Janvier 1792, l'Emigration des Offici-ers Generaux avait été si considerable qu'il fut fait Lieutenant General par ancienneté, ce qui necessairement le tirait de la douzieme Division. On parlait déja de Guerre, on s'y préparait. Narbonne avait été faire la Tournée des Frontieres, pour donner ordre de les mettre en état de défense. on avait formé trois Armées. celle du Nord commandée par le Marechal de Rochambeau, celle d'Alsace par le Mar. Lukner, on venait de les décorer tous deux de cette Dignité, & celle du Centre par la Fayette qu'on avait rapel-lé de ses Terres, ou il s'etait retiré, après avoir perdu sa faveur Pop-ulaire à Paris, par le crédit des Jacobins.

Dumouriez reçut ordre du Ministre de la Guerre de se rendre à Paris. quelques uns de ses amis sollicitèrent aussi Lenart, Min-istre des Affaires Etrangeres, à demander qu'il y vint; ~~il voulait~~ on voulait qu'il luy donnât des Conseils, dont il avait grand besoin, par ce qu'il avait des Talents très médiocres, & que la foiblesse de ses Né-gociations avait embrouillé les Affaires exterieures, au point de le jetter dans des Embarras inextricables.

Il revit avec grand plaisir son malheureux ami la Porte, qu'il conjura de donner sa démission, sa retraite l'aurait peut-être sauvé. la nouvelle Assemblée, excepté les Membres des Depar-tements où il venait de commander, & quelques anciens

législateurs, lui était entièrement inconnue. elle fut deux mois à faire très peu de besogne, et tatonner les Affaires, ce qui malheureusement donna de la sécurité à la Cour. les Ministres étaient brouillés entr'eux, comme dans les temps les plus tranquilles. Narbonne, Ministre de la Guerre, avait pour ennemi déclaré Bertrand, Ministre de la Marine, qui affichait hautement l'Aristocratie. la Cour penchait pour ce dernier, et Narbonne avait pour luy Brissot, Condorcet et la Gironde, qui à peine arrivée, avait acquis déjà de la preponderance, par la superiorité de ses Orateurs.

Gensonné prônait à tout le Parti le Gen. Dumouriez depuis son retour de la Vendée, et voulait le voir, ou General d'Armée, ou Ministre. lessart eut l'air de luy demander des Conseils, mais il etait livré aux Lameth, Duport, Beaumé et plusieurs autres des anciens législateurs, qui ne semblaient se tenir à Paris que pour tourner en Ridicule la nouvelle Assemblée. Ils etaient Chefs du Club des Feuillants, qui dans l'Assemblée etait le parti de l'opposition, hors de l'Assemblée etait le parti du Roy contre les Jacobins. Dumouriez, à cette occasion et dès l'année Précédente, avait souvent dit à son ami la Porte : si j'étais le Roy, je me ferais Jacobin, pour déjouer tous les Partis. il y a bien souvent réflechi depuis, et il pense que c'est ce que le Roy eût pu faire de mieux, car dès lors la face de cette Societé eût changé entièrement.

Narbonne accueillit très bien Dumouriez, et luy annonça qu'il etait employé à l'Armée d'Alsace sous Luckner, et qu'il irait commander la Division de Besançon. Il accepta, mais il luy

dit, que puisque selon les apparences la Guerre etait prochaine, il croyait devoir luy representer qu'il etait à présumer qu'elle deviendrait generale, qu'il ne voyait pas qu'on s'occupat du Midy, qu'on pourrait y être attaqués au dépourvû, qu'il croyait utile de faire un Plan de Defensive pour le Midy, d'y destiner un General en Chef et une Armée.

Narbonne aprouva son idée. il se chargea de faire le Plan, il s'enferma trois jours au Dépôt de la Guerre avec un Commis, et il alla porter ce Plan au Ministre. son but etait de se faire donner cette Armée, qu'il regardait comme une ressource extrême, car il craignait que cette Législature ne tînt pas contre le mepris qu'on versait sur elle, et que la Nation, trahie et jouée, n'eût recours à la Guerre Civile; il ne le cacha pas à Gensonné et à plusieurs Membres de la Gironde, avec lesquels Gensonné luy avait fait faire connaissance. Ils luy montrerent les mêmes craintes, et apuyerent ses pretentions. à peine avait il donné son Plan à Narbonne, que le Ministre fut renvoyé avec son Antagoniste Bertrand.

De Graves remplaça Narbonne, il etait bon Constitutionel, jeune, sans experience, et inferieur à la Place par sa santé et sa timidité en affaires. Dumourier luy remit une Copie de son Plan de Defensive du Midy, et il fut décidé qu'il serait nommé Commandant en Chef d'une quatrieme Armée. Il voyait souvent Lessart, à qui la Porte, surtout, conseillait souvent de prendre ses avis. Ils avaient etudié tous les trois ensemble, mais jamais Lessart n'avait eté lié avec les deux Amis.

Dumourier aprenait tous les jours par le parti de la Gironde dont quelques Membres etaient du Comité Diplomatique, que ce Comité, & surtout Brissot, qui en etait le Coriphée, etaient très mécontents des Négociations de Lessart, surtout avec la Cour de Vienne, & que cette Cour en abusait, pour faire les réponses les plus insultantes pour la Nation.

Alors il força la Confiance de Lessart, & luy fit connaitre tous ses dangers, celui cy plein de sécurité, luy répondit que la Négociation allait très bien, & pour le luy prouver, il luy montra la Copie de ses Dépêches à M. de Noailles Ambassadeur de France à Vienne les réponses de M. de Noailles, une Note qu'il avait fait parvenir à M. le P.ce de Kaunitz, & la réponse de ce Ministre. Elle etait d'une hauteur revoltante. c'etait une Diatribe contre les Jacobins, un refus formel de regarder le Roy comme libre.

L'étonnement de Dumourier ne peut se comparer qu'à la parfaite tranquillité de Lessart. le Comité Diplomatique a t'il connaissance de ces Pieces? luy dit il. – oui, il les a toutes. – En ce cas vous êtes perdu, si vous n'allez sur le champ les retirer, luy porter une Replique d'un style très ferme & très noble, à l'écrit de M. de Kaunitz, & luy promettre de Négocier sur ce pied là à l'avenir – Lessart ne fut point convaincu. Dupe des Feuillants, il se croyait sûr d'un grand Parti dans l'Assemblée. la chûte de Narbonne etait un Echec que le Parti de Brissot avait reçu, il ne doutait pas d'en triompher en cas d'attaque. au sortir de chez luy, Dumourier alla dire à la Porte qu'il regardait Lessart comme perdu.

Le lendemain Brissot dénonça Lessart, & posa plusieurs Griefs contre luy. en même tems il demanda que ce Ministre fut mandé pour

venis lire à l'Assemblée la Negociation de Vienne, qu'il trouvait, dit il, très coupable, d'après l'Examen qu'il en avait fait. c'était un Jeudy jour du diner des Ambassadeurs chez le Ministre, Dumourier y etait invité. le Ministre alla à l'Assemblée le matin, lut les Pieces, des Huées d'indignation partirent de tous côtés, même du côté Droit, qui l'abandonna. on ordonna l'Impression des Pieces, et le Raport du Comité.

Lessart regarda encore l'impression des Pieces comme un bon Augure, il parut très satisfait. les Ministres Etrangers, toujours Fourbes, luy firent de grands Complimens, Dumourier luy dit en particulier: <u>au nom de Dieu, depêchez vous de faire la démarche que je vous ai dite, il en peutêtre encore temps.</u> Lessart continua dans sa sécurité. deux jours après, sur le Rapont du terrible Brissot, qui n'était jamais plus content que quand il pouvait faire du mal, l'Assemblée rendit un Decret d'Arrestation, et le malheureux Lessart fut conduit à Orleans, d'où il n'a eté tiré que pour être egorgé à Versailles, avec les autres prisoniers, au mois de Septembre de la même année. alors Dumourier gardait la chambre pour un gros Rhume.

Le lendemain, 9, ou 10, Mars, à Minuit, le Ministre de la Guerre arrive chez luy, et luy dit que le Roy l'a choisi pour Ministre des Affaires Etrangeres, mais à condition qu'il n'accepterait que par <u>Interim</u>, parceque Lessart devant incessamment avoir des Juges, et n'etant point Criminel, reviendra bientôt d'Orleans, et reprendra ses Fonctions. il répond qu'il ne veut du Ministere, ni par <u>Interim</u>, ni sans <u>Interim</u>, qu'il préfère le Commandement

qu'il luy a promis. De Graves insiste, & Dumourier persiste dans son refus. Louis XVI, depuis la Révolution, s'était fait l'habitude de charger l'ancien du Conseil de lui proposer les Remplacements. De Graves, ministre depuis dix jours, était l'ancien du Conseil. Il etait lié avec Petion & le Parti de la Gironde, & Gensonné avait engagé le Comité Diplomatique à diriger son choix. Les anciennes Liaisons de Dumourier avec le Comte de Broglie & Favier, le Mémoire Diplomatique qu'il avait lû aux Jacobins, & dont on fit alors une nouvelle Edition, sa conduite prudente dans le Département de la Vendée, engageait la pluralité des Membres de l'Assemblée à desirer qu'on luy donnât cette Place. De Graves en avait parlé au Roy, le Roy à la Porte, qui luy avait conseillé de le nommer.

Le Jour suivant Cahier de Gerville, Ministre de l'Interieur, homme d'un Civisme pur & sage, en qui le Roy avait une juste confiance, vient chez luy de la Part du Roy, pour l'engager à prendre la Place; il le prie de l'excuser auprès de Sa Majesté, & de luy dire, qu'indépendament de ce qu'il se croit plus propre au Service Militaire, il ne prendra jamais le Ministere par Interim,

" que nos Affaires ont déjà trop de défaveur en Pays Etrangers,
" pour que les Cours puissent traiter avec un Ministre Intérimaire:
" que cet Interim est une maladresse, contre laquelle l'Assemblée
" Nationale s'elevera fortement, qu'outre qu'on luy en voudra d'avoir
" accepté sous cette Condition, cet Interim compromettra le Roy,
" qui semblera vouloir prouver qu'il juge que le Decret porté contre

» Son Ministre a été fabriqué injustement, ou au moins très
» legérement : que bien loin d'ouvrir par là à Lenart le moyen
» de rentrer dans sa Place, c'est le conduire infailliblement
» à sa perte : qu'il en àvait luy même, que le Décrêt est précipité,
» parcequ'on aurait dû, pour suivre les formes judiciaires d'un
» Peuple libre, commencer par le Décrêt d'accusation, et entendre
» Lenart avant de le faire arreter, ce qui en préjuge le Crime :
» que c'est un motif de plus pour luy de desirer que le Roy Choisis
» -se une autre personne, pour rempli une Place aussi danger
» -euse.

Cahier de Gerville retourne chez le Roy, et revient luy donner
Ordre d'accepter la Place sans Interim. Il le fit alors par pure
obeissance, esperant devenir plus utile à sa Patrie et à Son
Roy, mais avec bien du Regret d'abandonner le Commandement
de l'Armée du Midy, qui fut donné à Montesquiou, qui en etait
très digne, et qui aurait parfaitement rempli telle Place qu'on luy
aurait donnée, etant un véritable homme d'Etat.

Il entra au Ministere le 15 Mars au matin, et fut presenté
au Roy. il assista au Conseil du Soir, sans Porte feuille n'ayant
encore aucune Affaire prête, et il se mit au Courant des formes.
Ce Conseil n'etait composé que de trois Ministres, de Graves, Cahier
de Gerville et Dumourier. Du Port du Tertre avait donné sa
démission, et n'y parut plus. le Ministere de la Marine et celuy des
Contributions etaient vacants.

Le lendemain le Roy luy accorda une Audience particulier,

qu'il luy avait fait demander. on l'avait fort trompé sur le caractere de ce Prince, qu'on luy avait peint comme un homme violent et colere, qui jurait beaucoup, et maltraitait ses Minis-tres. Il doit au contraire luy rendre justice, en assurant que pen-dant trois mois qu'il l'a vu particulierement, et dans des cir-constances très delicates, il l'a toujours trouvé poli, doux, affable, et même très patient.

Ce Prince avait une grande timidité, qui venait de son Education, et de sa méfiance en luy même, de la difficulté à parler, un Esprit mediocre, mais juste, le cœur pur, le sens droit, beaucoup de connaissances sur les Arts, l'Histoire et surtout la Géographie, et une Mémoire étonnante. Il avait le caractere très faible, et cependant une grande fermeté, qu'on pourrait plustôt apeller une grande Résignation. dès lors il a parlé plus-ieurs fois à Dumourier de sa mort, comme d'un Evénement qu'il prévoyait, et il en parlait avec le plus grand sens froid.

On se rapelle le trait du jour où il fut insulté par Santerre et par la Canaille de Paris, où on luy mit le Bonnet rouge sur la Tête. Il prit la main d'un Grenadier de la Garde Nationale, et la portant sur son cœur, il luy dit: tâtez si mon cœur bat plus fort qu'à l'ordinaire. il était bon, et cependant peu susceptible de regrets, et encore moins d'attachement, excepté pour la Reine. En tout c'était un fort bon Prince, et s'il eut été mieux élevé, il aurait été un de nos meilleurs Rois.

Dumourier, en l'abordant, luy dit: „ Sire, l'ordre que vous „ m'avez donné d'accepter la Place, que j'avais refusée, me persuade

" que Votre Majesté est revenue des Préventions qu'on luy avait
" données contre moy. — oui entièrement. — hé bien, Sire, je me
" dévoüe à Votre Service, mais la Place de Ministre n'est plus la
" même qu'autrefois ; sans cesser d'être le zèlé Serviteur de V. M.,
" je suis l'homme de la Nation. je vous parlerai toujours le
" langage de la liberté & de la Constitution. Renfermé dans mes
" fonctions, je ne vous ferai point ma Cour, & à cet égard je rom-
" -prai toutes les Etiquettes, pour mieux vous servir. Je ne travail-
" -lerai qu'avec vous, ou au Conseil. presque tout votre Corps
" Diplomatique est Contre-Revolutionaire ouvertement. on
" me pressera de vous engager à le changer. je contrarierai vos
" Gouts dans les Choix, je vous proposerai des Sujets que vous ne conn-
" -aitrez pas du tout, d'autres qui vous déplairont. quand votre Rep-
" -ugnance sera trop forte, & motivée, comme vous êtes le Maitre,
" j'obéïray ; mais si vos Choix sont suggerés par vos Entours, & visible-
" -ment dans le cas de vous compromettre, alors je vous supplierai,
" ou de me laisser le maitre, ou de me donner un Successeur. pensez
" aux dangers terribles qui assiegent votre Trône. il faut le soutenir
" par la Confiance publique, c'est une Conquête à faire, Sire, & elle
" dépend de vous. j'ay fait ce matin le Plan de quatre Dépêches imp-
" -ortantes ; je les aporterai au premier Conseil. elles ne ressemblent
" en rien, ni pour les Principes, ni pour le Style, à celles de mes Préde-
" -cesseurs, parcequ'elles doivent convenir aux Circonstances : si mon
" travail vous agrée, je continuerai, sinon, j'aurai toujours mes
" Equipages tout prêts, pour aller servir ma Patrie, & vous, dans les

» Armées, étoit mon véritable Element, et l'objet de mes plus grands
» travaux depuis trente six ans.

Le Roy très etonné de ce discours, lui dit avec bonté : j'aime votre franchise, je sçais que vous m'êtes attaché, je veux la Constitution, j'espere que je serai content de votre travail. on m'avait dit bien des choses contre vous. alors il luy parla de la Normandie, et après une Explication simple des faits, il parut content. il sortit du Cabinet, à la suite du Roy, qui allait à la Messe. tous les Courtisans le laisserent passer comme un Pestiféré, excepté deux ou trois de ses anciennes connaissances. le Mar. de Noailles, le Duc de Nivernais, et le malheureux Duc de Brissac luy firent amitié.

Le lendemain au Conseil il porta quatre Dépêches, pour l'Espagne, pour Vienne, pour la Prusse et pour Londres. elles contenaient les Principes, sur lesquels il voulait dorenavant négocier avec les Puissances : chaque Ministre François, au lieu de tronquer la Dépêche Ministerielle, avait ordre de la communiquer en entier au Ministre des Affaires Etrangeres de chaque Cour, et même de luy en donner Copie. le Ministre y parlait au nom du Roy, mais absolument dans le sens de la Constitution, sans menace, et sans faiblesse.

Il discutait les véritables Interêts de chaque Puissance relativement à la Révolution de France. comme toutes se plaignaient des Pamphlets très deplacés des Jacobins, il rejettait ces injures, foncierement méprisables, sur la liberté indéfinie de la Presse dans un tems de Révolution. il citait les Anglais, qui même dans

leur tems de plus grande tranquillité, parlaient souvent avec une liberté injurieuse des Cours et des Nations, non seulement dans leurs nombreux Papiers, mais souvent dans leur Parlement, et même dans leur chambre des Pairs. Il disait que jamais on ne s'était avisé de déclarer la Guerre à l'Angleterre, ou ce qui revenait au même, de la sequestrer du grand Corps Politique pour les leges délits, qui n'étaient point la faute du Gouvernement, ni de la Nation, qui ne pouvaient jamais en être responsables. Enfin il demandait la Paix sans faiblesse au nom d'une Nation libre, dont le Roy était le Representant Héréditaire.

Ces Dépêches plurent beaucoup au Roy, qui dit, on ne m'a jamais montré rien de pareil. Cahier de Gerville luy dit: Sire, voila comment les Ministres doivent toujours parler et écrire au nom de V. M. les Couriers étaient tout prêts, les Dépêches partirent dès le même soir.

Ce fut à ce Conseil que de Graves lui proposa quatre nouveaux Ministres, puisque malgré les instances du Roy, et celles de ses deux Collegues, Cahier de Gerville voulut absolument quitter, ayant à la verité une très faible santé. le Roy agréa le choix, voicy comme il avait été fait. de Graves était chargé, comme l'ancien du Conseil, de presenter au Roy des Sujets pour le Ministere. il en connaissait très peu, Dumouriez encore moins; ils étaient rares; la plupart de ceux que l'un ou l'autre auraient pû choisir étaient émigrés, ou Contre Révolutionaires décidés, et parmi les Hommes nouveaux que la Révolution aurait pû produire, ils avaient trop peu d'habitude de ce nouveau Monde, pour fixer leur choix. Petion et

Hederer étaient à la tête, l'un de la Municipalité, l'autre du Département de Paris, ces deux hommes, Brissot, Condorcet, & quelques autres membres Parisiens, leur parurent les plus propres à les éclairer sur leur choix. ils les consultèrent. ce qui diminuait leurs moyens, c'est que d'après un Décret de l'Assemblée Constituante, aucun de ses Membres ne pouvait posséder aucun Emploi public, que deux ans après sa législature; sans quoi ils n'auraient pas été embarassés.

Dumourier ne présenta qu'un Sujet pour le Ministère de la Marine, qui paraissait le plus difficile à trouver. ce fut la Coste, Commissaire Ordonnateur de la Marine. Il se souvint, qu'étant jadis premier Commis, il avait donné sa démission au Ministre de Boynes, plutôt que de participer à une injustice. cette affaire, bien loin de nuire à la Coste, quoique dans le tems de la Corruption, lui avait valu la Place de Député des Colonies. Il était grand travailleur, avait une expérience profonde, un grand courage, une probité à toute épreuve, un Patriotisme éclairé. le Roy l'a pris ensuite en amitié, l'a retenu en place malgré luy, & a paru le quitter à regret. c'est le seul que Dumourier proposa de son choix, de Graves y consentit, les Bordelais rendirent justice à la Coste, qui se trouvait à Paris, & il fut le premier sur la Liste.

Quant aux autres, la Gironde, après avoir vû que les Parisiens ne trouvaient personne dans la Capitale, qui fut propre à être Ministre de la Justice, proposa un Avocat de Bordeaux, qui avait de la Réputation. il s'apellait Duranton.

c'était un homme assez éclairé, très droit, très bon citoyen, mais faible et lent. Il fut pareillement accepté, et il arriva au bout de quinze jours.

Pour Ministre des Contributions, on proposa Clavière, homme de beaucoup d'esprit, parent, ou Allié, de Brissot, qui avait été lié successivement avec Mirabeau, la Fayette, l'Évêque d'Autun, qui avait fait un Mémoire très connu et très bon sur la Finance. il fut agréé.

Pour Ministre de l'Interieur, on choisit Rolland, qui sous l'ancien Regime avait été longtems Inspecteur du Commerce et des Manufactures, et qui était connu par de fort bons Ouvrages sur ces Parties.

le Conseil se trouva donc complet, et il était fort bien composé. chacun de ces six hommes avait de l'esprit et de l'experience dans sa Partie, était travailleur, et s'il eût été dans des tems moins difficiles, ou plustôt moins sujets aux Passions, il eut fort bien conduit les Affaires du Royaume. la Cour et les Papiers Aristocrates plaisanterent beaucoup sur ce Ministere. Rolland ressemblait à Plutarque, ou à un Quaker endimanché. des Cheveux plats et blancs, avec peu de poudre, un habit noir, des Souliers avec des cordons au lieu de Boucles, le firent regarder comme le Rhinoceros. il avait cependant une figure décente et agréable.

On les apella les Ministres Sans Culottes. un Courtisan vint un jour dire à Dumourier, que c'était le surnom qu'on leur avait donné dans l'interieur. si nous sommes sansculottes, répondit il, on s'apercevra d'autant mieux que nous sommes

des hommes. les Papiers de la Cour ne le désignaient jamais que sous le nom du Ministre Bonnet rouge, parceque, par un malentendu, il avait été obligé de se coeffer de ce bonnet à une séance des Jacobins le lendemain de son Entrée au Ministere. le fait est que depuis cette Seance du Bonnet rouge, il n'y est jamais rentré qu'une fois [redacted] au retour de la campagne des Prussiens. [redacted]

Quant à l'apellation de Sans culottes, je crois que c'est alors que les Courtisans l'ont inventée. elle a eu des consequences bien plus terribles que celle des Gueux des Pays Bas. Il est à remarquer que presque tous les Sobriquets de factions sont vils, et que cependant c'est presque toujours la faction superieure en dignité qui les invente, pour exprimer son mépris. il est à remarquer aussi qu'elle est presque toujours dans le cas de s'en repentir.

Ce Ministere fut qualifié, en aparence, avec plus de raison, mais cependant avec aussi peu de verité, d'être Jacobin. la Coste, de Grave, ni Duranton n'ont jamais été de cette Societé. Dumourier, Rolland et Clavieres, etaient trois hommes studieux et apliqués, vivant dans leur ménage, assistant très rarement aux Séances de cette Societé avant leur entrée au Ministere, jamais depuis, la regardant comme un Assemblage dangereux, qu'il fallait, ou étouffer, ou endormir pour la rendre moins nuisible. les Girondistes pensaient comme eux et dès qu'ils se crurent assurés d'un Ministere, dont tous les Membres avaient passé par leur Scrutin, ils attaquerent trop tôt, et trop imprudement, les mêmes Jacobins, que par là ils ont

rendus plus furieux et plus puissants, et qui ont fini par les égorger, avec le poignard du Républicanisme, que les Girondistes avaient aiguisé, et remis dans leurs mains barbares.

Dumourier doit expliquer ici une Contradiction qui sautera aux yeux de ses lecteurs, surtout de ceux qui le liront avec des préjugés défavorables, chercheront à luy trouver des Torts. Il annonce dans tout le cours de ses Mémoires, qu'il n'a jamais été d'aucune faction, et cependant le voila porté au Ministere par les Girondistes, faisant passer le Choix de ses Collegues par le scrutin des Girondistes, prenant de leurs mains un Tresorier pour son Département, les consultant sur le Choix de ses Commis, et des Ministres en Cours Etrangeres. Il ne faut pour détruire cette Contradiction que rapeller les Epoques.

C'est le 26 Fevrier 1792 qu'il est arrivé de Niort à Paris, il est entré au Ministere le 15 Mars. L'Assemblée n'existait que depuis le mois d'Octobre précédent, et n'avait pas encore fixé sa Politique, ses Intrigues, et ses Factions. Elle était couverte de ridicules par les anciens Constitutionels, Chefs du Club des Feuillants, qui croyaient, en la perdant, se faire rapeller, et établir le Systheme des deux Chambres, à l'instar de l'Angleterre. Ce Parti formait le côté droit de l'Assemblée. tout le reste, Jacobins, Girondistes, Impartiaux, ne formait alors qu'un Corps, pour résister à cette grande attaque. Il n'y avait pas encore de faction Girondiste, proprement dite.

Dumourier en arrivant au Ministere connaissait les Chefs des Feuillans, pour des Intriguans, temeraires & legers. Il n'était ni oposé au Systheme des deux Chambres, ni partisan de ce Systheme. pourvû que la Monarchie fût apuyée d'une Constitution solide, peu luy importait laquelle. mais il se mefiait des mesures de cette faction; il craignait que, si elle reussissait à detruire l'Assemblée, elle ne parvint pas à en recomposer une autre, & que le Despotisme ne vint devorer tous les Partis, d'où il prévoyait la Guerre Civile. ainsi il soutenait les Girondistes, non pas comme une faction, mais comme l'apuy de l'Assemblée Nationale.

De Graves & la Coste pensaient comme luy. le premier se retira, le second lutta avec luy contre la Gironde devenue faction Tyrannique, pour soutenir l'Independance du Pouvoir Executif, & dès lors ils furent en butte à toute sa rage, surtout Dumourier, qui d'abord l'avait avertie, ensuite démasquée. Il n'y a jamais eu dans le Ministere que deux Membres, d'abord, qui furent vraiment Girondistes, Claviere & Rolland. Ensuite Servan qui remplaça de Graves le fut aussi. mais Dumourier, La Coste & meme le bon Duranton furent toujours independants. ce dernier même déplut à tel point + qu'elle le força de retourner à Bordeaux d'où elle l'avait apellé, parceque sans nuire à son Patriotisme, il avait montré de l'attachement à Louis XVI, qui l'aimait aussi.

Dumourier, à son Entrée dans le Ministere, tacha d'attacher la faction de la Gironde au Roy, il en parla à la Porte,

+ à la faction,

qu'il voyait moins souvent & avec précaution. le Prince aurait bien fait de se les attacher, au lieu de se laisser trom per par les feuillants, qui l'ont perdu.

C'est cette démarche qui produisit la lettre au Roy de Gensonné, Vergniaud & Guadet, qui est un des delits qu'on leur a reprochés. à cette Epoque, le Roy se serait concilié par eux l'Assemblée entière, même les Jacobins, le Gouverne -ment aurait repris un peu de force, & les circonstances auraient amené le reste. le mauvais Genie de la France a rompu toutes ces Mesures, pour perdre la famille Royale, les feuillants & les Girondistes, & pour faire triompher des scelerats.

Voila l'exacte vérité. la Serie des faits qu'on va lire en donnera la preuve complette. Dumouriez n'a jamais eu en vüe qu'un objet, c'etait d'unir d'une maniere indissoluble le Roy & la Nation par la Constitution. hors de là il n'envisageait aucune autre ressource de Salut pour sa Patrie, dont il aper cevait les Dangers.

Dès les premiers Jours de son Ministere, il ecrivit au Président de l'Assemblée, pour demander un secours de six Millions, pour les Depenses secrettes de son département. on l'avait refusé à ses Prédecesseurs, parceque la Nature de ces Depenses ne pouvant pas admettre une Reddition de Comptes detail -lés & publics, son Emploi pouvait être dangereux. les feuillants & le côté droit se recrierent contre cette demande, disant que cet argent servirait à soudoyer les Jacobins, & serait partagé entre ceux qui l'avaient fait Ministre. leur achar nement la fit réunir en plein. Il avait annoncé, que si on ne

la luy accorderait pas, il ne répondrait pas la Place. Il fut Décrété que le Ministre des Affaires Etrangeres aurait à sa disposition une Somme de Six Millions pour les dépenses Secrètes de son Département, dont il ne serait tenu à rendre aucun Compte. Il reçut le Decret sans le lire, & la Somme; on verra reparaitre cette Affaire.

Petion etait alors Maire de Paris, il cachait sous un Exterieur doux & Sage, une âme froidement méchante. Dumouriez le connaissait peu, luy voyant un grand crédit, il voulait le réconcilier avec le Roy, pour diminuer les dangers & les Désagrémens de ce Prince. Petion n'avait aucun Fonds pour conduire la Police de Paris; il fit demander par les Girondistes, par les Ministres, & il vint demander luy même, qu'on luy attribuat trente mille livres par mois pour solder la Police.

Avant d'accorder cette demande, qu'il trouvait juste, en supposant, comme on le luy promit, que cet argent serait employé à dépister les Agitateurs du Peuple, à découvrir les complots des Agents Etrangers, & à assurer la tranquillité de Paris, il alla le proposer au Roy, qui connaissant mieux que luy le Maire de Paris, luy dit: Petion est mon Ennemi, vous verrez qu'il employera cet argent à faire faire des Ecrits contre moy; mais si vous le croyez utile, accordez le. le Ministre crut que ce Prince écoutait des Préventions, il lui dit qu'il regarderait le refus de cette Somme comme une Declaration de soupçons & d'animosité, qui en ferait un Ennemi sans ménagements, qu'il croyait prudent d'accorder un secours demandé sur des motifs sages, que ce serait même un moyen de raprochement;

qu'en tout cas la Somme etait trop modique, pour que l'abus en fut bien nuisible. Louis consentit. le Ministre fit porter la Somme à Petion, & ayant reconnu que le Roy avait eu raison, il n'a payé qu'une fois.

Les Bureaux des Affaires Etrangeres & les Ministres en Pays Etrangers etaient très contre Revolutionaires. les Ministres ses Prédecesseurs, plus Courtisans qu'hommes d'Etat, avaient été plus occupés d'intrigues que des Affaires de la France, qui depuis la Disgrace du Duc de Choiseul, avait perdu son Influence en Pays Etranger, qu'elle avait paru reprendre un moment sous M. de Vergennes, pour retomber dans l'avilissement sous l'Archevêque Brienne

La France malgré sa grande Existence etait devenue dans l'Etat Politique de l'Europe une Puissance, tout au plus, du second Ordre. la Révolution, & les mouvements des Emigrés, avaient achevé de l'anéantir, & elle etait alors comme Effacée du Tableau Politique. Il fallait pour luy rendre sa consideration, changer tous ses Agents, & en adapter d'autres, qui fussent propres à soutenir avec dignité le Systheme Constitutionel

Il commença par le Réforme de ses Bureaux. deux anciens Premiers Commis, Gerard de Renneval & Henin, conduisaient le Département, & faisaient Signer aux Ministres des Dépêches toutes faites. Ils demanderent leur Retraite à tems pour prévenir les Intentions du nouveau Ministre. Il partagea leurs Départements en six Bureaux. il nomma un Directeur General. il se créa un Secretariat particulier, se réser

-vant

toutes les grandes Dépêches. pour le choix des Sujets nouveaux, il consulta les Membres les plus éclairés de l'Assemblée, et à deux ou trois Jacobins près qui s'y glisserent, le choix fut bon. les Girondistes se récrierent sur celui qu'il avait fait de Bonne Carrere pour Directeur General.

Celuy cy n'etait d'aucune faction. sa jeunesse avait eté petulante, il avait eté joueur et homme de plaisir, ce qui avait jetté un mauvais vernis sur son moral. Intimement lié avec Mirabeau, il avait obtenu par luy la Place de Ministre de France à Liege. Jadis Secretaire des Jacobins, ayant eté rayé de cette Societé, il en connaissait tous les Mysteres. Il etait très fidele en attachement, très actif, connaissait tout Paris, toutes les factions, tous les Députés de l'Assemblée et la Cour. Il etait avec cela singulierement laborieux, il avait un travail facile et une grande clarté, et pendant trois mois qu'il a eté avec Dumourier, il a eté de la plus grande utilité. Il a eté très nét sur sa Comptabilité, dans laquelle ses Ennemis, très nombreux, et très déchainés, n'ont pas pû trouver la moindre attaque fondée à luy faire. Il etait d'ailleurs infatigable, et d'une Societé aussi agréable que sûre. enfin il convenait fort à sa place, qu'il a remplie avec une grande dexterité, et très utilement.

Outre la sureté Politique dans ses Bureaux, le ministre y etablit par cette Reforme une grande Oeconomie. il commença par luy même. ses Appointements etaient de cent cinquante Mille livres, il les reduisit à cent vingt, en attri-

buant

aux Commis Subalternes des Appointements plus forts & plus honnetes, pour pouvoir en exiger plus d'assiduité & de travail, il etablit une Oeconomie de Cent trente mille Livres sur ses seuls Bureaux. Il porta les deux Tableaux Comparatifs au Roy, qui en fut très content, parceque cela etait dans ses principes. il remit les deux mêmes Tableaux au Comité Diplomatique, pour fixer irrévocablement le Sort de ses Bureaux, & il fut très aprouvé.

Il examina les Pensions. les fonds des Affaires Etrangeres ne montaient qu'à cinq cent mille Livres par mois, dont la moitié, susceptible de Reddition de compte, etait destinée aux Appointements des Ministres en Cours Etrangeres, des Commis & de tous les Employés avoüés, & aux Pensions de retraite des uns & des autres. l'autre moitié, sans comptabilité qu'au Roy seul, sous le nom de Dépenses Secrètes.

On avait chargé cette seconde moitié d'environ un Million de Pensions pour des Grands Seigneurs, pour des Etrangers, & pour des Services Secrets, comme Espionage, & pour le secret des Postes, c'est à dire pour l'abus de l'ouverture des lettres. il eut de la peine à se procurer une liste exacte de ces Pensionnaires, qui ne se montraient pas, mais qui touchaient toujours leurs Quartiers sur des anciens Bons des Ministres précédents. Il découvrit cette Ruse, & fit cesser les Payements, jusqu'à ce qu'on eut présenté à sa vérification les Titres des Pensions. alors il fit trois Etats de toutes les Pensions.

1°. celles des anciens Serviteurs, c'etaient les plus mal payées. il fit Solder les Arrerages, fit même donner de nouvel-

les

Pensions à d'anciens Serviteurs, dont les demandes avaient été rejettées, en fit augmenter d'autres trop faibles, comme celles de Mrs Follard et Odunne, anciens Ministres Octogenaires.

2°. l'Etat des Pensions accordées en vertu de Traités, ou d'engagement pris au nom de la France, comme celles de la Maison de Parme; de celle de Carignan, de la Comtesse d'Albany, veuve du Prétendant d'Angleterre, il les fit conserver sans difficulté.

3°. un Etat composé de toutes les Pensions accordées par la faveur, ou sans titre de Services Diplomatiques, ou d'Engagements de la France, par exemple, m. Dogny ancien Intendant General des Postes, homme riche de plus de deux cent mille livres de Rente, avait une Pension de trente mille livres sur les Affaires secrètes. Il raya impitoyablement toutes ces Pensions injustes, et d'un trait de plume il gagna pour le Département entre dix et sept cent mille livres. il eut le courage de résister à la Répugnance du Roy, qui quand cela fut fait, luy en sçut gré.

Montmorin et Lessart avaient fait nommer par le Roy des Successeurs à tous les Ministres en Cours Etrangeres, ce qui formait un double Emploi. il representa au Roy qu'aucun de ces nouveaux Elus ne pouvait être employé, sans le compromettre de nouveau avec la Nation. le Prince suprima cette Liste, et ce double Emploi cessa. Enfin il enrichit ainsi son Département de plus d'un Million.

Il se fit donner une Liste & des Notes de tous les Sujets que le Comité Diplomatique luy proposa, il n'y ajouta que quatre Sujets, anciens Négociateurs, qu'il connaissait particulierement, & un cinquieme, qui sans avoir couru cette carriere, etait un homme très instruit. c'étaient le cher. de Taules, Chateauneuf son Cousin, Emmanuel de Maulde neveu du Marechal d'Armentieres, Naillac & Mourgues. Il porta la Liste au Roy, il luy dit que quoique pressé par le Comité Diplomatique de renouveller tous les Ministres, il ne luy proposait pas de faire ce changement tout à coup, mais peu à peu, & selon que la necessité des Négociations l'indiquerait, ce qui luy donnerait le tems de prendre des Instructions sur les principes & les Talents des Sujets contenus dans cette Liste, qu'à l'exception de cinq, il n'en connaissait aucun.

Qu'en outre, parmi les Ministres actuellement employés, il fallait distinguer trois Classes. 1.° de ceux, qui ayant affiché hautement des Intentions Contre Révolutionaires, devaient être sur le champ rapellés; 2.° de ceux, qui s'étant conduit prudement, pouvaient être conservés, avec la précaution de les changer de Résidence, ce qui serait pour eux un Avantage, parcequ'en vertu de leur ancienneté ils passeraient à des Résidences plus importantes; 3.° enfin de ceux auxquels S. M. prenait un Interêt particulier, qu'il luy promettait de conserver, pourvû qu'ils ne fussent pas dans des Residences trop importantes, en cas qu'ils fussent de la premiere Classe. le Roy trouva toutes ces Propositions

raisonables, & luy sçut gré de son attention, il n'excepta de la réforme generale, dirigée avec prudence & lentement, que Mr. de Durfort Ambassadeur à Venise, & de Châlons Ambassadeur en Portugal.

Le Ministre crut devoir user très sobrement de la grande latitude que le Roy luy avait laissée pour cette Nomination. Il entrait dans le Systhême qu'il avait établi dans son Memoire Diplomatique de prodiguer très peu le titre d'Ambassadeurs, & de les remplacer autant qu'il pourrait par des Ministres Plénipotentiaires. la circonstance favorisait ce Systhême.

Il voulait aussi diminuer le nombre des Petites Résidences sans objet utile, comme Liege, les Princes particuliers d'Allemagne, Dantzick &c. Il voulait ne tenir des Ambassadeurs qu'à Vienne, Londres, dans les Cours de Famille, à Venise, en Suisse & à la Porte. partout ailleurs il voulait établir des Ministres Plénipotentiaires. Quant aux petites Cours, il les réunirait aux grandes Ambassades, & ne voulait y placer que des chargés d'Affaires, sous le nom de Secretaires de Légation; le discrédit de la France & la rareté de Sujets le confirmaient encore dans ce Plan. les Places Inferieures, & pour ainsi dire, ambulantes, etaient des Ecoles par où devaient passer les Agents Diplomatiques, pour se former avec plus de simplicité, & moins de Pretentions.

D'après ce Plan, il fit agréer au Roy la Promotion suivante.

De Maulde fut nommé Ministre Plenipotentiaire à la Haye,

à la Place de Gouvernet, fils de la Tour du Pin, cy devant Ministre de la Guerre. Barthelemi ancien Negociateur, qui résidait comme chargé d'Affaires à Londres, Ambassadeur en Suisse à la Place du M.is de Verac. Verninac Ministre en Suede. Vibraye Ministre Plenipotentiaire à Dresde, passa dans la même qualité en Dannemarck, à la Place du Baron de la Houze devenu hebeté par Apoplexie. le fils du Gen. Montesquiou remplaça Vibraye à Dresde. Mackault, fils de la Dame de ce nom, qui avait été Sous Gouvernante du Roy et de ses Freres, passa de Stutgard Ambassadeur à Naples, et fut remplacé à Stutgard par Maisonneuve, beaufrere de M.r de la Tour Maubourg. Caillard, ancien Négociateur, Ministre Plénipotentiaire à Ratisbonne. Dan... à Munich, il avait été nommé par Lenart. Chateauneuf remplaça à Geneve Castelnau, qui était l'agent public des Princes. Villars à Mayence. De Pons à Cologne, à la place de Maulevrier. comme on avait arrangé depuis longtems, que Talleyrand ancien Evêque d'Autun irait négocier en Angleterre, comme il avait beaucoup de Talents, mais qu'on était gêné, pour luy donner un caractere public, par le Decret exclusif des Membres de l'Assemblée Constituante, le Ministre luy donna pour Prêtenom le jeune Chauvelin, fils de son ancien General et ami, auquel il voulait assurer une Place, après l'expiration des deux ans du Decret, au bout duquel Terme, Talleyrand devait deployer le caractere d'Ambassadeur.

Cette Promotion etait sage. la plupart des Sujets etaient pris dans les anciens Diplomaticiens. ils etaient tous connus du Roy, il n'y avait qu'un seul Jacobin, qui etait un homme d'esprit, sage

& prudent. Il choisit dans la liste une grande quantité de sujets pour Secretaires d'Ambassade, leurs Places etaient amo-vibles & sans consequence. Il fit luy même une Instruction pour chacun des Ministres, afin que le Systhême de Negociation fût uniforme, & pour le dégager de toutes les Intrigues & les Puerilités Diplomatiques. Il laissa en place les autres Ministres pour les juger, avant de prendre un parti sur leur Compte.

Sa vie fut, pendant les trois mois de son Ministere, la plus penible & la plus malheureuse possible. Il entrait à cinq heures du matin dans son Cabinet, à six heures Bonne Carrere venait travailler avec luy. à onze heures commençaient les Rendez-vous, ou les Audiences, qui luy faisaient perdre du tems. à quatre heures il se mettoit à table. à cinq & demi il rentroit dans son Cabinet, il en sortait à minuit pour souper, & se couchait à une heure du matin. les Jours de Conseil, ou de séance necessaire à l'Assemblée, ou au Comité Diplomatique, ne faisaient qu'une varieté encore plus embarassante. joignez à cela les Intrigues, les Injures, les Pamphlets, les Calomnies, les attentats même, auxquels il fut en butte pendant cet espace de tems, & osez, hommes ambitieux, desirer d'être Ministres d'un Peuple en Révolution, & déchiré par des Cabales, se brisant l'une contre l'autre, comme les vagues d'une Mer agitée par une violente Tempête!

le Roy commençait à paraitre prendre confiance en luy, & lui sçavait gré de la franchise, avec laquelle il luy redisait tout

l. IV. ch. 6.

ce qui se passait dans son Interieur, dont il n'etait que trop bien instruit, car la pluspart des Domestiques de ce malheureux Roy etaient ses Ennemis & ses Espions. c'est alors qu'il dit un jour au Gen. Montesquiou : on m'avait dit que Dumouriez etait une mauvaise Tete, il ne me donne que de bons Conseils. Plût à Dieu qu'il les eût tous suivis! un jour ce Prince luy dit, que la Reine voulait avoir une Conference particuliere avec luy. Il en fut très fâché parceque c'etait une démarche inutile, qui pouvait être mal interpretée par tous les Partis. Il fallut obeïr, il reçut ordre de descendre chez la Reine, une heure avant le Conseil. il prit la précaution de gagner une demi heure sur ce Rendez-vous dangereux, afin qu'il durât moins longtems. Il avait été presenté à cette Princesse le jour de sa Nomination, elle luy avait fait un Discours très vague & très court, pour l'engager à bien servir le Roy, il y avait répondu respectueusement & vaguement & ne l'avait pas revuë depuis.

Introduit dans la Chambre de la Reine, il la trouva seule, très rouge, se promenant à grands pas, avec une agitation, qui présageait une Explication très vive; il alla se poster au coin de la Cheminée, douloureusement affecté du sort malheureux de cette Princesse & des sensations terribles qu'elle éprouvait. Elle vint à luy d'un air Majestueux & irrité, & luy dit : Monsieur, vous êtes tout puissant en ce moment, mais c'est par la faveur du Peuple, qui brise bien vite ses Idoles. votre Existence dépend de votre conduite. on dit que vous avez beaucoup de Talents. vous

devés juger, que ni le Roy, ni Moy, ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés, ni la Constitution, je vous le déclare franchement, prenés votre Parti.

Il luy répondit : Madame, je suis désolé de la pénible confidence que vient de me faire V. M. je ne la trahiray pas : mais je suis entre le Roy et la Nation, et j'apartiens à ma Patrie. permettez moy de vous representer que le Salut du Roy, le votre, celuy de vos Augustes Enfans, est attaché à la Constitution, ainsi que le Rétablissement de son Autorité Legitime. je vous servirais mal et luy aussi, si je vous parlais differement. vous etes tous les deux entourés d'ennemis, qui vous sacrifient à leur propre Interest. la Constitution, si une fois elle est en vigueur, bien loin de faire le malheur du Roy, fera sa felicité et sa gloire, il faut qu'il concourre à ce qu'elle s'établisse solidement et promptement. — L'infortunée Reine choquée de ce qu'il heurtait ses Idées, luy dit en haussant la voix, avec colere. cela ne durera pas, prenés garde à vous.

Dumouriez répondit avec une fermeté modeste. Madame j'ay plus de cinquante ans, ma vie a été traversée de bien des perils, et en prenant le Ministere, j'ai bien reflechi que la Responsabilité n'est pas le plus grand de mes dangers. — Il ne manquait plus, s'écria t elle avec douleur, que de me calomnier. vous semblés croire que je suis capable de vous faire assassiner. et des larmes coulerent de ses yeux.

agité autant qu'elle meme : Dieu me preserve, dit il, de vous faire une aussi cruelle injure. le caractere de V. M. est grand

& noble, elle en a donné des preuves heroïques, que j'ay admirées, & qui m'ont attaché à elle. dans le moment elle fut calmée, s'aprocha de luy, & s'apuya sur son bras. il continua: croyez moy, Madame, je n'ai aucun Interêt à vous tromper, j'abhorre, autant que vous, l'Anarchie & les crimes. croyez moi, j'ay de l'experience. je suis mieux posé que V. M. pour juger les Evênements. ceci n'est pas un mouvement Populaire momentané, comme vous semblés le croire. c'est l'Insurrection, presqu'unanime, d'une grande Nation contre des abus inveterés. de grandes Factions attisent cet Incendie, il y a dans toutes des scelerats & des foux. je n'envisage dans la Revolution que le Roy & la Nation entiere; tout ce qui tend à les separer conduit à leur Ruine mutuelle; je travaille autant que je peux à les réunir, c'est à vous à m'aider. si je suis un obstacle à vos Desseins, si vous y persistés, dites le moy, je porte sur le champ ma Démission au Roy, & je vais gémir dans un coin sur le sort de ma Patrie & sur le votre.

La fin de cette Conversation établit entierement la confiance de la Reine. ils parcoururent ensemble les diverses Factions; il luy cita des fautes & des crimes de toutes; il luy prouva qu'elle etait trahie dans son Interieur; il luy cita des Proposteurs dans sa Confidence la plus intime; cette Princesse luy parut à la fin entierement convaincue. Il fut obligé de luy montrer à la pendule que l'heure du Conseil etait sonnée, & elle le congedia, avec un air serain & affable. Elle etait de bonne foy, mais ses Entours & les horribles excès des Feuilles de Marat & des Jacobins la replongerent bientôt dans ses funestes Resolutions.

Un autre jour, elle luy dit devant le Roy: vous me voyez désolée, je n'ose pas me mettre à la fenêtre du côté du jardin. hier au soir pour prendre l'air, je me suis montrée à la fenêtre de la Cour. un Canonier de garde m'a apostrophée d'une injure grossiere, en ajoutant, que j'aurais de plaisir à voir ta Tête au bout de ma Bayonette. dans ces affreux Jardin, d'un coté on voit un homme, monté sur une chaise, lisant à haute voix des horreurs contre nous; d'un autre, c'est un militaire, ou un Abbé, qu'on traine dans un Bassin, en l'accablant d'injures & de coups, pendant ce tems là d'autres jouent au Ballon, ou se promenent tranquillement. quel Séjour! quel Peuple! Elle n'avait que trop raison. Dumouriez etait consterné, & des Soupirs etaient toute sa réponse. mais il en revenait toujours à conseiller la Réunion la mieux cimentée avec l'Assemblée Nationale, puisque toute autre Ressource etait perdue, car il a toujours regardé la Contre Révolution comme impossible. Elle aurait pû se faire, si les Princes n'etaient pas sortis, ou si alors ils etaient rentrés, si la Noblesse eût repris partout ses Postes, & si on eût joint à cela un Plan sage. mais encore, que de Dangers!..

Il ne cessait d'être plongé dans les réflexions les plus tristes, depuis la terrible Confidence que la Reine luy avait faite. ne la voyant que très rarement dans la Chambre du Roy, quand un travail particulier l'y apellait le matin, il etait plus vigilant que jamais sur les démarches de la Cour. Tous les anciens Gardes du Corps etaient allé joindre les Princes, il apprit que la Reine avait fait donner de l'argent à quelques uns. Il avertit la Porte & le Roy de mettre plus de secret dans leurs démarches, & surtout de ne pas laisser

découvri par leur instruction, ou celle de leurs Agents, qu'ils favorisaient cette Emigration. on luy répondit que c'étaient des payements d'anciens gages, et que ceux qui les avaient touchés n'avaient pas fait confidence de leurs Projets d'émigrer.

On avait composé au Roy une nouvelle Garde Constitu-tionelle, la pluspart des Officiers avaient quitté leurs Regiments par refus du Serment. elle était composée d'un Tiers de Soldats de ligne, de deux Tiers de Gardes Nationales, que les Départements avaient choisi eux mêmes, parmi les Citoyens les mieux fait, les plus riches, et les mieux élevés. les Officiers avaient facilement gagné les anciens Soldats de ligne, qu'ils avaient choisi eux mêmes; mais comme ils ne pouvaient pas parvenir à séd-uire ces jeunes gens, l'Elite des Départements, ils les maltraite-rent, ce qui les obligeait à donner leurs Démissions.

Sous prétexte de les remplacer, on recrutait dans Paris tous les Coupe jarrêts les Chevaliers d'industrie dont cette ville est remplie. Il y avait des Bureaux connus pour ce Enrôlement, et par ce moyen, cette Garde, au lieu d'être composée Constitu-tionellement de dix huit cent hommes, l'était de près de six mille Spadassins. parmi ce nombre, il y avait des faux freres, qui par l'apas de quelques Assignats, espionnaient leurs Chefs, et rendaient compte de toutes leurs Demarches au Comité de Sûreté Publique.

Dumourier, bien informé, en avait souvent averti le Roy, qui luy répondait: ah pardi, s'ils soupçonnent le Duc de Brissac d'être un Chef de conjurés dangereux, ils ont bien tort. cependant les Gardes du Corps, surtout les Officiers, avaient toujours l'air

menaçaient, quand ils voyaient au chateau passer les Ministres, & les Commissaires de l'Assemblée, quand ils venaient presenter au Roy des Decrets à Signer. Ils étaient liés avec trois ou quatre Bataillons de Gardes Nationales, qui faisaient le Service avec eux, mais ils traitaient les autres avec mépris. Ils reveillaient des Etiquettes de la vieille Cour, pour leur chercher querelle sur l'ordre du Service, & les mortifier. enfin les choses furent poussées au point, que les Soupçons éclatèrent de toute part.

les Clubs & la Municipalité s'en mêlerent. l'Assemblée Nationale s'allarma. on dit que dans les Casernes des Gardes du Corps, à l'ancienne Ecole Militaire, il y avait un Drapeau blanc, on ajouta qu'il avait été donné par le Roy. le Peuple des Faux-bourgs voisins de cette Caserne s'assembla, des Officiers Municipaux se mirent à la tête, demanderent à entrer, on commença par refuser, les Officiers voulaient se deffendre, les Gardes, ce qui arrivait toujours, les abandonnerent, on fouilla partout, on ne trouva qu'un tres petit Drapeau blanc, qu'on dit avoir été sur un gateau, donné, à, ou par, le Dauphin, mais on trouva des Chansons & des Hymnes pour le Roy & contre l'Assemblée Nationale, & quantité de feuilles injurieuses. alors l'Assemblée examina de près, non seulement la conduite, mais la Composition de ce Corps. Elle fit faire un Rapport en règle, qui prouva que sa formation était inconstitutionelle, & elle lança un Decret pour enjoindre au Roy de le casser; en même tems elle ordonna l'Arrestation du Duc de Brissac.

le Roy voulut résister au Decret, son conseil l'engagea à ne pas s'exposer pour le Corps, qu'il connaissait depuis aussi peu

de tems. on luy rapella la catastrophe horrible des cinq & six Octobre 1789, Dumourier ne put pas s'empecher de luy témoigner son étonnement, de ce qu'il mettait plus de chaleur & d'interêt à ce corps nouveau, qu'à ses anciens Gardes du Corps, bien mieux composés. Enfin le Roy ceda, le corps fut reformé. on insistait pour qu'il en créât un nouveau, en choisissant des Officiers plus prudents. il ne voulut jamais y consentir, & il eut grand tort, tant pour luy même, quelques fussent ses Projets, que par ce que cela donna matiere à de nouveaux soupçons, par les caresses infinies, que la Cour fit ensuite aux Bataillons de la Garde Nationale, qu'elle avait esperé de s'attacher, surtout à celuy des Filles de St. Thomas, composé de Banquiers de la Rue Vivienne & autres gens riches, qui a été sacrifié depuis à la journée du 10 Aout.

C'etait à la même Epoque que le Ministre insistait tres vivement auprès du Roy, pour qu'il engageât ses Freres à rentrer en France. Louis fit cette Demarche sans balancer, il leur envoya le Chev. de Coigny. il leur écrivit avec instance de sa main. Tout fut inutile, ils persisterent à rester dans le Pays de Trêves, & à armer, disaient ils, pour sa delivrance. cette Obstination est une des principales causes de la Déclaration de Guerre, qu'on eut pû eviter, s'ils fussent revenus auprès du Roy. leur Presence eut peutêtre changé la face des Affaires. il pouvait y avoir du danger, leur devoir etait de s'y exposer, & de pas augmenter, par leur refus, celuy du Roy, qu'on soupçonnait de connivence avec eux, & qui donnait prise aux soupçon

par sa fuite précédente, et par la conduite douteuse après son retour.

Une autre cause de méfiance contre Louis XVI était la Multiplication inexcusable des Chevaliers de St. Louis. il semblait, depuis son séjour à Paris, que cette Distinction Honorifique fut devenue un signe de Conjuration. cet abus a avili cet Ordre Militaire jadis respectable, et si par impossible l'ancien Régime se rétablissait complètement, ou si un Roy Constitutionel était autorisé par la Nation à relever cette Décoration des Guerriers, on serait forcé de la recréer par l'impossibilité de la rétablir, ou même de luy substituer une autre Distinction, car la Croix de St. Louis a perdu toute Considération dans l'opinion publique. certainement il en a été donné plus de six mille dans les deux dernières Années, et sur ce nombre énorme, il n'y en avait pas un sixième de méritées.

On donna dans ce Tems là des motifs trop réels aux Cantons Suisses de se plaindre. le Regiment de Chateauvieux s'était révolté à Nancy. quarante deux Soldats avaient été jugés selon les Loix de leur Nation, condamnés aux Galeres, et conduits à celles de Brest. par haine pour le Gen. Bouillé, qui avait été l'auteur du Projet de la Fuite du Roy, et qui précédement avait châtié les Rebelles de Nancy, par haine contre la Fayette, qui très justement avait soutenu Bouillé dans cette Affaire, les Jacobins regardaient alors les Rebelles de Nancy comme des Victimes du Despotisme, et ils résolurent de délivrer les Galeriens

Suisses. En ce cas, ils avaient le droit, tout au plus, de les rendre à leurs Cantons respectifs, pour en faire ce qu'ils jugeraient à propos. Délivrer les Condamnés, c'était insulter les Cantons, attaquer leurs droits Capitulaires de juger leurs Coupables. Nous avions déja assés d'ennemis, sans nous attirer sur les bras un Peuple Allié qui se conduisait sagement avec nous, & surtout un Peuple libre & Républiquain.

Le Ministre representa tous les Dangers d'une fausse démarche aussi inexcusable au Comité Diplomatique, qui ne voulut pas s'en mêler, non plus que l'Assemblée Nationale. Il s'adressa à Collot d'Herbois, Comedien & Jacobin furieux, il chercha à le gagner par des esperances de Places; cet Histrion avait imaginé qu'on songerait à luy pour celle de Ministre de l'Interieur, & il avait conservé de la Rancune contre le Ministre des Affaires Etrangeres: au lieu de se rendre à ses justes Sollicitations, il redoubla d'enthousiasme: les Jacobins de Paris firent venir de Brest les Galeriens de Chateauvieux, les promenerent dans un Char de Triomphe, les menerent à l'Assemblée Nationale, & la forcerent à sanctionner l'Injure scandaleuse, qu'on fit, nationalement, à une Nation Alliée.

Une seconde affaire vint aggraver les Torts de la France avec le Canton de Berne, ce fut celle du Regiment d'Ernst, qui fut désarmé, & renvoyé d'Aix, un peu par sa faute, mais surtout par la mauvaise conduite du Gen. Barbantanne. Ces deux Affaires donnerent beaucoup d'embarras à de Graves & Dumourier, qui engagerent le Roy à laisser faire

en son nom toutes les démarches personnelles, pour réparer les torts réels de la Nation, ce qui réussit. le Ministre des Affaires Etrangeres fit donner le Cordon Rouge à M. de Watteville Major de ce Regiment, et l'en fit nommer Colonel, sur la Retraitte de M. Ernst, qui eût aussi le Cordon Rouge.

A cette occasion De Graves dit à Dumourier, que s'il voulait le Cordon Rouge pour luy même, il le proposerait en même tems. il pria son Collegue de n'en rien faire, mais il en parla luy même au Roy, qui luy dit qu'il le luy donnerait volontiers. il luy répondit: Sire, V. M. se compromettrait, et je passerais pour vous être vendu. je sers depuis trente six ans, je suis Chev. de St. Louis depuis trente ans, je suis couvert de Blessures, j'ai fait dix Campagnes de Guerre. lorsque la Constitution sera bien etablie, et V. M. heureuse, que j'accepterai volontiers toutes les Graces qu'elle voudra me faire, sans jamais en solliciter aucune. il fit donner le Cordon vacant à un vieux Lieut. Gen. nommé Verdieres.

Alors les six Ministres vivaient en bonne Intelligence, Ils etaient convenus de diner entr'eux seuls, les trois jours de Conseil de chaque semaine, tour à tour, chez l'un d'entr'eux. là chacun aportait son Portefeuille, on convenait des Affaires qu'on presenterait au Roy, on les discutait à fonds, pour n'être pas dans le cas de disputer devant luy, et pour se former une Opinion commune. cela dura à peu près un mois, au bout duquel Tems Rolland voulut, que chez luy sa femme et ses amis fussent admis.

la Coste et Dumouriez convinrent entr'eux de ne plus porter leurs Portefeuilles à ces Diners, après s'etre opposé vainement à cette ridicule innovation. c'etait un moyen que les Girondistes venaient d'inventer, pour s'immiscer dans les Affaires, et pour conduire le Gouvernement. ils seurent très mauvais gré à ces deux Ministres. ce fut alors que Dumouriez dit à Gensonné, que ses Confreres commençaient à devenir une Faction trop ambitieuse, et que la petulance de Guadet, la legereté de Buisot, la noirceur de Condorcet les perdrait. cette Faction n'a jamais été parfaitement unie. Gensonné y tenait, pour tacher de la bien conduire. Vergniaud avait souvent des querelles avec elle. Guadet et luy etaient rivaux de Tribune. l'orgueuil avait plus de Part dans leur conduite que le Patriotisme.

Une Affaire tenait fort à cœur au Roy, et cependant il n'avait jamais pû prendre sur luy de s'en ouvrir à Dumouriez. déjà depuis huit ou dix jours il s'apercevait que le Prince luy cachait quelque chose et cependant semblait etre prêt à la luy confier, quand ils etaient en particulier. c'etait la Nomination du Gouverneur du Dauphin. il voulait donner cette Place à Fleurieu, homme de merite, de l'Academie des Sciences, Capitaine de Vaisseau, qui avait été un moment Ministre de la Marine. le Roy s'etait adressé à ses Confidents, qui tous aussitot en avaient fait une Affaire, et luy avaient promis de faire reussir le Choix, s'il voulait sacrifier deux Millions. le Roy n'écoutant que la violence de son desir et de celuy de la Reine, y avait malheureusement consenti.

le Ministre l'apprit, et alla le trouver. il luy dit que ses Confidents le trompaient, et n'etaient que des fripons : que ce n'etait pas le moment de faire cette Proposition, parceque dans le même tems Condorcet travaillait à un Projet de Decrêt sur l'Education du Prince Royal, que l'Assemblée s'apercevrait, que sa demande etait faite pour éluder et prevenir le Decrêt, qu'elle s'opiniatrerait, et luy donnerait le désagrêment de se voir refuser. voulez vous réussir? ne precipitez rien. donnez moy le tems de preparer la Gironde, et par elle les Jacobins. assurez vous du coté droit, sans le payer, ce qui est une Duperie, qui ne vous reussit jamais. on va avoir la Guerre tous les Citoyens offrent des Dons Gratuits. offrez vos Deux Millions, puisque vous voulez bien les Sacrefier, et peutêtre nous reussirons. le Roy ne repondit rien.

Malheureusement il s'etait engagé, et on luy avait promis un Succès complet. on luy fit même entendre que son Ministre le trompait. le lendemain tres matin, chaque Ministre reçut un Message du Roy pour se rendre chez luy à dix heures du matin, ce qui etait Extraordinaire. Ils arriverent, et de la Salle du Conseil on les fit passer dans la Chambre du Roy, où ils le trouverent avec la Reine. elle prit la Parole, et leur dit :

„ le Roy vous a assemblé pour une Affaire qui m'interesse.
„ Je suis Mere, l'Education de mon fils est l'objet de tous mes voeux.
„ on ne peut pas nous refuser le Droit qu'ont les plus simples Cytoyens,

" de choisir les Instituteurs de leurs Enfants. nous avons nommé
" M. de Fleurieu, il s'agit d'en aller rendre compte sur le champ
" à l'Assemblée.

Alors le Roy tire de sa poche une lettre pour le Président,
qui luy annonçait cette Nomination, et la remet à Duranton
Ministre de la Justice. Dumouriez se tait. un autre veut
faire une Observation. Louis luy ferme la bouche, en disant,
allez y tous ensemble, je vous l'ordonne. Ils se rendent en
Corps à l'Assemblée, on attendait alors une Réponse cathego-
-rique de la Cour de Vienne. tout le monde croit que c'est
le Ministre des Affaires Etrangeres qui va parler. Duranton
se lève, et lit la lettre du Roy; il est interrompu par de violen-
-tes Huées.

Le Président prend la lettre du Roy, l'examine, et la luy rend,
en luy faisant remarquer qu'elle n'est pas Contresignée. un
Décret prescrivait que toute lettre du Roy à l'Assemblée devait
être contresignée par un Ministre, pour que quelqu'un
en fût responsable. aucun des six Ministres n'y avait pensé.
la Démarche fut manquée, et si le Roy n'y perdit pas tout
à fait ses deux Millions, il luy en couta au moins une
bonne partie. cette Affaire prouve combien l'infortuné
Louis était trompé, même par les personnes qui luy mon-
-traient, en aparence, le plus d'attachement personnel, et
qui devoraient sa liste Civile.

Toutes les Affaires Interieures se sont passées à differentes Epoques, ainsi que beaucoup d'autres, que Dumourier passe sous Silence, pour arriver à la plus grande Affaire de son Ministere, la plus interessante pour toute l'Europe la Declaration de la Guerre.

Fin du Livre III

Mémoires de la Vie
du General Dumourier
Livre IV.

[illegible]

Tables des Chapitres du Livre IV. Pages

Chap. I. Negociations

Toutes les Puissances de l'Europe voyaient la France comme un Etat absolument nul par les suites de sa Révolution, qui au lieu d'avancer vers un but utile, une Réformation necessaire, tendait à la plus affreuse Anarchie, parceque les deux Pouvoirs, au lieu de se réunir, se divisaient de jour en jour de plus en plus. tous les Peuples de l'Europe avaient un Interêt, plus, ou moins direct, à la plus prompte Cessation de ces Troubles, mais une fausse maniere de voir, une Politique erronnée les égaraient tous. les plaintes des Francais fugitifs donnaient encore des idées trompeuses aux Cours, qui les avaient accueillis.

Ils peignaient l'Assemblée Nationale comme une Faction plus audacieuse que puissante, ils annoncaient que leur Parti etait encore le plus fort, que l'Armée de Ligne etait encore à eux, que d'ailleurs l'Emigration l'avait affaiblie, en luy enlevant tous ses Officiers, que la Garde Nationale n'était qu'un Amas de Bourgeois timides, incapables de résister au Feu, que les Provinces n'attendaient que leur rentrée pour déchirer la Constitution, et reprendre avec joye le Gouvernement, auquel elles etaient soumises depuis quatorze Siecles: que cette Constitution etait impratticable, et ne convenait pas au Genie de la Nation, accoutumée à adorer ses Rois. Ils se donnaient pour exemple de ce Dévouement, et ils l'avaient abandonné aux Factieux, dont ils parlaient avec mépris.

Tous les Gouvernements de l'Europe ajoutaient foy, plus, ou moins, à ces Exagerations. les plus éloigné y mettaient une indifference peu prévoyante; les plus voisins se repaissaient de l'espoir de se payer, par des Démembrements, de la part active qu'ils pourraient y prendre. l'Exemple du Partage de la Pologne avait fait passer en Systhême Politique cette maniere de profiter des Troubles interieurs des Nations voisines. Louis XIII, Louis XIV & même Louis XV avaient ajouté à la France le Roussillon, la Bresse, le Pays de Gex, l'Alsace, la Franche Comté, la Flandres & la Lorraine. le Systhême de partage ayant parfaitement réussi en Pologne, on pouvait, en excitant les mêmes guerres Civiles en France, y produire les mêmes Effets. l'Espagne, l'Italie & l'Allemagne allaient trouver l'occasion de revendiquer leurs anciens Démembrements. l'Angleterre pouvait gagner aussi les Colonies au morcelement de la France, & c'était une utile vengeance de la Guerre de l'Amerique.

le Peuple Français, toujours excessif, traitait en Tyrans & en Ennemis tous les Gouvernements qui desaprouvaient, même les excès de sa Révolution, & surtout ceux qui semblaient la menacer, non seulement, en donnant retraite à la Faction fugitive, ce qui en soy même n'eut paru reprehensible, [car à moins de délits atroces, tout Etat doit un Azyle aux malheureux] mais en prenant hautement leur Parti,

en protegeant la Levée de Corps armés, sous des Enseignes & des dénominations Françaises, & avec l'Intention ouverte de faire la Guerre Civile ; en donnant aux Princes, non pas de simples Pensions Alimentaires, mais de vrais Subsides pour payer leurs Troupes ; en refusant de traiter dorésenavant avec les Ministres de la France, quoique négociants au nom du Roy ; en reconnaissant, quoiqu'avec un Caractere Secret les Plénipotentiaires des Princes Emigrés ; en ayant l'air de voir en les Princes le vrai Gouvernement, & l'unique Representation de la Monarchie Française.

De tous les Gouvernements, les Républiquains etaient Sages, mais Indifferents, & l'ancien état de Négociation subsistait, à peu près sur le même pied,

1°. avec Venise. le Ministre etait convenu avec son Ambassadeur, M. Pisani, homme de mérite, de ne rien changer à la Representation Diplomatique, de ne faire nommer un nouvel Ambassadeur à Venise, par le Roy, qu'en cas qu'il y fut forcé, & qu'après en avoir prévenu le Senat, & le luy avoir fait agréer.

2°. Avec Gênes, où rendait Semonville, nommé par Montmorin, & qui à tort ou a raison, y en devenu la Terreur de l'Italie.

3°. Avec les Etats Unis de l'Amerique, où le Ministre avait laissé le Chev. de Ternant, homme Sage, nommé par le

crédit de la Fayette.

4.° Avec la Suisse, qui par la sagesse des Cantons de Berne, Zurich & Appenzell, & par l'Energie du Colonel de Veiss, avait résisté à la fougue de deux ou trois Cantons, & à l'Influence du Comte d'Artois, dont la presence même n'avait pas pû produire une Déclaration, quoique les Français eûssent commis des Imprudences, & des injustices, capables d'alterer la bonne Harmonie entre les deux Nations Alliées, quoi que l'Aggrégation du Porentruy à la République Française pût être considerée comme un Attentat contre la Confédé-ration Helvetique. mais la prudence prévoyante des Suisses les avait maintenu dans des Principes moderés.

Les Gouvernements Monarchiques avaient pris des Impressions entierement hostiles, & ne cherchaient que l'occasion de se réunir pour détruire la Revolution Française.

1.° Le Pape prévoyait la diminution de sa puissance & de son Revenu. Il avait perdu le Comtât d'Avignon, devenu le Théatre de Crimes atroces, qui n'etaient que les Avant-coureurs de plus grands crimes. Le Pays, usurpé jadis sur la Provence, par des fraudes pieuses, possedé d'après des Engagements rachetables, pouvait être réintegré très légitimement par la France, si elle avait voulu de bonne foy rembourser au Pape le prix de l'Engagement. Il est même à croire qu'il eût consenti à ce Traité, que Dumourier, mû par esprit de justice, & pour l'honneur de la Nation voulait faire réunir.

Le Pape, hors d'Etat de soutenir par les Armes cette petite

Souveraineté temporelle, enclavée dans la France, eut fini par la céder, en en recevant le Prix. mais un autre Intérêt plus grand le rendait irreconciliable ; c'était celuy de son Autorité spirituelle, qui en diminuant en France, détruisait le fameux Concordat de Leon X, & le privait d'immenses Revenus. mais tout cela n'aurait pas nui à la Négociation, & le Pape eut été obligé de faire le sacrifice de cette source de Richesses très illégitime, que ses Prédécesseurs ne devaient qu'à la finesse de Leon X & à la sottise de François 1. mais l'Assemblée Nationale gâta tout par l'horrible impudence d'Aliener tout le Clergé avec son Serment absurde.

2°. L'Ordre de Malthe ne pouvait pas subsister en France, à contresens du Systhême de l'Egalité, établi par l'abolition de tous les Titres. Rien n'eut été plus incohérent avec la Constitution, que de conserver des Benefices revêtus de tous les Droits féodaux, dans toutes les Provinces de la France, en faveur de Français, qui seraient restés Moines-Nobles, assujetis à un Prince Etranger, pour faire une guerre éternelle contre les Turcs nos Alliés, par esprit d'intolerance Religieuse. mais le Ministre avait mis cette affaire difficile en Négociation.

Sans contredit ces Biens étaient devenus Nationaux par le Décret, comme les autres biens du Clergé ; mais il cherchait un Biais pour indemniser les Possesseurs actuels, ne les regardant que comme Usufruitiers, car d'ailleurs il ne pouvait plus exister un Ordre Etranger en France, & dépen-dant

composé de Citoyens Français. ainsi l'Ordre de Malthe était aboli de fait & de droit en France, par la Réforme politique, comme il l'avait été autrefois en Angleterre & dans tous les Pays, qui avaient adopté la Réforme Religieuse.

3°. Naple & Parme, deux Cours de la Maison de Bourbon, étaient trop faibles pour être dangereuses, mais elles montraient une Aversion décidée, & très naturelle, pour la Révolution Française, parcequ'elles y croyaient voir la Diminution de leur maison, quoique cette idée fût très fausse, car la Constitution aurait au contraire assuré, sur une bâze inébranlable & sage, la vraye Puissance & la gloire de leur Branche ainée, qui regnait en France. leur fausse Politique multipliait les dangers, auxquels elles croyaient remedier par des petites Conjurations impuissantes.

Parme vivant presque des bienfaits du Roy de France, dépendait du Ministre des Affaires Etrangeres, qui la rendait sage, en luy continuant le Payement de ses Pensions. Naples craignant avec raison l'introduction du principe du Jacobinisme dans un Peuple, vraiment sansculottes, fameux par ses frequentes Révoltes, persecutait les Français, ce qui aurait fini par des querelles, dont la Cour de Naples eut été la Dupe après l'achèvement de la Constitution.

4°. La Toscane pensait comme la Cour de Vienne, mais se sentait trop faible pour en donner aucune marque exte-ieure.

5°. Le Roy de Sardaigne obsedé par les Princes françois, & par les nombreux Emigrés qui remplissaient ses Etats, crai-gnant pour ses Etats Transalpins, avait une conduite Equivoque, mais toujours hostile, qui peu après, sur un sujet très leger, l'a engagé dans une Guerre dangereuse, qui le ruinera, malgré le Subside insuffisant de l'Angleterre, en supposant même que ses Provinces Transalpines puissent lui rentrer, ce qui devient de jour en jour plus douteux.

6°. L'Espagne et le Portugal s'appliquaient avec raison à sauver leurs Etats de l'Introduction du Systheme Révolutio-naire, persecutaient, et chassaient tous les François, forçant ceux qu'un long sejour avait rendus presqu'indigènes à des Serments inutiles, qui ne faisaient que leur donner de la curiosité & de l'inclination pour les nouvelles Opinions.

Cependant le Comte d'Aranda etant devenu premier Ministre d'Espagne, Dumouriez prit la résolution de s'adresser directement à luy, pour assurer au moins la Neutralité de la Cour de Madrid. l'année précédente cette Cour ayant été sur le point d'entrer en Guerre contre l'Angleterre, pour la querelle de l'Etablissement de Nootka-Sund, au Nord de

la Mer Pacifique, l'Assemblée Constituante, fidele à son Alliance, avait décrété l'Armement de 45 Vaisseaux, pour soutenir l'Espagne. le Pacte de Famille ne pouvait plus subsister, puisque la France n'était plus la Proprieté du Roy, mais qu'au contraire, par la nouvelle Constitution, le Roy apartenait à la Nation. Dumourier ne regardait cette Nuance, que comme une Dispute de mots impropres, qu'il n'etait pas tems de traiter, & qui se rectifierait très facilement après l'Etablissement de la Constitution. ce qui luy importait était d'assurer la Neutralité de cette Cour, n'ayant pas besoin de ses Secours, & il l'était assurée, par sa Négociation franche & personnelle avec le Comte d'Aranda. aussi le sage Ministre fut il bientôt sacrifié, quand cette Cour changea de Systhême.

8.° L'Interet de l'Angleterre était de rester neutre, & malgré la Repugnance extrême du Roy contre la Nation française, la Cour de St James se conduisait avec sagesse. le Ministre avait toujours traité très franchement avec Mylord Gower son Ambassadeur, ils avaient ensemble apaisé quelques petits sujets de Dissention, & il a fallu toute l'imprudence de Brissot, toute la pétulance de la Convention Nationale, & le crime aussi atroce qu'impolitique du meurtre de Louis XVI, pour forcer les Anglais,

En 1793, à sortir de leur Systême de Neutralité, & les plonger dans une guerre très dispendieuse, qui leur donne des avantages momentanés aux Isles, balancés par de grandes Pertes, & par d'énormes Subsides, sans assurance de conserver leurs Conquêtes.

9.° l'Interet de la Hollande République etait la Paix. celuy du Stathouder etait d'écraser la liberté française, de peur qu'elle ne devint un jour un apuy pour les Patriotes. cet Interêt est encore mal entendu, car, ou ce Pays en gouverné selon sa Constitution, alors son Representant n'a rien à craindre, ou on a usurpé des Pouvoirs trop étendus, alors le Peuple réclamera toujours, & finira par rentrer dans ses Droits.

La Cour de la Haye devait se méfier encore plus de la Cour de France, gouvernant arbitrairement sans Constitution, que d'un Roy Constitutionel, dont tous les mouvements sont réglés sur l'Interêt de sa Nation. n'avait elle pas pensé être la Victime du Genie brouillon du Ministre Brienne, qui avait excité les Patriotes, & ensuite les avait perfidement abandonnés? cette Cour aurait donc dû se tenir dans une parfaite Neutralité, & c'en se qu'elle ne faisait pas. De Maulde reçut des Instructions fort sages & sans aucune duplicité. Il ne pouvait plus y en avoir dans la Politique française, ou tout etait à découvert; Il ne fallait la juger, ni sur les Intrigues de l'ancienne Diplomatie

Française, ni sur les Pamphlets des Jacobins, & c'est en quoi tous les Cabinets de l'Europe ont erré, pour n'avoir pas pris un juste milieu.

10°. Le Dannemark peut être presenté comme le modèle de la conduite qu'il fallait tenir avec la Nation Française. observant une Neutralité Sage, il a conservé ses raports avec cette Nation, sans se mêler de ses querelles Intestines. Il était trop éloigné pour que sa Mediation pût être utile entre le Peuple & le Roy : c'eût été aux Gouvernements voisins de la France à se porter comme conciliateurs; c'était le seul rôle juste, utile pour la France, necessaire pour leur propre tranquillité, qu'ils eussent pû se donner pour arreter les excès de la Révolution : mais pour cela, il ne fallait pas proteger hautement les Princes, leur désobeissance, leurs armements, leurs fureurs; il ne fallait pas méconnaitre une Assemblée legale d'une grande Nation, regarder toute la France comme Jacobine, & le Roy comme Prisonier, car alors il n'etait que contrarié dans les fausses démarches que luy faisait faire une Cour perverse. c'est la conduite de cette Cour & des Princes, c'est la fausse Politique des Puissances voisines, qui ont amené la Guerre exterieure & le déchirement de la France, qui ont rendu cette Révolution excessive & criminelle.

11°. La Suède tenait une conduite entierement oposée

à celle du Dannemarck. Gustave avait des obligations à Louis XV, il en avait reçû des Conseils et une protection décidée, dans une Révolution absolument en sens contraire de celle de france. Il prévoyait que la france régénérée, débarassée du Systhême Politique agitateur de ses Rois ambitieux et de leurs Courtisans Intriguants, ne devant plus avoir avec le reste de la grande République Européene que des Interêts generaux, Commerciels et paisibles, se debarasserait d'une quantité de Subsides qu'elle payait à des Puissances Subalternes, il était du nombre.

Il avait à craindre en même tems que l'Exemple des français ne réveillât les Suédois. aussi s'était il jetté ouvertement dans le Parti Contre Révolutionaire. les Emigrés se vantaient hautement de leur grand crédit sur luy. il devait, disaient ils, venir à leur Tête rétablir le Roy de france sur son Trône. sa mort tragique a été en consequence + aux Jacobins. Dumourier n'a trouvé aucune Trace qui puisse fonder cette accusation, dans tous les Papiers relatifs à cet horrible Evénement. Il est vrai qu'on a supposé à cette Société plus d'activité qu'elle n'en avait alors au dehors, et c'est peutêtre cette Supposition qui a doublé la force de cette Secte.

12°. la Russie montrait contre la Nation française un acharnement très violent. peutêtre couvrait il une Politique profonde. cette Puissance ne pouvait que gagner à jetter loin d'elle les Armées de la Prusse et de l'Autriche, et à les envoyer se détruire contre les Places fortes, dont la France

+ attribuée

est heurée le second Partage de la Pologne donne un premier dévelopement de ses Vües, & sous peu verrons nous peutetre le reste de son Plan s'executer contre les malheureux Turcs, qui dès l'année 1794 se voyent ménacés, par cette ambitieuse Puissance, qui sous prétexte d'aller attaquer les Côtes méridionales de la France, va couvrir la Mer Noire, le Bosphore & l'Archipel de ses nombreux Vaisseaux.

13°. La Turquie depuis longtems pouvait etre considerée comme nulle relativement aux grands Interets Politiques de la France; mais il fallait soigneusement la ménager, relativement à son Interet Commerciel, & c'en ce qui avait engagé le Ministre à y laisser pour Ambassadeur M. de Choiseul-Gouffier, homme d'un grand mérite, qui sous ce rapport conduisait très bien les Affaires de France, quoique évidément contre Révolutionaire.

Ce ne fut qu'après la Déclaration de Guerre contre l'Autriche qu'il pensa qu'il etait utile d'y envoyer un autre Ambassadeur, pour tirer des Turcs une Diversion Militaire contre cette Puissance, en cas que l'occasion s'en presentat; & une Circonstance Etrangere à ce Plan l'engagea à y designer Semonville, qui y fut nommé ensuite par ses Successeurs, ce qui luy a attiré une Arrestation Illégale en terre libre & une longue Prison.

14° La Nation veritablement interessée à ce que les Troubles qu'occasionait la Révolution Française se terminassent promtement & sans s'étendre au dehors, etait la Nation Germanique. Dumourier voyait en elle trois Interets très

Distincts: celuy du Corps Germanique proprement dit, ou de l'Empire: celuy du Roy de Prusse: celuy de la Maison d'Autriche les Interets bien entendus, devaient engager, ou à une neutralité parfaite, ou à une médiation conciliatoire. mal entendus, ils entrainaient necessairement, & très promtement, la Guerre.

le Corps Germanique avait été lézé par les Decrets Constitutionels dans la personne de ses Membres, qui avaient des Enclaves dans l'Alsace, parceque ces Biens se trouvaient necessairement dechargés des Droits Feodaux & de tout Servage. mais c'était une simple Discussion Juridique, qui n'interessait pas assez tout le Corps Germanique, pour le mettre dans le cas d'avoir recours aux Armes; il était juste d'acheter le Droit de Souveraineté de quelques unes de ses Enclaves, d'indemniser pour les Droits utiles, de toutes ces Propriétés, & cette Affaire était déja mise en Negociation; déja plusieurs de ces petits Souverains, comme le Comte de Löwenstein-Wertheim, avaient passé des Traités avec le Ministre des Affaires Etrangeres, qui eût reussi à les satisfaire, en suivant les Règles exactes de la Justice, si les Grands Souverains de l'Empire n'en avaient pas fait une Affaire Generale, pour l'embrouiller.

Il en aurait couté de l'Argent à la France. alors l'Assemblée n'était pas encore devenue assez injuste pour refuser un Accomodement raisonable, qui était la Base des Negociations du Ministre, & qui convenait au Corps

Germanique, par des raisons de haute Politique très importantes. Une Guerre contre la France ne pouvait que ruiner le Corps Germanique, qui n'avait rien à y gagner: au contraire même. si la Prusse & l'Autriche rétablissaient la Monarchie arbitraire, elles seules profiteraient du Démembrement, & toute augmentation de leur Puissance allait au détriment des autres Etats de l'Empire, & à la diminution de sa force Constitutive.

Ainsi le Corps Germanique, proprement dit, était véri-tablement intéressé à la réussite d'une Constitution rais-onnable en France, & à la conservation d'une Neutralité exacte. tout ce qui s'est passé depuis que Dumourier a quitté le Ministere, s'est fait, & de la part de la France, & de la part du Corps Germanique, à contresens de leur véritable Intérêt.

15°. la Cour de Berlin, si elle ne s'était pas trouvée en-gagée avec celle de Russie dans un Cours de partage de la Pologne, aurait vû très indifferemment la Révolution de France, trop éloignée d'elle pour l'inquieter, & elle ne s'en serait pas mêlée. jusqu'au Congrès de Reichenbach, elle s'était conduite hostilement avec la Maison d'Autriche, elle avait fomenté, conjointement avec la Cour de la Haye l'Insurrection de la Belgique; mais la Cour de Vienne l'avait regagné par ses complaisances. le Roy de Prusse entrevit, qu'en se joignant à elle, pour faire cesser d'abord les Troubles

des Pays Bas, ensuite pour étouffer l'Insurrection de France, elle le laisserait plus tranquille pour effectuer le second Partage de la Pologne, qui le payerait des Frais d'une Guerre contre la France, qu'on regardait comme devant être très courte.

On luy peignit cette Entreprise comme très facile, elle pouvait même être très lucrative, car si le Roy de Prusse fût arrivé jusqu'à Paris, certainement les contributions qu'il en aurait tiré l'eussent bien indemnisé de ses Depenses, & Louis XVI ne serait pas remonté gratuitement sur son Trône. à ces deux Interets, l'un d'augmentation de Territoire, l'autre d'argent, se joignait la rancune de ce Monarque contre les Insultes grossieres que prodiguaient les Jacobins dans toutes leurs Feuilles contre tous les Rois étrangers avec autant d'imprudence que de legereté.

Tous ces motifs réunis changerent entierement l'ancien Systhême Politique du Cabinet de Berlin, & luy firent contracter avec la Cour de Vienne une Alliance peu naturelle, qui ne durera pas plus longtems que la Guerre de France. Ce Cabinet traita toujours la France avec rigueur, & parut favoriser les Emigrés, sans cependant se laisser entrainer par là à une grande Depense: mais il fit une grande faute, en les prenant pour ses guides dans les Operations Militaires.

Le jeune Custine, qui vient de perir victime de sa

tendresse filiale, et qui eut été bien superieur à son Pere, jeune, mais plein de talents, ne put jamais être reconnu Ministre en Prusse, et les efforts qu'il fit, pour communiquer à ce Cabinet les Notes de son Ministre, furent toujours repoussés. Il n'y eut jamais aucune Négociation entre le Roy Constituti-onel Français et le Roy de Prusse

Dumourier ménagea toujours cette Cour, il n'avait pas de relation assés bien établie au dehors pour sçavoir qu'on mé-ditait le second Partage de la Pologne, sans quoi il eût par-faitement deviné les motifs et les Résultats de ce Cabinet. il etait bien question de l'invasion de Dantzick, mais la Cour de Vienne ne pouvait pas y mettre obstacle, il ne regarda pas cette Affaire comme une raison suffisante pour la Cour de Berlin, pour changer son Systhême de Rivalité. il regarda donc son Raprochement avec la Cour de Vienne comme une Aberration de Politique, qui ne tiendrait pas: en consequence il décida que, quelque parti que prit le Roy de Prusse, il fallait, même en repoussant ses attaques, ne pas le traiter en Ennemi; Il separa toujours sa cause de celle de l'Autriche, pour laisser une Porte ouverte à des Négociations Conciliatoires, quand on commencerait à s'apercevoir de quelque refroidissement dans une alliance aussi peu naturelle.

16°. Quant à la Cour de Vienne, elle s'etait declarée si ouvertement l'ennemie de la Révolution Française, elle accordait une protection et un appuy si decidés aux Emigrés,

qu'il n'était plus possible de suivre avec elle un cours de Négociation flettrissant pour le Roy et la Nation, dont les Ménagements n'avaient servi qu'à perdre deux Ministres, à compromettre le malheureux Louis XVI, à faire éclorre nombre de Conjurations, à souffler le feu de la discorde, et à donner une Consistence Politique aux dangereux Jacobins, parceque cette Cour les avait attaqués avec un acharnement maladroit.

Dumourier, que toute l'Europe croit être l'auteur de la Guerre, comme l'Electeur de Cologne l'en a injustement accusé dans une lettre imprimée, parceque se trouvant Ministre au moment de l'Explosion de cet Incendie préparé par des Intriguants, il a été forcé de faire le rapport qui a amené la Déclaration de Guerre, [redacted] avait travaillé depuis 1791 à éteindre les Germes de la discorde, aidé de Mr. de Ste Foy & la Sonde.

Il s'était servi de son influence sur une partie du Corps Diplomatique, et de son intimité avec M. de la Porte pour faire admettre à l'Assemblée & au Roy des Principes, qui auraient uni plus que jamais la France & l'Autriche contre tous les Agitateurs, qui entretenaient les Troubles en France et dans les Pays-Bas.

C'était le seul moyen de ramener la confiance des Français dans la Cour de Vienne & luy faire joüer le noble Rôle de Conciliatrice, convenable à sa dignité & à ses véritables

Interets, puisqu'en cas de succès elle eût assuré une Constitu-
-tion à la France, qui luy eût confirmé son Alliance sur
des Bases invariables, et luy eût garanti la Tranquillité
des Pays-Bas. la Cour de Vienne parut adherer à cette opinion,
puisque le Comte de Metternich Ministre Plénipotentiaire des
Pays-Bas envoya à Paris un agent, pour négocier sur les Prin-
-cipes.

A l'entrée de Dumouriez dans le Ministère, le même Agent
se representa, et le nouveau Ministre traita toujours avec la
même bonne foy; mais il trouva une incohérence étonnante
entre cette Négociation indirecte et la manière directe de
traiter de la Cour de Vienne avec l'Ambassadeur de France.
son Prédecesseur venait d'être sacrifié au peu de Dignité qu'il
avait mise dans sa Correspondance, pleine de timidité et de
petites Ruses, pendant que celle des Ministres de Vienne était dure,
tranchante et orgueilleuse

Il mit sous les yeux du Roy les ouvertures de M. de Metter-
-nich et les Dépêches de M. de Noailles. le Prince fut frapé de la
discordance qui se trouvait entre la manière de traiter du Min-
-istre Autrichien de Bruxelles, et du Ministère Autrichien de
Vienne. la Catastrophe de Lessart, non seulement compromet-
-tait le Roy, et menaçait du même sort son successeur s'il avait
la même conduite Politique, mais elle tenait l'Assemblée Nat-
-ionale très attentive, pour veiller à ce qu'on ne trahit plus l'hon-
-neur et la sûreté de la Nation, et à cette Epoque la Cour de Vienne
avait donné tant de preuves de mauvaise volonté et des Répon-
-ses

si sèches qu'on pouvait la Regarder déjà comme Ennemie dé-
clarée. les Emigrés, armés & enregimentés étaient à Atti, d'où
ils avaient fait une vaine tentative pour Surprendre la Cita-
-delle de Valenciennes. un Bataillon d'Infanterie était deserté
de Dunkerque avec sa Caisse Militaire & ses Drapeaux, sans
qu'on restituât rien, & il avait été bien reçu dans les Pays Bas.

On ~~[illegible]~~ annonçait un Congrès à Aix la Chapelle,
où les Emigrés prétendaient que devait se décider le Sort de la
France. non seulement la Cour de Vienne mettait le plus
d'obstacles qu'elle pouvait à la Négociation des Indemnités des
Princes Allemands pour les Enclaves de l'Alsace, mais elle
les menaçait de faire casser par la Diete de l'Empire tous leurs
Traités, & elle excitait les Cercles pour les engager à en faire
une cause commune, & les tirer de leur esprit de Neutralité.

la Nomination du nouveau Ministere parut redoubler
encore son acharnement; mal instruite & trompée par les
Emigrés & par les Intriguants de Paris sur le caractere des nou-
-veaux Ministres, elle regarda ce choix comme un triomphe
de la Faction des Jacobins, contre lesquels le Prince de Kaunitz
venait de lancer sa Diatribe, qui bien loin de leur nuire, les
avait rendu plus importants. le Roy avait paru regretter
Lessart. son Successeur, le lendemain de sa Reception avait été
aux Jacobins, & s'y était coeffé d'un Bonnet rouge; dès ce mo-
-ment elle le regarda comme un Jacobin furieux avec qui il
ne fallait pas traiter.

Cependant rempli de son objet, voulant ramener la

Négociation au point de dignité, & de respect mutuel, qui con-
-venait à deux aussi grandes Puissances, il crût devoir pren-
-dre une route entierement oposée à celle de Montmorin
& de Lessart, & il exposa dans une Dépêche franche les vrais
interêts de chacune d'elles, pour faire cesser le jeu des passions
& des intrigues. cette premiere Dépêche fut mal reçue, & M.
de Noailles, faible & machiavelliste, quoiqu'ayant tronqué
la Dépêche, ne put pas même parvenir à obtenir une Expli-
-cation.

Dès lors Dumourier aurait dû rapeller cet Ambassad-
-eur, d'ailleurs très contre Révolutionaire. par une condes-
-cendance, qu'il crut utile, & qui ne servit à rien, il le laissa
en Place, mais il luy envoya un Courier, avec ordre de deman-
-der une Explication & une réponse cathegorique, & de la luy
envoyer par le même Courier. Il craignait, en retirant M. de
Noailles, que la Cour de Vienne ne s'en choquât, ne refusât de
recevoir son Successeur, & en ce cas la Guerre était inévitable.

Pour peu que la Réponse de M. de Kaunitz put être montrée
à l'Assemblée Nationale, pour adoucir sa derniere Dépêche à
l'Infortuné Lessart, il comptait lier la Négociation de Vienne
avec celle des Pays Bas, pour tâcher de parvenir à tout pacifier.
mais depuis le changement de Ministere en France, M. de
Kaunitz ne daignait plus traiter luy même avec l'Ambassa-
-deur de France, & M. de Cobentzel était chargé de ce soin.
pour toute réponse, il reçut une lettre de M. de Noailles, qui
luy mandait que dans la certitude où il était de ne pas par-
-venir

à changer les Opinions de la Cour de Vienne, il le priait de faire agréer au Roy sa démission.

Cette Resolution, ou timide, ou de mauvaise volonté, de M. de Noailles, dans le tems, où consequement aux Ordres qu'il avait reçus, il aurait dû mettre de la fermeté & de la promtitude dans la Negociation avec le Prince Kaunitz, acheva de couper toutes les ressources à une Reconciliation. depuis un mois l'Assemblée Nationale & toute la Nation, s'inquietait sur la conduite hautaine & hostile de la Cour de Vienne, elle s'en prenait au Roy, à cause de la répugnance qu'il avait montrée à sacrifier Lessart, qu'on regardait comme un Traitre, à cause de la continuité des petites Conjurations dans la Capitale, à cause de la fréquence des Couriers particuliers des Thuilleries pour Vienne & Coblentz.

On demandait continuellement au Ministre des Affaires Etrangeres qu'il rendit compte des Progrès de la Negociation, il avait été obligé d'annoncer qu'il avait envoyé un Courier, qui devait apporter une réponse cathegorique, & faire cesser la perplexité d'une Nation justement irritée des mépris qu'elle éprouvait de la part de son Allié. cette Nation attribuait d'un côté à la Cour de Vienne la conduite plus qu'équivoque & très imprudente de la malheureuse Reine, de l'autre à la Reine la conduite hautaine & hostile de la Cour de Vienne, & on croyait generalement à l'existence d'un Comité Autrichien, dont Montmorin était, disait on, le principal agent, & qu'on croyait dirigé par les Feuillants. il n'y avait point de preuves sur ce fonds, mais les présomtions étaient très fortes.

A cette Epoque les Feuillants etaient ouvertement rac-comodés avec la Cour, et faisaient cause commune avec elle contre l'Assemblée Nationale, qu'ils affectaient de confondre, ainsi que le Ministere, sous la dénomination odieuse de Jacobins. la Fayette, chef aparent de cette faction, avait eu l'impudente vanité de se faire donner le Cordon Rouge, et parainait à la Cour, qu'il avait si fort gênée les Années précédentes. les lameth, dont Louis XVI avait eu de si justes motifs de se plaindre, qui six mois avant etaient les Ennemis les plus acharnés de la Fayette, ~~etait~~ etaient alors les apuis, et les Direc-teurs de ce General, et de la Cour. toute la Nation croyait voir dans cette coalition d'intrigues, un Plan de Contre Révolution, et bien persuadée que la Cour de Vienne en etait le principal apuy, elle attendait avec impatience d'être instruite de sa derniere Résolution.

Telle etait la Disposition des Esprits et des Affaires, lorsque le Courier raporta la plate, ou perfide, Démission de M. de Noailles. Dumourier alla sur le champ trouver le Roy, il luy retraça le Tableau des dispositions de la Nation et de ses propres dangers, il lui dit qu'il etait impossible de ne pas faire connaître à l'Assemblée la Démission de M. de Noailles, et la nécessité de nommer un autre Ambassadeur, et d'annoncer en même tems que la Négociation ne marchait pas. le Roy en convint. alors le Ministre ne luy cacha pas que tout le ressentiment de la Nation retomberait sur luy et sur la Reine, que s'il etait

réellement résolu à prouver la droiture de ses Intentions & la fausseté de l'existence du Comité Autrichien, il y avait un parti à prendre, qui acheverait de luy rendre la confiance du Peuple, & de déjouer toutes les Intrigues, tant celles qui l'entouraient, que celles des Emigrés, qui égaraient la Cour de Vienne sur ses vrais Interêts, que ce Parti était qu'il écrivit de sa main à l'Empereur, & qu'il fit porter cette Lettre par un Ambassadeur extraordinaire qui relèverait M. de Noailles.

Le Roy suivit ce Conseil avec l'air de la plus grande confiance, & même de la reconnaissance, il fit une lettre parfaitement raisonnée, & toute de sa main, pour l'Empereur, & il aprouva le choix d'Emmanuel de Maulde pour cette Mission Extraordinaire. Dumouriez dressa pour ce Ministre son Instruction; & luy remit plusieurs articles, sur lesquels il devait demander une Réponse précise. En cas de refus, Louis XVI se trouvait à couvert de tout reproche, si la Paix se trouvait rompue; au contraire de même sa démarche justifiait, d'une part sa modération, de l'autre sa dignité à soutenir l'honneur de sa Couronne. on ne pouvait pas accuser cette démarche d'être un Acte forcé, mais qu'elle était de son propre mouvement & de sa composition, elle prouvait qu'il était libre & Roy, malgré les fausses Assertions des Emigrés, ainsi elle pouvait changer les dispositions de la Cour de Vienne, en luy prouvant l'union volontaire de Louis avec sa Nation.

Muni de cette Pièce, le Ministre se rendit à l'Assemblée, il

sur ses dépêches à M. de Noailles, les réponses faibles de ce Ministre, ses derniers Ordres, la Démission de M. de Noailles; l'Assemblée fut indignée, & lança précipitament un Décret d'accusation contre ces Ambassadeurs. Dumouriez rendit compte ensuite du parti que le Roy venait de prendre de son propre mouvement, & il lut la lettre de ce Monarque à l'Empereur. cette démarche fut très aplaudie, & tous les honnêtes gens de l'Assemblée en surent très bongré à Louis, qui avec cinq ou six traits pareils aurait entierement regagné la Confiance. mais toutes les peines que le Ministre se donnait pour luy recouvrer l'amour & la confiance de la Nation etaient rendues nulles par l'activité des Intriguants. c'était la Toile de Penelope. la Cour defaisait la nuit l'ouvrage du jour.

De Maulde devait partir le lendemain, lorsqu'arriva un second Courier de M. de Noailles deux jours après le premier. ce Plénipotentiaire s'etait ravisé sur sa Démission, il avait enfin pris le parti de rouvrir la Négociation avec le Ministere de Vienne, & d'exiger une Réponse Cathegorique aux Demandes précises du Ministre des Affaires Etrangeres. Cette Réponse etait une Note de M. de Cobentzl elle etait seiche, courte, dure; elle imposait des Conditions à la Nation Française; ainsi en cas que cette Nation ne pût, ou ne voulut pas accepter ces Conditions, cette Note etait une vraye Déclaration de Guerre, & c'est en quoi le Ministere de Vienne est inexcusable, si cette

Cour, comme elle l'a dit depuis, voulait conserver la Paix, et maintenir son Alliance.

Ces Conditions etaient: le Rétablissement de la Monarchie sur les Bâzes de la Séance Royale de Louis XVI du 23 juin 1789, par consequent le Rétablissement de la Noblesse et du Clergé, comme Ordres.

la Restitution des Biens du Clergé. celle des Terres de l'Alsace aux Princes Allemands, avec tous leurs Droits de Souveraineté et de Féodalité, et la Restitution au Pape d'Avignon et du Comtât Venaissin.

En verité quand le Ministere de Vienne auroit dormi de suite, pendant les trente trois Mois, qui s'etaient ecoulés depuis la Séance Royale, et qu'à son Reveil, sans autre information, il eut dicté cette Note, il ne pouvait pas proposer des conditions, qui fussent plus incoherentes avec la marche qu'avait pris la Révolution.

la Nation avait fait une Constitution. le Roy, de gré, ou de Force, l'avait acceptée. le nouveau Pacte Social, à tort, ou à Droit, etait fondé sur l'abolition des Ordres et sur l'égalité des Citoyens. le Sisthême financier, qui seul pouvait empecher la Banqueroute etait fondé sur la Création des Assignats, les Assignâts etaient Hypotequés sur les Biens du Clergé, devenus Biens Nationaux. la pluspart de ces Biens etait déjà vendue. la Nation ne pouvait donc accepter ces Conditions, qu'en detruisant sa Constitution, confondant toutes les

Propriété, ruinant ses Acheteurs, annullant ses Assignats, et déclarant la Banqueroute. pouvait on attendre une Obeissance aussi humiliante de la part d'une grande Nation, fière d'avoir conquis sa liberté, et cela, pour se remettre sous le Joug des Nobles, qui ayant abandonné leur Roy même, menaçaient de rentrer dans leur Patrie pour y porter le fer et la flamme et tous les fleaux de leur vengeance, pour des Parlementaires inutiles, et pour un haut Clergé trop orgueilleux?

D'ailleurs de quel Droit la Cour de Vienne imposait elle des Conditions sur une discussion de Propriété Territoriale entre la France et le Pape, entre la France et les Princes d'Allemagne? encore si ces Conditions, toutes inconvenantes qu'elles etaient, eussent été presentées avec un mode conciliatoire et honnête, on aurait pû entrer en discussion reglée, et la Cour de Vienne aurait pû joüer le Role, non pas d'arbitre, mais de médiatrice, entre le Roy et sa Nation. mais la forme même de cette Note etait insultante, et pour le Roy, qu'on affectait de regarder comme nul, et pour la Nation qu'on traitait comme Rebelle, et son Assemblée comme Illégale.

On a donc tort de jetter le blâme de la Déclaration de la Guerre sur le General Dumourier. Il a d'abord travaillé à noüer une Négociation par le Comte de Metternich, et si elle n'a pas eû de suite, ce n'a pas été sa faute. Ensuite pour reparer

le tort qu'avaient fait au Roy les humiliantes tergiversations de ses deux Prédécesseurs, Montmorin & Lessart, il a négocié d'après un Systhême de franchise & de Dignité, convenable à deux grandes Puissances, également intéressées à conserver la Paix & l'Alliance; on n'y a répondu que par un Silence méprisant. Lorsque M. de Noailles, par l'offre déplacée de sa démission, a paru désespérer de la Négociation, + il a engagé le Roy à s'adresser directement à l'Empereur, pour rompre le Machiavelisme des Ministres. la Note de M. de Cobentzl est venue alors luy enlever cette dernière ressource, en dictant des loix inexécutables, à une Nation libre.

Qu'on juge à présent impartialement de quel côté est l'aggression. toutes les Pièces sont imprimées. Dumourier, qui a toujours été très discret sur les petites intrigues de la Cour, qui n'auraient fait qu'aigrir, si elles avaient été publiques, a crû, & croit encore, que toute grande Négociation, qui intéresse le bonheur & la tranquillité de deux, ou plusieurs Nations, doit avoir la plus grande publicité, & que le Mystère à cet égard est un crime de Lèze Majesté contre les Rois & les Peuples, a rendu compte, de l'aveu du Roy & en sa présence, pour la justification de ce Prince, & pour la sienne propre, à la Nation, de la conduite de la Cour de Vienne, dans un Rapport très connu. qu'on recueille ces Pièces précieuses pour l'Histoire, qu'on les médite, & qu'on juge.

+ le ministre

Ce Rapport luy même prouve que Dumouriez, forcé dans ses derniers Retranchements, donnait encore un moyen de renoüer, n'etant fait au nom de Louis XVI, il le déchargeait de la Responsabilité de la Déclaration de Guerre, car ses Conclu-sions sont, non pas, que la Nation doit déclarer la Guerre, mais qu'elle doit se regarder comme en Etat de Guerre. Il etait possible que l'Assemblée prit encore le Parti de laisser envoyer à Vienne l'Ambassadeur Extraordinaire, avec la lettre person-nelle du Roy pour l'Empereur, mesure qu'elle avait aprouvée, et dans ce cas la Négociation n'eut par été entierement déses-perée. Comme Ministre, Dumouriez ne pouvait pas ouvrir cet avis dans son Rapport, il le suggera à plusieurs des princi-paux Membres du Comité Diplomatique, mais l'Indigna-tion fut si forte à la lecture des Conditions de la Cour de Vienne, qu'il n'y eut pas même ocasion de placer cet avis, qui au reste n'aurait servi qu'à compromettre inutilement le Roy avec le Ministere Autrichien, égaré par les fausses Assertions des trop coupables, et trop malheureux Emigrés.

Chap. 2. Déclaration de Guerre.

Dès que la Note fut arrivée, Dumourier la porta au Roy, il luy dit, que necessairement il devait la communiquer à l'Assemblée Nationale, ne fusse que pour justifier M. de Noailles, & faire lever le Decrêt d'accusation lancé contre cet Ambassadeur. le Roy l'aprouva, & il se rendit à l'Assemblée, qui reçut avec indignation cette Note peu moins imprudente. Tout le monde s'écria, qu'il fallait venger la gloire de la Nation, & de ce moment la Guerre parut le vœu General. le Decrêt contre M. de Noailles fut levé, quoiqu'on observât que sa premiere démarche avait été deplacée. le Ministre instruisit le Roy de la sensation qu'avait fait la Note, & s'enferma ensuite chez luy, pour composer son Rapport de toute la Negociation de Vienne. il ne put pas y inserer celle de Metternich, elle n'était pas autentique, elle avait passé par des mains tierces, & elle n'aurait fait qu'irriter les esprits, qui l'etaient déjà trop, par l'aparence de duplicité, qu'elle aurait jettée, ou sur M. de Metternich, ou sur le Cabinet de Vienne.

Il se renferma dans les faits, apuyés de Pieces Autentiques, il sequestra même les lettres Confidentielles de la main de M. de Noailles, tant à son predecesseur qu'à luy. au bout de peu de jours, il porta son travail au Roy, qui le garda trois jours, y fit des Corrections de sa main. ce fut à cette Epoque qu'il commença à y avoir quelques Discussions entre luy & les Principaux Membres de la Gironde: ceux cy voulaient qu'il travaillât son

Rapport d'après leurs idées, ils voulaient qu'il y entrât dans des Discussions Methaphisiques, qui n'avaient aucun trait à l'Affaire. Ils voulaient enfin luy faire produire une Pièce de Rétorique Théologique. il leur dit résidement, qu'il ne composait pas cette Pièce pour la Nation Française seulem-ent, mais pour l'Europe entière, et qu'il voulait être enten-du, sans le secours d'un nouveau Dictionaire, qui n'était pas encore fait. cette plaisanterie les déconcerta.

Le Roy, d'après les Decrets Constitutionels, devait paraître luy même à l'Assemblée, à la tête de son Conseil, le jour du Rapport. ils voulurent, au moins, luy composer son Discours pour le jour de la Séance. un Genevois, homme de beaucoup d'esprit, en fit un très long, qui contenait une Discussion Métaphisique, dans laquelle Louis ne devait naturellement pas entrer. un autre en composa un second plus court, mais entièrement déplacé dans la Bouche du Roy. Il les prit tous deux, et leur dit qu'il les soumettrait à ce Prince.

La plus grande Dispute entre luy et les Membres de la Gironde, ainsi qu'avec les Ministres Rolland et Clavieres, roula sur la Conclusion. Ils prétendaient qu'aux termes du Decret, et parlant au nom du Roy, il devait conclure par demander la Déclaration de Guerre: effectivement le Decret paraissait être pour eux. il leur soutint que ce n'était pas le cas de la position presente, que le Roy avait tant d'En-nemis, qu'il ne pouvait être trop prudent, que ~~[illegible]~~ prononcer la

Declaration de Guerre, etait une Démarche trop délicate pour qu'il s'en chargeât, qu'il ne fallait fermer la Porte, ni à de nouvelles Négociations, ni au repentir des Princes, ni au retour des Emigrés : effectivement il avait placé dans son rapport une Phrase, dans laquelle il les exhortait à venir combattre sous les Drapeaux de la France, dans une cause où l'honneur de la Nation et du Roy etaient compromis. Il tint bon, il prévint le Roy que dans la lecture qui en serait faite au Conseil, il devait s'ouvrir une Discussion sur cette Conclusion, et il l'engagea à ne pas ceder.

On tint de suite deux Conseils Extraordinaires. la Discussion fut ouverte. la Coste, de Graves et Dumouriez soutinrent la Conclusion de l'Etat de Guerre, le Roy fut ferme, et elle resta comme le Ministre l'avait composée. Il l'avait également prévenu sur les deux Projets de Discours, qu'il s'était chargé de luy presenter, le Prince les prit, et composa luy même un Discours très court et très sage, qu'il prononça avec beaucoup de facilité.

le 20 Avril, Louis XVI, à la tête de son Conseil, se rendit à l'Assemblée Nationale. toute la France sçavait combien cette Séance devait être interessante. la Salle etait pleine. le Président avait donné les Ordres, pour que tout se passat avec la plus grande gravité, et que personne ne se permit ni applaudissement, ni improbation. le Roy y fut très Majestueux, après avoir prononcé son Discours, il donna la plus grande attention

à la Lecture du Rapport du Ministre, paraissant, par des gestes de la Tête et de la main, en approuver toutes les parties. Il sortit ensuite, et le Ministre retourna à l'Assemblée, où il fut fort applaudi, la Séance dura toute la Journée. la Deliberation n'avait pas été longue, et le vœu fut unanime pour la Guerre. aucun Feuillant n'osa exprimer un Vœu contraire. on fit passer le Ministre au Comité Diplomatique, pour aider à la Composition du Decret. à dix heures du Soir il fut rendu, et porté au Roy, qui le Sanctionna aussitôt.

Ni le Roy, ni le Ministre, ni l'Assemblée Nationale, ne pouvaient avoir une autre conduite, que celle qu'ils ont tenue. le Roy y trouvait sa Sureté, et le retablissement de la confiance publique, qui ne fut à la verité que momentané, parceque d'autres Intrigues et d'autres circonstances malheureuses ramenerent les soupçons mutuels et la discorde. le Ministre ne pouvait pas, sans trahir les Interêts et l'honneur de la Nation, et sans exposer le Roy, laisser ignorer les faits. Il en calculait bien les Résultats, mais c'etait un mal sans remède, et il valait mieux un Etat de guerre décidé, qu'une Paix perfide et pleine de Dangers. l'Assemblée, iniultée, ainsi que le Roy et la Nation, poussée par la Volonté Generale, car il n'y eut pas un Departement, ni un District qui ne montrât le

plus grand desir de la Guerre, se serait deshonorée & perdue, si elle avait balancé sur sa Déclaration.

La Proclamation qui s'en fit, produisit une Allegresse generale dans toute la France. La Protection ouverte donnée au Parti des Emigrés avait indigné la Nation, qui esperait que dès lors ils deviendraient moins dangereux, & c'est ce qui en arriva. On esperait, 1° que les Factions cesseraient, & que l'Amour de la Patrie réunirait tous les Français contre l'Ennemi exterieur. 2° cet Ennemi etait la Cour de Vienne, d'où on etait persuadé que venaient tous les Conseils, par lesquels la Cour s'etait dirigée depuis l'arrivée de la Reine en France, mais surtout depuis la Révolution, & on regardait la Declaration de Guerre comme le Ciseau, qui coupait tous les Fils de ces Intrigues dangereuses & multipliées, qu'à tort, ou à raison, on imputait à cette Cour. 3° On esperait que la Guerre ferait sortir de Paris, & des grandes Villes, quantité d'hommes turbulents, qui, faute d'emploi troublaient la Tranquillité publique, & fomentaient les Desordres.

Ce ne fut que quelques jours après que les Feuillants oserent s'élever contre cette Déclaration, ils se mirent à argumenter comme dans les Ecoles, en disant que c'était un Acte offensif, & que la Constitution ne permettait la Guerre que deffensivement. Ces Sophismes etaient puerils & de mauvaise foy; cependant presque tous les Constitutionels les adopterent, & quelques Officiers Generaux envoyerent leur Demission.

Certainement rien n'était plus deffensif que cette Decla-ration de Guerre, il s'agissait de repousser les Injures d'une Cour, qui déclarait à la France, que son Roy etait Prisonier, que tous les Actes que la Nation avait fait depuis 1789 etaient Illégaux, que sa Constitution etait absurde & injuste, & qu'elle etait en Etat de Rebellion, & qui en même tems permettait sur son Territoire, sur nos frontieres, l'Armement d'un Parti, qui avait refusé d'obeïr au Roy & à la Nation.

Ces mêmes hommes qui se permettaient cette Critique Sophistique, deux ans auparavant avaient décreté l'Armement de Quarante cinq Vaisseaux contre l'An-gleterre, qui n'attaquait point la France, en faveur de l'Espagne, pour la cause la plus frivole, l'Etablisse-ment d'un Comptoir Anglais sur une Pointe glacée du Pôle Arctique, à cinq mille lieües de nous, qui n'était d'aucun Interêt pour la France, sur le prétexte d'un Pacte de Famille, que la Constitution devait un jour necessair-ement réformer, & anéantir.

Cette cause même etait très injuste, car la Bulle d'Al-exandre VI n'avait pas donné un Privilege exclusif aux Esp-agnols sur la Mer Pacifique, où il restait encore beaucoup d'Iles & de Terres à conquerir & à découvrir, & les Anglais, com-me toute autre Nation, avaient le Droit naturel de s'eta-blir où ils ne trouveraient pas d'Espagnols établis. Les Argum-

-ens

sur la Guerre Offensive & Deffensive etait une Bigotterie, digne de la mauvaise Foy & de la légereté de ce Parti.

La Fayette ne l'adopta pas d'abord, & sembla se préparer de très bonne Foy au grand Rôle, que la Guerre allait le mettre à portée de jouer. il etait le mieux payé, le plus jeune, & par consequent devait etre le plus actif des trois Generaux. que de maux il aurait epargnés, s'il ne s'etait pas laissé séduire ensuite par les Sophismes des Intriguants!

Une autre espece de Factieux se réunissait alors de ce parti violent & temeraire selon eux, & ils ne l'ont reproché à Dumourier, que depuis que les Evénements ont prouvé qu'ils s'etaient trompés dans leurs Calculs; c'etaient les Aristocrates decidés, Interieurs, & exterieurs. ils prevoyaient dans la Guerre leur prochaine reunion, & le Rétablissement de l'ancien Régime. Ils s'imaginaient que la France ne pourrait pas résister à la Puissance réunie de la Prusse & de l'Autriche. personne ne connaissait les immenses ressources d'une Nation libre & brave chez laquelle la liberté allait rendre tous les Citoyens Soldats.

Certainement si l'Empereur & le Roy de Prusse avaient pû prévoir, que cette Nation pouvait résister à toute l'Europe, ils ne se fussent pas mêlés de ses querelles interieures, ils eussent traité ses Emigrés avec compassion, mais sans confiance, ils eussent répondu à la maniere franche

& sans détour, de négocier, du Ministre, la Révolution se fut achevée sans cruautés, l'Europe eut resté en Paix, & la France serait heureuse..

Après avoir prouvé, avec la dernière Evidence, que comme Ministre il a fait tous ses Efforts pour empêcher la Guerre, qu'il n'a participé à sa Déclaration que forcément, Dumouriez est trop ami de la vérité, pour ne pas déclarer, que comme Français, il désirait que sa Nation prit ce Parti, le seul noble, le seul convenable, & qu'il l'aurait regardée comme lâche, & comme indigne de la Liberté, si Elle avait suporté davantage les dédains & les hostilités de la Cour de Vienne.

Car enfin ce n'était que [redacted] prévenir cette Cour, & [redacted] faire crever l'orage avant de le laisser grossir. les Princes armaient, levaient une maison du Roy, des Regiments, ce n'était pas pour rester oisifs. Plusieurs Cours de l'Allemagne les soutenaient, laissaient rassembler des Magazins sur leurs Territoires, laissaient exercer une Manœuvre encore plus criminelle, celle de fabriquer & distribuer de faux Assignats. les Cours de Vienne & de Berlin délibéraient sur les moyens de faire cesser la Révolution en France, d'abord à Reichenbach, ensuite à Pillnitz, ne reconnaissant, ni le Roy de France comme libre, ni le Peuple Français comme Nation. cela

ne pouvait durer tout au plus que jusqu'à l'Eté. on annonçait un Congrès à Aix la Chapelle, qui devait operer sur la France, comme celuy de Berlin en 1772 sur la Pologne, celuy de la Haye en 1790 sur les Pays bas.

Il etait donc très prudent de déconcerter toutes les Manoeuvres, de ne pas laisser le tems de former une Armée d'Emigrés sur nos frontieres, de ne pas donner le tems de préparer une forte ligue contre la France, de séparer l'Autriche, de porter la Guerre dans ses propres Etats, pendant que les Belges etaient encore dans le cas de se relever de leur recente Soumission, de luy donner des Embarras, qui prissent toute son attention, et peutêtre d'éteindre en France l'esprit de faction, en occupant exterieurement la fougue Nationale.

Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens Pacificateurs, que Dumouriez s'est pénetré de la nécessité de hâter une Décision. Il eut été plus content, si la Cour de Vienne avait vu, que son veritable interêt etait d'accord avec celuy de la France Révolutionaire, qu'une Constitution solide convenait mieux à son Alliance qu'un Régime Arbitraire, qui la faisait dependre des caprices d'une Cour frivole; que les mauvais succès de sa malheureuse Guerre de Sept ans, etaient provenus de la mauvaise conduite du Gouvernement français régi par la Pompadour; que dans sa Guerre de 1778 et 1779 elle n'avait pû tirer aucun Secours de son Allié, et qu'une Nation

aussi Puissante, gouvernée despotiquement par des Etres frivoles, et un mauvais voisin. Il fallait donc que la Cour de Vienne, ou ne se melât de rien, ou qu'elle fût médiatrice Impartiale. quel beau Rôle pouvait jouer Leopold!

---

ch. 3

Chap. 3. Plan de Campagne.

Longtems avant d'entrer au Ministere, Dumourier, pendant qu'il etait dans la Vendée avait envisagé la Guerre exterieure comme inévitable & très prochaine & suivant ses anciennes habitudes il s'etait occupé de tous les moyens d'attaque & de Deffense de sa Patrie. lorsqu'il avait appris qu'on formait trois Corps d'Armée sur la frontiere, depuis la Suisse jusqu'à Dunkerque, & que Narbonne Ministre de la Guerre allait visiter les frontieres, il n'avait pas douté que ce ne fût pour donner aux Préparatifs toute l'Activité de son Caractere; il luy avait écrit de Niort, pour l'engager à forcer les Electeurs de Trêves & de Mayence à ordonner la Dispersion & la Vente des Magazins, qu'on assemblait pour les Princes, sur notre frontiere, & de les acheter, non pas que nous en eussions besoin, mais pour qu'on ne regardât pas leur enlevement comme un acte de Violence, ce qui au reste aurait été bien excusable, & n'eût pû être regardé que comme un Acte de Propre Deffense, en administrant à ces Souverains les preuves que ces Magazins etaient formés pour des Rebelles, ce qui etait

soit faite.

Nommé ensuite Lieutenant General, apellé à Paris il avait donné à ce Ministre et à son Successeur de Grave, un Plan de Deffensive pour le Midy, en deux Parties, dont la premiere comprenait tout le Systhême de Guerre, qu'il jugeait devoir être suivi; lequel etait de se tenir sur une Deffensive exacte partout où des Montagnes, comme les Alpes et les Pyrenées, la Mer, ou une Riviere comme le Rhin, presentaient une Barriere Naturelle, et de porter la Guerre au dehors partout ailleurs.

D'après ce Systhême general, comme il ne doutait pas qu'une Guerre particuliere n'en entrainât une generale, il n'avait propose la Guerre Offensive que dans deux Parties; vers l'Italie, pour s'emparer de toutes les Possessions du Roy de Sardaigne, jusqu'aux Alpes, en cas que ce Roy fut entrainé à se declarer notre Ennemi, ce à quoi il voyait beaucoup d'aparence; mais de ce Coté l'offensive devait être très bornée, et une fois la Savoye et le Comté de Nice occupés, on devait se remettre sur la Deffensive.

L'autre partie où il avait indiqué l'Offensive, etait les Pays-Bas. les Belges et les Liegeois venaient à peine d'être soumis, après avoir tenté une Révolution, qui avait même precedé la Notre. Ils etaient encore mécontents, parce qu'en pareil cas quelque prudence qu'employent les Souverains, qui soumettent un Peuple, qui a voulu se soustraire à leur autorité, il ne se peut pas, surtout dans les premiers tems, qu'ils ne le regardent encore comme Rebelles, et qu'ils n'en soyent encore regardés comme opresseurs. le Soupçon subsiste longtems entre le Gouvernant et

le Gouverné, & le feu qui couve, n'a besoin que d'un souffle leger pour rallumer un violent Incendie. c'etait le cas des Pays-Bas. le nombre des Mecontents etait considerable. la Démolition des Places, & la Rupture du Traité des Barrieres, avaient pré-paré ce Pays à recevoir la loy de la France, parceque rien ne pouvait le garantir contre ses Invasions. la Belgique etait riche & fertile, & ses Peuples mécontents semblaient nous sol-liciter; & amie, ou ennemie, il etait sage d'en faire le premier Théatre de la Guerre, pour prévenir la Maison d'Autriche, qui ne nous ménageait plus.

Narbonne avait annoncé à l'Assemblée Nationale, au retour de son Voyage, que les Places Frontieres etaient en Etat de défense, que les Magazins etaient remplis, & les trois Ar-mées en état. son Successeur de Graves avait donné les mêmes assertions. d'ailleurs l'attaque des Pays Bas ne de-mandait pas d'abord de grands Preparatifs de Guerre. les Imp-eriaux n'y avaient pas plus de trente mille hommes. le Pays etait tout ouvert & fertile, les Peuples nous attendaient avec impatience; la preuve en est que six mois après ils nous y ont reçû avec joye, malgré le honteux Succès de nos premieres Tentatives.

Ainsi à l'Epoque de la Declaration de la Guerre, il ne s'agissait pour réussir à cette Invasion, que de la faire avec plus de rapidité que de methode, pour ne pas donner le tems à l'Empereur d'y envoyer des Troupes; de diriger les Colonnes

de maniere à ce que leurs mouvements fussent bien correspon-dants, et surtout de se conduire avec les Peuples comme avec des Freres en liberté, pour qu'ils cooperassent ensuite à la deffense du Pays, et doublassent nos Forces.

Le Ministre de Graves avec beaucoup de lumieres, man-quait d'experience, et en faisait le noble aveu ; il prit confiance en son Collegue Dumourier, qui traça le Plan de Campagne, qu'il crut le plus convenable à la Circonstance. Le Mar. de Rochambeau commandait l'Armée du Nord, dont les Garnisons tirées, et elles n'avaient pas besoin d'être fortes, puisque devait operer en avant des Places, il pouvait former un Corps d'au moins trente à trente cinq mille hommes disponibles. La Fayette, Commandant de l'Armée du Centre, ne pouvait gueres disposer de plus de vingt à vingt cinq mille hommes, parcequ'il etait obligé de s'éloigner davantage de ses Places, et que par consequent il devait y laisser des Garni-sons plus fortes. Ainsi Dumourier calcula pour ce premier mouvement sur une Force d'environ cinquante à soixante mille hommes pour s'emparer des Pays-bas, et c'etait plus qu'il n'en fallait.

Mais Rochambeau etait un de ceux qui avaient montré le plus d'aversion contre le nouveau Ministere, et surtout contre la Déclaration de Guerre. Il avait dit tout uniment à Dumourier qu'il etait un Fou, et pour ne travailler, ni avec luy, ni avec de Graves, dont aparement la Jeunesse ne

luy inspirait pas de confiance, il etait parti avec beau-coup d'humeur pour son Commandement. le General avait fort bien fait la Guerre, il avait une longue Experi-ence, mais l'âge l'avait apesanti, & un Etat habituellement maladif luy avait ôté toute son activité. chagrin, mecon-tent de tout ce qu'il voyait, ennemi de la Révolution, quoi qu'elle l'eût fait Marechal de France, obsedé par les Feuil-lants, dont une partie etaient ses Officiers Generaux, il avait annoncé que la Discipline etait retablie dans les Troupes, il se trouva ensuite qu'il n'en etait rien, & qu'on ne pouvait pas compter sur une Armée, dont ni luy, ni ses Lieutenants n'avaient gagné la confiance, seul mobile du Soldat Français en tout tems, mais surtout depuis qu'on s'etait attaché à desorganiser les Armées par Systheme, regardant faussement la Licence Militaire comme l'Egide de la liberté publique.

La Fayette, plus jeune, plus ambitieux, s'etait fait aimer de son Armée, qui etait mieux tenue. il cachait alors l'opinion qu'il a prononcée depuis contre la Declaration de Guerre, il y voyait une grande Carriere & un Rôle bril-lant à joüer, qui le conduisait tout naturellement à la Dictature. ses nombreux Partisans, & les Feuillants, qui le portaient en avant, ne cachaient pas ces vües ambiti-euses. de leur Execution serait resulté le Renvoy de l'Assem-blée Nationale, le retour des Constitutionels & le nouveau

Systême des deux Chambres. mais ce changement ne pouvait pas s'executer sans le secours de l'Armée, et les Grands Projets etaient contrariés par la Guerre exterieure.

Soit dissimulation, soit ambition, la Fayette se plia faidement au Plan de Campagne proposé par Dumourier, ils travaillerent ensemble de très bon accord, et on convint du tems et des moyens d'Execution, mais il proposa à ce Ministre vû la mauvaise santé et la mauvaise humeur de Rochambeau, d'être chargé en chef de l'Execution, il demanda cinquante Mille hommes, avec lesquels il entrerait par Namur, et descendrait la Meuse jusqu'à Liege, ce qui le rendroit maitre des Pays-Bas.

Ce Plan etait bon, et Dumourier croyait bien que la Fayette aurait pû réussir, mais la conduite que ce General avait tenue depuis son retour à Paris, ses liaisons si peu naturelles avec la Cour, après avoir été si longtems son fléau, sa coalition subite avec le parti des Lameth, qui l'avait ruiné dans l'esprit de la Nation, et qui alors le regardait comme son Chef, tout l'avait rendu suspect à l'Assemblée Nationale, autant qu'aux Jacobins. ces derniers trouvaient deja mauvais qu'il eût le Commandement d'une Armée, et si on eût réuni sur sa tête tout le Commandement Militaire, le Ministere eût passé pour Feuillant, et l'Assemblée se fut portée à des extremités facheuses contre le Roy, contre la Fayette, et contre les Ministres, plustôt que de le souffrir.

D'ailleurs il y avait deux Marechaux de France. si Rochambeau etait trop usé et trop maladif pour agir, il n'y avait pas la même objection contre Lukner. enfin Dumouriez luy même ne comptait pas assés sur le caractere et les Talents de la Fayette, pour courir en sa faveur une chance aussi perilleuse. la Fayette s'était toujours montré indecis, versatile, et plus fin que fort, lorsqu'il avait joüé le premier Rôle dans les trois premieres Années de la Révolution. il avait de l'esprit et des connaissances, mais il manquait de ce Genie, qui entraine les hommes, et quelque fut son ambition, la Nature l'avait condamné à la mediocrité. il luy refusa donc le Commandement General, cependant il le luy laissa esperer, et c'était sans le tromper. une fois l'invasion des Pays bas executée, Rochambeau devait naturellement rester en France, vû le mauvais Etat de sa santé, ainsi la Fayette devait se trouver naturellement chargé du Commandement exterieur, et de la deffense des Pays bas, ce qui le faisait très vite Marechal de France.

la Fayette eut l'air content, et dissimula son resentiment. il y a même aparence qu'il fut de bonne foy jusqu'après le mauvais Succès, car ce ne fut qu'alors qu'il se déclara hautement. mais Jaucourt, membre du côté droit, c'est à dire, Feuillant, de l'Assemblée, membre du Comité Militaire, et ami de ce General, revint très souvent sur cette Proposition, Dumas, du même parti dans l'Assemblée, devenu ennemi déclaré du Ministre,

quoique celuy cy l'estimat, & luy en eût donné des preuves dans toutes les occasions, apuya aussi la proposition sous main, & tous s'acharnerent davantage contre le Ministre depuis son refus.

Par le Plan de Campagne, qui etait tres simple, il devait y avoir deux vrayes attaques, & deux fausses. la Fayette devait avec un Corps de dix mille hommes, suivis du reste de son Armée, deboucher par Givet, & aller s'emparer de Namur, où il n'y avait alors qu'un Bataillon Wallon, dont plus de la moitié avait conjuré de deserter à l'aparition des françois. De là la Fayette devait se porter sur Bruxelles, ou Liege, car il n'y avait que la premiere Operation de prescrite; pour le reste, il avait Carte blanche. ce mouvement devait s'executer du 30 Avril au 2 May.

A la même Epoque le Lieut. Gen. Biron devait partir de Valenciennes avec dix mille hommes, & se porter sur Mons, où etait le Gen. Autrichien Beaulieu avec 2500 hommes, qui furent renforcés jusqu'à cinq mille. Un officier General devait être envoyé le même jour par le Lieut. Gen. d'Aumont de Lille avec 3600 hommes, sur Tournay, avec ordre de pousser dans la Ville s'il ne trouvait pas de résistance, de mettre garnison dans la Citadelle, & de se rejoindre au General Biron, ou d'executer ce qu'il luy ordonnerait. mais il etait prévenu dans son Instruction, que si les Belges ne venaient pas au devant de luy, & ne se déclaraient pas, il devait s'arreter à Bessieux, sur le Territoire de France, à l'extrême frontiere, parcequ'il

ne devait faire qu'une fausse attaque, sans se compromettre. en même tems car le Marechal de Camp Commandant à Dunkerque en devait sortir avec douze cents hommes, et se porter sur Furnes, pour tâter l'esprit des Flamands, et se conduire d'après le plus ou moins de progrès des trois autres Corps, soit pour rentrer à Dunkerque, soit pour s'établir dans le Pays, et s'y fortifier par de nouvelles Troupes.

Cette attaque Generale etait d'environ quarante mille hommes, qui suffisaient d'abord. la Guerre n'était déclarée que depuis dix jours, il ne pouvait être arrivé à tems ni ordres de Vienne, ni Troupes pour deffendre le Pays, qui etait très bien disposé. Entre les mains d'un homme de Genie, habile, actif et de bonne volonté, le Succès eut été immanquable.

Cette Armée devait être promtement renforcée de plus de trente mille hommes d'Infanterie, des Bataillons Nationaux, levés dans la Campagne précedente, dans les Départements du Nord et de l'Ouest de la France. une seconde levée etait ordonnée, et on tirait aussi de l'interieur plusieurs Regiments de Cavalerie, qui se raprochaient de la Flandres. ainsi lorsque l'Empereur aurait assemblé une Armée en Juin, ou Juillet, pour venir reconquerir les Pays-Bas, on aurait eu à combattre La Fayette à la Tête de plus de soixante quinze mille Français, et tout le Pays en Insurrection. c'est précisement le même Plan que le General Dumouriez a executé luy même, à la Verité

avec de plus grands moyens, mais aussi contre une deffensive mieux preparée.

La Fayette aurait dû être très content de ce Plan, qui sans exclure en aparence le Mar. Rochambeau, luy accordait l'objet de ses vœux, le Commandement en Chef, puisqu'il ne marchait de l'Armée du Marechal qu'un Lieutenant General & des Marechaux de Camp, qui une fois entrés dans les Pays bas, se trouvaient naturellement à ses ordres, & devenaient une partie de son Armée.

Quant à Rochambeau, il n'avait pas à se plaindre. il se disait malade, & il l'etait réellement, on ne luy donnait pas l'ordre de marcher. Il montrait une grande répugnance à se soumettre à l'autorité du Conseil, & à adopter ses Plans, on ménageait cette Répugnance, en ne donnant des Ordres qu'à ses Subalternes. cependant pour caresser son Amour propre, & par égard pour son grade, c'était par luy qu'on faisait passer les Ordres aux Generaux, qui devaient operer. à la verité on ne le consultait pas. mais il s'etait donné l'exclusion à luy même, par son amertume vis à vis les Ministres. le Plan fut porté au Conseil, aprouvé par le Roy, & revetu de son autorité.

Chap. 4. Conduite des Generaux.

La Fayette se donna des peines infinies pour amener sa grosse Artillerie jusqu'à Givet, & se plaça dans le Camp de Rausenne, vers le 1.er May. tous ses Magazins etaient dans le Pays Messin. comme la Position de Givet, qui ne devait être qu'un Camp de passage, pour penetrer dans le Comté de Namur, devint ensuite sa position fixe, sans aucune utilité, il y souffrit de tous les besoins, & son humeur le fit eclater en plaintes contre les Ministres, & surtout contre l'Auteur du Plan de Campagne, qu'il n'avait pas executé.

Cette inexecution volontaire de sa part etait une faute. l'attaque de Namur, faisable le 2 May, etait une Expedition independante de l'Echec, que Biron essuya devant Mons le 1.er May. cet Echec etait un motif de plus pour l'executer, car il etait beaucoup plus fort que les Autrichiens dans cette Partie, & il pouvait par un succès compenser la honte de nos Armes en Flandres. sa gloire personnelle y etait interessée.

S'il avait pris Namur, comme cela etait indubitable, il devenait l'homme essentiel de l'Armée Française, & en ce cas son credit eût augmenté, & il eût pû blamer tout à son aise le Ministere, le renverser même, & le remplacer par ses Creatures, comme il a fait deux mois après; au lieu que n'ayant rien tenté, il paraissait ménager l'ennemi, & reserver tout son courage contre les Ministres, & contre les

Jacobins, qu'il semblait toujours confondre ensemble, quoi qu'ils fussent très séparés.

Il n'y eut donc pas d'attaque du côté de Namur, et ce qui ferait croire que la Fayette comptait peu sur l'Execution du Plan, c'est qu'au lieu de faire marcher toute son Armée à sa suite, il n'avait pris avec luy que dix mille hommes, et il avait cantonné le reste du côté de Dun, dans les Evechés à trente lieües de luy.

Biron partit de Valenciennes, et vint camper à Quievrain le 1er May. c'était un très brave homme, d'un esprit doux, d'un caractere agréable et de très bonne volonté, mais il n'était pas grand Militaire. de Quievrain il alla jusqu'à Boussu, où le Gen. Beaulieu avait des Troupes legeres. luy même occupait les hauteurs près de Mons, avec sa très petite Armée.

Biron n'avait fait aucune disposition, mais il n'y en avait aucune à faire contre l'Evenement imprévu qui arriva. Deux Regiments de Dragons, sans voir d'ennemi, se mettent à fuir, en criant qu'on est coupé, qu'on est trahi, mettent l'Infanterie en désordre et l'entrainent. Biron, Rochambeau fils, le Vasseur Aide de Camp de Dumouriez, quelques autres Officiers se jettent au milieu d'eux, les conjurent de s'arreter, et veulent les rallier; pour toute réponse on tire sur eux, on les menace. toute l'Armée se débande, et n'est suivie que par cinq ou six cent Hullans, ou Chasseurs, qui pillent le Camp de Quievrain, les Equipages

de Biron & la faim Militaire. cette Armée arrive dans le plus grand désordre à Valenciennes, où joignant la licence la plus criminelle à la terreur la plus vile, elle veut massacrer le Marechal de Rochambeau & ses Officiers Generaux. il est peu d'Epoques plus déshonorante pour le Militaire Français, mais c'était un coup monté.

le même jour, à la même heure, Theobald Dillon Marechal de Camp, sort de Lille, arrive à Bessieux, avec 3600 hommes, dont un Tiers à cheval; un petit Corps Autrichien, de 8 à 900 hommes, sortant de Tournay, se montre, la Cavalerie fait les mêmes cris que celle de Biron, passe sur le Corps de son Infanterie, s'enfuit jusqu'à Lille, sans être poursuivie, abandonnant Artillerie, Chariots, Equipages. Theobald Dillon rentre dans Lille après les fuyards, il est massacré par ses soldats, avec un Lieutenant Colonel du Genie, homme de mérite, nommé Berthois, leurs Corps sont pendus, & la Canaille de Lille se joint à cette Soldatesque feroce & lache, pour commettre tous les excès, disant que tous les Officiers sont des Aristocrates.

En raprochant ces deux Evènements, qui se passent à la même heure, l'un près de Mons, l'autre près de Tournay, tous deux commençants par la fuite de la Cavalerie, sous le même prétexte, avec les mêmes cris, on ne peut pas douter, que ce n'ait été le résultat d'un complot ténébreux. par qui à t'il été tramé? c'est ce qu'on a toujours ignoré.

les Jacobins n'avaient aucun Interêt à ce que la Guerre ne se fit pas franchement; au contraire la Gironde & l'Assemblée y avaient un grand Interêt: cette désorganisation n'avait lieu que dans l'Armée du Nord; les Troupes sortaient de Lille & Valenciennes: ca il n'arriva rien de pareil, ni dans l'Armée de la Fayette, ni dans le petit Corps de Troupes, avec lequel le Gen. Carle, partant de Dunkerque, entra à Furnes, où il ne trouva ni oposition, ni bonne volonté; les Honteux Echecs de Tournay & de Mons furent sçus tout de suite, & d'après la lacheté des Français, les Flamands eûrent la Sagesse de se tenir tranquilles.

l'Arrivée de cette Nouvelle jetta la Consternation dans Paris & dans l'Assemblée. Dumourier la reçut avec le plus grand calme, il calcula la profonde Scélératesse avec laquelle on avait déjoüé son Plan de Campagne, & il fut confirmé dans la persuasion que c'était un fait exprès, par la joye indécente qu'il vit au Parti de l'Oposition, qui pendant plusieurs jours prit le dessus dans l'Assemblée.

Le malheureux de Graves fut consterné, mais son Collègue le mit à son aise, en prenant le Blâme & le danger sur son compte, ainsi que le soin de déffendre le Conseil. Louis XVI se conduisit très bien en cette occasion, & prit le parti de son Ministre. les Feuillants dirent que c'était un fou, un brouillon, un ambitieux, qui comme un autre Louvois, voulait diriger de Paris les Operations Militaires. il eut pû

répondre que Louvois n'avait pas comme luy pratiqué et étudié pendant 36 ans l'Art de la Guerre, et que Rochambeau et la Fayette n'étaient, ni Turenne, ni Condé.

Ces deux Generaux écrivirent au Roy et au Président de l'Assemblée, pour mander qu'ils ne pouvaient plus executer les Ordres d'un Conseil ignorant et d'un Ministre présomptueux. Rochambeau manda qu'on l'avait fait entrer en Campagne, sans vivres, et sans Effets de campement. cependant dans l'Etat du pillage de l'Ennemi au Camp de Quiesvrain, il y avait Tentes et Effets de campement pour 12000 hommes, qu'on semblait avoir amassé exprès sur la frontiere, pour les donner en proye à l'ennemi.

On n'avait pas besoin de cet Attirail pour entrer dans Mons, et Dumourier, dans les Instructions qu'il avait faites, et qui, ainsi que tous les Ordres, etaient signés par le Ministre de la Guerre, avait expressement recommandé qu'on marchât à la legere et sans Bagages. les 3600 hommes de Theobald Dillon avaient aussi tentes, Bagages, et entr'autres 2500 Couvertures. pourquoi avait on pris avec soy tous ces Bagages, malgré les Ordres contraires?

Mais il en résultait que les Generaux, n'ayant plus ce qu'il leur fallait pour entrer en Campagne, n'ayant carte blanche, concluaient à reprendre le Systheme de Guerre Deffensive. leurs Plaintes etaient si ameres, la faction des Feuillants eut tant d'avantage, que pendant

quelques jours peu s'en fallut que Dumouriez, qui résistait à l'orage, ne fût envoyé à Orleans. l'Assemblée luy tourna presque le Dos, & on l'engagea à se renfermer dans les affaires de son Département & à ne plus se mêler de la partie Militaire. à son Entrée de Campagne dans les Pays bas, il s'en trouvé dans le même cas, où prétendaient être les deux Generaux, & il s'en conduit bien differement.

Rochambeau s'en plaint qu'il manquait d'effets de Campement & de Vivres. Dumouriez n'avait ni Vivres, ni argent, ni souliers, ni habits. la Fayette s'en plaint qu'on luy avait fait faire des marches forcées, dans des Chemins impratiquables. Dumouriez & Valence ont conduit à la fin d'Octobre, après une saison tres pluvieuse, une Armée & une grosse Artillerie par les mêmes chemins. le fait en qu'avec de la volonté on surmonte toutes les difficultés, & que tout devient obstacle insurmontable, quand on veut faire manquer un Plan.

Ces Generaux ne s'en cachaient pas, mais ils n'y gagnerent que la moitié de leur projet. la Nation toute entiere prit le Parti du Ministre. l'Assemblée revenue de sa premiere impression de terreur, découvrit aisément la noire intrigue, & le soutint. le Roy luy même luy donna plus de marques de confiance que jamais. alors Rochambeau, qui réellement était malade, envoya sa demission, & se retira. Dumouriez, respectant son age, estimant ses

Talents, eut la generosité de luy offrir le Commandement de l'Interieur pour résider à Paris, & aider de ses Conseils le Ministre de la Guerre, ce quil refusa.

La Fayette crut alors quil allait hériter du Commandement de l'Armée du Nord, quil joindrait à celle du Centre. Ses amis rechercherent le Ministre, pour le luy rendre favorable; celuycy, sans aucune rancune, mais par esprit de justice, s'y oposa, tout le Conseil, le Roy luy même, furent de son avis. Lukner etait Marechal de France. la Fayette venait de faire la faute de n'avoir pas attaqué Namur, celle d'avoir laissé battre son Avantgarde; il avait fait des Marches inutiles, pour se raprocher de Maubeuge, à l'Epoque de la Retraite du Mar. de Rochambeau. sa conduite, comme Militaire etait mediocre, comme homme d'Etat, factieuse.

Ce dernier refus acheva de le rendre Ennemi declaré de Dumourier, contre lequel il ecrivit une lettre injurieuse, elle embrassait tout le Conseil, qu'elle nommait le Ministere Scandaleux. on dit que Baumetz dicta cette Lettre; elle fut trois jours à Paris avant de paraitre. des Emissaires furent envoyés à Dumourier pour l'en prevenir, or luy faire peur.

Il en parla à l'Infortuné la Rochefoucauld, & lui dit de conseiller à la Fayette de la retirer, car en ce moment luy Dumourier venait de faire renvoyer du Conseil Rolland,

Servan & Claviere, pour delivrer le Roy de leur opression, & il etait brouillé avec la Gironde & les Jacobins, qu'ainsi cette lettre montrerait un acharnement maladroit, qui retomberait sur la Fayette. la colere & les mauvais conseils de ses dangereux Partisans, luy firent rejetter ces conseils de la Rochefoucauld & de Roederer. cette Aversion du malheureux La Fayette n'a que trop duré, & elle a causé de bien grands maux.

ch. 5.

Chap. 5. Démission de Graves. Servan Ministre de la Guerre. Affaire du Roy de Sardaigne.

De Graves avait été consterné du fardeau de la Guerre. doux, aimable, d'une santé faible qui ne repondait pas à son zèle, dès les premiers jours il trouvait la fatigue d'un Ministere, aussi surchargé de détails, au dessus de ses forces, il avait desiré se donner un second sous le nom de Directeur de la Guerre, & aucun Département n'en a plus besoin. Brissot luy avait proposé un homme très instruit, au moins en Théorie, Servan, cydevant Lieutenant Colonel du Regiment Dauphin Infanterie, alors Colonel d'un des Regiments de Paris. Il entra sans titre auprès du Ministre, & sous l'exterieur le plus moderé & le plus désinteressé, il exigea beaucoup, & travailla peu. Il etait d'une famille Parlementaire noble du Dauphiné: il avait

été sousgouverneur des Pages du Roy, il en avait été renvoyé il etait alors rentré dans le Regiment Dauphin. il prétendait que son Renvoi provenait de la liberté de ses principes. Il etait auteur d'un livre rempli de bonnes vües, & sagement écrit, intitulé le Soldat Citoyen, qui faisait présumer en luy de grands Talents. Il avait l'exterieur d'un homme froid, réflechi & austere, il etait cependant doux & flatteur, mais son envelope simple & Philosophique couvrait beaucoup d'ambition & d'insensibilité.

De Graves avait conservé une societé de femmes, qui da chainons, en chainons, le ramenait à Madame de Stael ambassadrice de Suede, qui etait devenue la Circé des feuillants. comme leur faction etait composée de beaucoup de jeunes Colonels de l'age & de l'ancienne societé de Graves, il avait d'abord rompu de bonne foy avec eux, pour ne s'occuper que de sa place, & se maintenir impartial. dès que les Generaux eurent détruit le Plan de Campagne, autant par leur faute, que par la licence & la Déf[e]ction de l'Armée de Flandres, on se servit des habitudes du Ministre de la Guerre, pour l'obseder, & luy faire peur. il voyait le Ministere battu par une faction Puissante, il n'avait point de confiance dans ses Bureaux, il avait été trompé par ses préposés sur toutes les fournitures des Armées, son énorme responsabilité l'effrayait. il confiait ses peines à son Collegue Dumouriez, avec qui il etait lié, & il le pria souvent de changer de Département.

celuy cy luy aurait volontiers accordé sa demande, si elle eût eu lieu avant la honteuse Catastrophe de l'ouverture de la Campagne, mais il n'était plus tems. il aurait eu l'air de prendre le Ministere de la Guerre, pour se venger des Generaux en les maitrisant, et cela eût produit des Scènes encore plus orageuses, et une Scission, dont on n'aurait pas pu se tirer au début d'une Guerre. Il offrit à son ami de partager ses Travaux, mais il refusa de changer de Département. alors de Graves prit le parti de donner sa Démission.

Ce dernier dérangement dans le Conseil y fit beaucoup de mal. jusqu'alors le Corps avait été assez uni, mais il y avait une liaison plus particulière entre de Graves, la Coste et Dumourier, qui moins occupés de ce qui se passait autour d'eux, que des Affaires de leurs Départements, soutenaient l'integrité de leur Place contre l'influence des Factions, ils avaient même déjà eû à cet égard quelques Altercations avec Roland et Claviere; car Duranton Ministre de la Justice ne sortait pas non plus des bornes de son Departement, qui avait peu de connexité avec les cinq autres, et n'était réellement ni Jacobin, ni Feuillant, ni Girondiste. de Graves proposa luy même au Roy, Servan pour le remplacer, et il fut fait peu de tems après Marechal de Camp. dans cette occasion le Prince infortuné eut tort de diminuer sa répugnance contre le Choix. il connaissait mieux Servan que de Graves et Dumourier, qui n'avaient jamais eû de relation avec cet homme, et qui ne le connaissaient que

depuis un mois. s'il eut fait la moindre objection, jamais il n'eut été Ministre.

Servan etait lié depuis longtems avec la celebre Madame Rolland, et jouait auprès d'elle le rôle d'un amant, soit que cela fut, ou non. il ne fut pas huit jours en place, sans dénigrer la conduite de son prédécesseur, et sans se separer entierement du Gen. Dumouriez, à qui il avait fait les démonstrations d'attachement les plus soumises, pour obtenir le Ministere. non seulement il ne le consulta sur aucun des détails de son Administration, mais il luy cachait même la position et la force des Armées, et il chercha à se racomoder avec les Generaux, en paraissant s'éloigner de son Collegue, qui ne le gêna point dans cette conduite, et ne montra de curiosité que sur les Resultats de son Administration, qui pouvaient influencer plus, ou moins, ses Négociations.

A cette Epoque un motif très leger vint menacer la France d'une nouvelle Guerre, et la fougue des Jacobins d'un côté, les Intrigues de la Cour de l'autre, occasionerent une Affaire très grave. depuis le Commencement de la Révolution la Cour de Turin s'etait montrée trop partiale. les deux Freres du Roy avaient epousé des Princesses de Savoye, leur Sœur etait mariée au Prince de Piedmont. le Comte d'Artois s'étant retiré à cette Cour, et quoi qu'il eût un peu gâté ses Affaires par la legereté de sa conduite et de celle de ses Courtisans, il etait très naturel que la Cour de Turin fit des vœux pour des parents aussi proches, d'autant plus que leur Succès devait la débarasser de ces hôtes incommodes.

la Savoye n'avait jamais été bien contente de ses Souverains, la liberté Française avait fermenté dans les têtes de ces Montagnards; quelques mediocres que fussent leurs Impôts, ils pesaient beaucoup sur ces Peuples Pauvres, qui dépendaient pour leur existence des Français leurs Voisins. la Cour de Turin avait pris le mauvais parti de vouloir s'assurer de leur fidelité par la force, elle avait renforcé ses Garnisons, & deployé une Autorité militaire très rigoureuse contre les Novateurs. ceux-cy s'étaient réfugiés dans l'azyle commun des Séditieux de tous les Pays, dans la Société des Jacobins, qui non seulement s'étaient empressés de les accueillir, mais avaient envoyé des Missionaires, pour faire fructifier le germe d'insurrection.

C'était de Turin & du Comté de Nice qu'étaient sorties toutes les Conjurations mal conduites, & toujours éventées, des Emigrés, qui agitaient le Midy de la France. Il s'y était trâmé, pendant le séjour du Comte d'Artois, des complôts contre Marseille, Toulon, Antibes, Lyon & diverses Places du Dauphiné. tous avaient été decouverts. la Cour de Turin affectait de regarder Louis XVI comme prisonier, avait retiré sans bruit son Ambassadeur, & traitant froidement le Comte de Choiseul Ambassadeur de France, l'avait contraint à demander, sans éclat, son rapel, & après son depart ne paraissait pas pressée de luy voir nommer un Successeur.

Non seulement Nice, la Savoye & le Piedmont étaient remplis d'Emigrés, mais dans le Comté de Nice ils étaient publiquement enregimentés. le Roy de Sardaigne sollicitait

publiquement les Suisses à une Ligue, sous le prétexte de luy garantir ses Etats Trans-Alpins. on disait qu'il avait formé un grand rassemblement d'Artillerie en Savoye, & comme c'était de l'Artillerie de Siege, on ne pouvait pas allegner que ce ne fut que dans des vües deffensives, il était bien plustôt à présumer que c'était pour être tout prêt à tomber, ou sur Lyon ou sur le Dauphiné. tous les Départements du Dauphiné & de la Provence jettaient continuellement l'allarme, par leurs Adresses à l'Assemblée Nationale, qui fit un Décret, pour que le Roy exigeât une Explication franche des Intentions du Roy de Sardaigne.

Tel était l'Etat des Affaires entre la France & la Cour de Turin, lorsque Dumouriez avait pris le Timon des Affaires Etrangeres. ses grandes Occupations pour arranger le Systhème Politique avec les grandes Puissances, sa Négociation vive avec la Cour de Vienne, la Déclaration de Guerre qui s'en était suivie, les détails du Plan de Campagne, son mauvais succès, l'avaient engagé, non pas à négliger, mais à Suspendre la Décision des Affaires de la France avec la Cour de Turin, qu'il ne pouvait pas cependant laisser longtems dans un Etat aussi incertain. Il était encore retenu par la crainte de recevoir des réponses hautaines, ou de mauvaise foy, il avait annoncé au Comité Diplomatique que son principe était, qu'il fallait suivre l'exemple des Romains, n'avoir qu'une Guerre à la fois, s'en prendre à la Puissance la plus forte, & dissimuler

les Injures des Puissances du second ordre.

La pétulance des Jacobins, le vœu des Savoyards, l'imprudence des Emigrés, la conduite à demi hostile de la Cour de Turin, & les Allarmes des Departements Méridionaux, provoquerent le Décret de l'Assemblée. le Ministre, ne pouvant plus reculer, envoya au chargé d'Affaires de France à Turin une Note, qui annonçait cinq principaux Griefs, sur lesquels il demandait une Explication franche de la part du Roy. le Ministre du Roy de Sardaigne n'eut aucun égard à cette ouverture de bonne foy, & retarda de répondre. toutes les Cours etaient égarées dans leur Politique par les assertions des malheureux Emigrés, qui leur faisaient croire que la Révolution ne pouvait pas tenir, que la Nation etait fatiguée, que le Ministere actuel, surtout Dumourier, etaient les Agents d'une Faction téméraire & sans force, qui, d'un moment à l'autre, allait succomber, & serait victime du Peuple même.

La Cour de Turin, plus que toute autre, aurait dû desirer que la France devint une Monarchie Constitutionelle, gouvernée d'après des principes sages & pacifiques. toutes les Démarches qu'elle a faites pour s'y oposer & rétablir l'ancien Régime, etaient imprudentes, car c'est cette oposition de la Politique exterieure, qui a précipité les François dans tous les excès & dans l'Anarchie, par desespoir. Il est vraisemblable qu'elle eût achevé sa Constitution, sans bouleversement & sans crimes, si elle n'avait trouvé tout autour d'elle

que des sages Conciliateurs, au lieu d'Ennemis actifs, qui la tourmentaient par de continuelles Conjurations, et l'irritaient par leur mépris.

Comme la Reponse de Turin ne fut, ni cathegorique ni honnête, le Ministre dit au Roy, qu'il ne pouvait pas se dispenser d'en rendre compte à l'Assemblée, qui le pressait, et luy proposa d'envoyer à Turin un Ministre Plénipotentiaire actif, vigilant et hardi, pour la forcer à des Explications precises, pour vérifier par luy même les Armements des Emigrés à Nice, l'augmentation des Troupes, et surtout de l'Artillerie de Siege en Savoye, et s'éclaircir sur les Négociations agitatrices de cette Cour avec le Corps Helvetique, qui apuyaient celle du Comte d'Artois, pour la Seduction des Régiments Suisses, qu'il voulait s'assurer par les Cantons.

Semonville, nommé par Monmorin, etait à Gênes, d'après quelques mois de voisinage et avec sa penetration, il connaissait parfaitement les vües, les dispositions et les menées de la Cour de Turin. le Roy aprouva le Choix, sans faire aucune objection. Dumourier suspendit le rapport qu'il devait faire à l'Assemblée, il envoya un Courier à Semonville avec ses Instructions et ses Ordres, et luy manda de se rendre sur le champ à Turin, d'ouvrir la Négociation avec dignité, cordialité et promptitude, et de luy envoyer au

plustôt une Réponse

La Cour de Turin était regardée comme une Cour de famille, et il existait une marche d'égards réciproques dans le choix des Ambassadeurs, on les proposait toujours à la Cour où ils devaient résider avant de les nommer. telle etait l'Etiquette de l'ancien Régime. le Ministre l'ignorait, le Roy ne l'en avertit pas. on a vû qu'il etait convenu de suivre cette marche avec la République de Venise, parceque cette République, par sa sage Neutralité, méritait toute sorte d'égards. Si Louis XVI avait fait cette Observation à son Ministre, celuy cy luy aurait représenté, "que ce n'etait pas le cas d'une pareille Condescendance " pour une Cour, qui montrait des vües hostiles, et qui affectait " de le regarder comme prisonier : que si pareille circonstance se " fut presentée avant la Révolution, il n'aurait pas usé de " pareils ménagements, lorsqu'il se serait agi de demander des " explications Cathegoriques à une Puissance de second ordre : que " sa nouvelle qualité de Representant d'un Peuple libre ne devait " pas diminuer la dignité de ses Négociations.

Alors si le Roy eût refusé d'agréer Semonville, Dumourier luy aurait proposé deux ou trois autres personnes à choisir, mais il n'aurait pas consenti à se soumettre à demander l'agrément d'une Cour, qui donnait d'aussi grands sujets de mécontentement et d'inquiétude. mais le silence du Roy sur l'Etiquette, qu'il ignorait, le dispensa des Observations.

Semonville partit pour Turin à la réception du Courier. la Cour de Turin, prévenue de cette Nomination par les Couriers des Thuilleries, se porta à un acte violent, & contre le Droit des Gens, elle fit arreter à Alexandrie le Ministre Plénipotentiaire de France. cet Excès fut coloré du prétexte de l'esprit remuant de Semonville, & il fut accusé par la Cour de Turin d'être le Propagateur du Jacobinisme, & l'Agitateur de toute l'Italie. cela n'etait fondé sur aucune preuve, & ne donnait aucun droit de mettre la main sur un homme revêtu d'un caractère public.

On avait vû en France le Régent se contenter de renvoyer le Prince de Cellamare Ambassadeur d'Espagne, convaincu d'une Conspiration, qui avait couté la vie au Chevalier de Rohan & à plusieurs Nobles de la Bretagne & de la Normandie. Le Marquis de Bedmar, Ambassadeur d'Espagne à Venise, avait été traité avec la même prudence par cette sage République, après la découverte d'une Conjuration horrible. L'affront était formel, l'excuse insuffisante.

la Cour de Turin aurait dû laisser arriver Semonville, retarder sa réception, envoyer en France un Ministre avec les Griefs qu'elle avait contre luy; alors elle eût mis Louis XVI & son Ministère dans leur tort, s'ils eûssent refusé de le retirer, & d'en nommer un qui ne fut pas suspect. alors elle eût été en droit de refuser nommément Semonville, & de luy prescrire

de quitter Turin. sa conduite fut imprudente, injurieuse & entierement contraire au Droit des Gens.

De l'aveu même du Roy, le Ministre ordonna à Semon-ville de retourner à Gênes, & rompit toute Correspondance avec la Cour de Turin, il retira son Agent de cette Capitale, mais suivant son Systhême, il laissa cette Cour maitresse de faire ce qu'elle voudrait, sur celuy qu'elle tenait à Paris. par cette conduite, sans avilir la Nation Française, ayant l'air de se contenter de la Réponse que le Ministre de Turin envoya à ses Articles, qui annonçait le desir de ne pas rompre la Paix avec la France, il laissa à ce Ministre les moyens de réparer la violence & la témerité de son procédé, & il eut l'air de croire qu'il n'était que personnel à Semonville, & non pas à son Caractere public.

Il avait un moyen facile de dédomager ce Negociateur, & de prouver que l'accusation vague de la Cour de Turin ne luy avait pas fait perdre la confiance du Roy & de la Nation, c'était de le faire passer à l'Ambassade de Constantinople, qu'il fallait enfin changer d'après la circonstance de la Guerre avec la Maison d'Autriche.

Le Roy consentit à sa Nomination, & le Ministre alla porter à l'Assemblée toutes les Pieces de sa Désunion avec la Cour de Turin. mais il ne suivit pas dans cette Affaire la même marche que dans celle de la Cour de Vienne, il n'engagea point le Roy à paraitre à l'Assemblée, il ne fit point de

Rapport, il ne donna point de Conclusion; ce ne fut point par faiblesse, mais par Systhême, il ne voulait pas précipiter une seconde déclaration de Guerre, & elle n'a pas eû lieu pendant son Ministere: mais malgré la réponse de la Cour de Turin, il laissa l'Affaire indecise: seulement il fit hâter les préparatifs de Guerre du côté de l'Italie, & il pressa la Formation de l'Armée, au Commandement de laquelle fut nommé le General Montesquiou.

ch. 6.

La Cour des Thuilleries, & les Feuillants, qui ne demand-aient qu'à jetter de nouveaux troubles, peignirent sa Conduite, d'abord comme une bravade, ensuite comme une faiblesse. les Têtes folles, qui blâmerent alors le Ministre, etaient, ou de bien mauvaise foy, ou bien peu prévoyants; il n'a fallu attendre que trois mois pour démontrer, par la Conquête de la Savoye & du Comté de Nice, de quel côté ont été l'impru-dence, l'injustice, la bravade & la faiblesse.

La conduite de la Cour de Turin dans cette Affaire est inexcu-sable. le Roy de Sardaigne est un Prince Vertueux & modéré, mais il a été égaré par la fausse Politique & l'imprévoyance de ses Ministres, qui auraient dû éviter tout motif de rupture, & qui depuis n'ont tenté aucune démarche pour réparer une injure faite contre le Droit des Gens.

Ils auraient dû sçavoir, par leur propre experience, que dans les Ligues Generales, les petites Puissances jouent toujours un Rôle désavantageux. elles sont à charge aux grands Alliés, qui sont obligés de payer par des subsides onereux leurs

services médiocres, & souvent plus embarassants qu'utiles. lors qu'il en question de négocier la Paix, leurs petits Interêts sont toujours négligés. heureuses quand elles ne sont pas abandonnées tout à fait & sacrifiées à la Puissance ennemie! l'Histoire de la Maison de Savoye, & des petites Souverainetés d'Italie, offre des Exemples frapants, & toujours pareils, dans la conclusion de toutes les Ligues, de ce Systheme Politique des grands Gouvernements, qui se montrent toujours très Egoïstes, aux dépens des plus faibles.

ch.6.

Chap. 6. Scission dans le Ministere Affaire des Six Millions

Tant que de Graves avait été Ministre de la Guerre, Luy, la Coste & Dumourier, étant à la tête des trois Départements les plus importants, se soutenant mutuellement par l'estime, l'amitié & la confiance, ils avaient maintenu l'Indépendance du Ministere, au milieu de toutes les Factions, ménageant la Dignité du Roy, l'avertissant lorsque la Cour pouvait le compromettre, se servant souvent du crédit des Girondistes contre les Feuillants, mais sans les rendre arbitres des affaires, dont ils ne leur donnaient connaissance, que quand elles devaient passer à l'Assemblée.

l'arrivée de Servan au Ministere rompit, au bout de huit jours, l'accord, qui avait régné jusqu'alors dans le Conseil, parce qu'il s'attacha trop entierement à Madame Rolland

dans laquelle se tenait tous les jours le Bureau de la Gironde,
mais où le diner Ministeriel du Vendredy devint le diner
de faction, où on voulut assujetir les Ministres à recevoir
les Conseils et la Direction de la Gironde. La Coste et Dumourier,
étant convenus de n'y plus parler de leurs Affaires, en prévin
-rent Rolland, en luy faisant sentir le danger de cette Commu
-nication aux Membres de l'Assemblée, le défaut de
secret, qui rarement, mais quelquefois, serait necessaire,
la Dependance que cela établirait vis à vis de ces Membres,
les bruits qui en résulteraient à leur détriment, en leur
donnant le cachet de la Partialité. Rolland fut d'un avis
contraire, il déclara qu'il ne ferait rien, ni dans le Ministere,
ni au Conseil, sans l'avis de ses Amis, il aurait pû ajouter, et
de sa femme, et on se refroidit.

La faction de la Gironde, qui avait alors la faveur du
Peuple commencait, ainsi que Rolland, Servan et Clavieres,
à se montrer très Républiquaine; elle sçut très mauvais
gré aux deux Ministres, qui fidèles à la Constitution, pren
-aient souvent le Parti du Roy, que les trois Ministres coalisés
commencaient à traiter indécemment. deux Affaires ache
-verent de les brouiller entièrement.

A l'un des diners du Vendredy, car on n'avait pas encore
rompu publiquement, Guadet lut une grande lettre, fort insol
-ente et fort dure, que les six Ministres etaient censés écrire
à Louis XVI, pour le forcer à renvoyer son Confesseur non

sermenté, et en prendre un sermenté; et on la leur presenta à signer: Dumourier prouva facilement la Tyrannie, l'atrocité et l'absurdité de cette Lettre, il dit qu'il ne la signerait pas, la Coste en dit autant. Duranton dit qu'elle était au moins inutile. Vergniaud et Gensonné avoüerent qu'elle était déplacée. Guadet fut furieux, et la scene fut très vive.

On retira la Lettre, mais on dit qu'il fallait en écrire une autre. Dumourier dit qu'il ne permettrait pas qu'on écrivit, au nom du Conseil, au Roy, sur les Affaires de sa consience, qu'il pouvait prendre un Iman, un Rabin, un Papiste, ou un Calviniste, pour la diriger, sans que personne eût droit de s'en mêler, que leur signature serait une impudence, las aucun d'eux, par les fonctions de son Département, n'étant chargé de la Consience du Roy. la Proposition fut retirée; mais dans les feuilles Girondistes du lendemain Dumourier et la Coste furent accusés de favoriser la résistance de Louis XVI contre les Articles de la Constitution, dans ses principes les plus essentiels. les Feuilles Jacobines repeterent ces sottises, qui indisposaient le Peuple contre l'Infortuné Monarque et ses deux Ministres, qui voulaient luy épargner des Vexations. le Roy gêmit, et les remercia; c'est une des Epoques où il dit à Dumourier, qu'il sçaurait soutenir tout, excepté ce qui interesserait sa Consience, et que si on en venait à cette Extremité, il sçaurait mourir.

l'autre Affaire fut la Nomination du Gouverneur et des

Commissaires de St. Domingue. la Gironde voulait forcer la Coste à agréer le choix de Sillery pour Gouverneur. il avait été Membre de l'Assemblée Constituante. il etait Taré par son immoralité, quoique la fin de sa vie ait été très honnête, Enfin il y avait contre luy une foule de motifs d'exclusion, tant dans la Loy, que dans les Convenances.

Quant aux Commissaires, Ils avaient choisi des Jaco-bins furieux, connus par des Ecrits contre le Roy, ils y ont été envoyés depuis. la Coste ne voulut pas consentir à cette Nomination, d'autant plus qu'on luy proposait en même tems des Projets d'instruction incendiaires. par accomodement, le vieux General d'Esparbès fut proposé par les Girondistes, et accepté par la Coste, mais les Commissaires furent absolu-ment rejettés. Dumourier se joignit à son Collegue, lequel, homme très ferme, y mit beaucoup de vivacité surtout vis à vis de Clavieres et Servan. dès lors la brouillerie fut entiere-ment publique, les Ministres rompirent le diner, et ne se virent plus qu'au Conseil, ou dans des Conferences, absolu-ment necessaires.

La Faction de la Gironde en voulait surtout à Dumourier, et s'était reservé un moyen de vengeance, dont il ne se doutait pas. on a vû précédement que c'est cette Faction qui avait principalement soutenu la demande qu'il avait faite, en entrant au Ministere, d'une somme de Six Millions pour les Dépenses Secrètes de son Departement, avec la condition expresse

de n'être assujeti à en rendre compte qu'au Roy. c'était l'acharnement des Veuillants contre la proposition du nouveau Ministre, qui avait engagé les Girondistes à faire réunir cette demande, dans l'espoir de gouverner ensuite le Ministre.

L'affaire avait été bien débatue, et surtout la condition expresse de n'être assujeti à aucun Compte public de cette Somme, condition sans laquelle le Ministre avait affirmé, que non seulement il ne se chargerait pas de cette Somme, mais il n'accepterait pas même la Place. le Consentement de l'Assemblée avait été très clair sur cet Article, et en consequence il était Sorti un Decrêt Sanctionné du Roy; on en avait remis une Expedition au Ministre, qui n'imaginant pas qu'on pût faire un Faux dans une pareille decision, ne l'avait pas même lû.

Il se trouva que le Decrêt ne portait point la Clause de la non Reddition de comptes publics. Il n'a jamais pû sçavoir si ce faux venait de la Gironde, pour le tenir dans leurs mains, par la crainte de cette Reddition de comptes, sur laquelle il avait montré une Repugnance si invincible, ou si c'était une Simple négligence des Redacteurs, comme cela arrivait très Souvent. Guadet, très méchant, et très insolent, était le plus animé de la Faction contre le Ministre, il se vanta qu'il allait faire trembler le Rebelle, en se servant du faux du Decrêt, pour faire la motion de luy faire rendre compte des Six Millions.

Une Circonstance relative à ces Six Millions avait augmenté la colere de la Gironde. le Ministre, ayant été obligé de changer

le Tresorier des Affaires Etrangeres, ne connaissant personne à Paris à qui donner cette Place, avait demandé à Pethion & Clavieres, de luy indiquer un Banquier Solide, fidèle & Discret. on luy avait désigné Bideman, Suisse de Nation, zélé revolutionaire, employé par la Municipalité de Paris à l'achapt des Grains. Il luy avait conferé cette Place. peu de tems après il avait appris qu'il etait associé de commerce avec le Ministre Clavieres, & sans prendre aucune méfiance sur sa probité, il avait jugé, que, même, pour sa propre délicatesse, il ne devait pas, outre les fonds de 500 mille Livres par mois, dont déjà moitié pour dépenses secrettes, luy remettre encore les fonds de six Millions dans les mains: Il avait crû plus prudent de les laisser chez M. Amelot Garde du tresor National, avec la Résolution de n'en tirer que cinquante mille écus à la fois, qu'il se faisait aporter chez luy, pour payer de la main à la main les Dépenses Secrêtes, sans en exposer le Mystere à la curiosité d'un Tiers. Il n'avait parlé à personne de cet arrange-ment. Bideman ne s'en etait pas plaint, mais la Gironde, & surtout Brissot, se trouvaient par cette précaution, exclus de la connaissance des Affaires Secrêtes, ce qui les fâchait beaucoup.

Il y avait dans l'Assemblée un grand nombre d'impartiaux, ou de Girondistes, Jacobins, feuillants, moderés, & de bonne foy, qui avaient pris le Ministre en amitié: ils gemissaient de la discorde qui venait de s'établir dans le Ministere, les menaces indis-crêtes de Guadet leur découvrirent la noirceur qu'on voulait exercer

contre le Ministre, ils connaissaient assez son caractere pour être surs qu'il ne plierait pas, ils regardaient la motion de Guadet comme deshonorante pour l'Assemblée, ils virent qu'il en résulterait un scandale, et deux ou trois d'entr'eux vinrent l'avertir.

Il tira son Décret de son Bureau, il le lut, il vit que ce Décret, n'exprimant pas la Clause de la non-Reddition de comptes publics, le soumettait à cette Reddition. Il fit dire à Gensonné et à Vergniaud, qu'il ne voulait plus avoir à faire à des Faussaires, et il annonça publiquement, qu'il allait quitter le Ministere. Il y avait un peu plus de sept semaines qu'il etait en place, et sa dépense sur les six Millions ne montait pas alors à plus de 200 mille livres, mais dut il porter sa tête sur un Echaffaud, il etait résolu à n'en pas rendre un compte détaillé.

Il monta chez le Roy, luy porta la Discussion de l'Assemblée et son arrêté, luy montra le Decret contradictoire, le pria d'agréer sa Démission, et luy montra son projet de lettre au Président de l'Ass. Natle. pour luy annoncer sa retraite. le Roy montra la plus grande sensibilité, et le pria de ne pas l'abandonner. le Ministre luy representa, que s'il pouvait se résoudre à souffrir une pareille atrocité, non seulement il ne pourrait plus luy être utile, mais qu'il l'envelopperait luy même dans ses propres dangers.

Ce Prince avait d'autant plus de regret, que la Coste, parta-geant l'indignation de son Collegue, et ne voulant pas rester seul exposé à une faction aussi dangereuse, venait de luy deman-der qu'il le priait de luy permettre de se retirer en même tems que son ami. la nouvelle de sa Démission et du motif s'etait repan-

-due

dans l'Assemblée, Dumourier en rentrant chez luy trouve dans son Sallon plus de cent Membres, dont beaucoup luy etaient inconnus, Petion Maire de Paris, et les trois Ministres, qui craignaient que le Roy ne profitât de sa Demission et de celle de la Coste, pour les chasser et renouveller le Conseil en entier. On le pressa de rester, on luy dit qu'on ne luy demanderait pas de comptes, que Guadet ne donnerait pas sa motion. ~~Il leur dit~~, Il leur repondit que son Parti etait pris. ~~» Il ne convient ni à ma delicatesse, ni à la Dignité de » l'Assemblée~~ on le conjura au nom de la Patrie de garder sa place. on le pria d'écrire une lettre au Président, pour demander que l'Erreur fut rectifiée. il leur dit:

» Il ne convient ni à ma delicatesse, ni à la Dignité de
» l'Assemblée, que je fasse une pareille démarche. vous
» vous rapellés tous, qu'après une longue discussion, vous
» avés pris un Arreté concernant la Caisse que j'ay exigée.
» le Décrêt, qui en a fait l'Omission, est une piece fausse. si
» vous soutenés le Decrêt, vous vous declarés faussaires
» aux yeux de toute la France et de l'Europe, et vous jugés
» bien que dans ce cas je ne veux rien avoir de commun
» avec vous. si vous jugés que le Decrêt soit faux, et le Projet
» de motion de Guadet de mauvaise foy, c'est à vous à vous
» faire representer votre Arreté, à y comparer votre Decrêt, à
» le faire raporter, à en faire decreter un de bonne foy, qui me
» mette à l'avenir à l'abri d'un pareil coup de poignard; je

„ je croirais offenser l'honneur de l'Assemblée, si par une demande
„ par écrit, je provoquais votre justice. j'aime ma Patrie autant
„ que vous, je m'y suis dévoüé dans une place très désagréable,
„ d'après toutes les Factions qui m'assaillent. j'attendrai deux jours
„ votre Résolution, & si vous ne prenés pas votre Parti de vous même,
„ après demain le mien sera pris.

Il n'y avait aucune bonne réponse à faire à ces Arguments
serrés, ils sortirent de chez luy, indignés contre Guadet, que les
Ministres, & sa faction même, eurent bien de la peine à contenir.
le lendemain un Jacobin, honnête homme, nommé Couturier,
dès que la Séance fut bien remplie, annonça le Faux du Dé-
-cret, la Gironde se tût, les Feuillants, à qui cette Avanture
faisait croire que le Ministre, pour se venger, allait se joindre
à eux, crierent à la mauvaise foy, les secretaires s'excuserent
comme ils purent, le Décret fut raporté, annulé, on en
rendit un nouveau, contenant la Clause omise, il fut porté
à la Sanction, & la plus grande partie de l'Assemblée vint
félicites le Ministre, qui peu de jours après fut fort aplaudi,
en entrant à l'Assemblée pour les Affaires de son Département;
car il crut qu'il serait déplacé de la remercier, de ce qu'elle avait
rectifié un Faux.

Le lendemain etait une Fête à l'honneur de Simoneau
Maire d'Etampes. les Papiers publics avaient annoncé cette
Affaire diversement, selon l'esprit des differentes factions, les
Parisiens la sçavaient en passant sur la Place de Louis XV,

une immense multitude témoigna par ses applaudissements sa joye, de ce qu'il assistait à cette ceremonie comme Ministre. mais les Girondistes n'oublierent pas cette Avanture.

Quant à luy, malgré le tendre Interet que luy inspirait le malheureux Roy, il fut désolé de ce que la bienveillance publique avait donné à cette Affaire une tournure, qui le mettait dans l'indispensable necessité de garder sa Place, qui, n'y ayant plus d'ensemble dans le Ministere, ne luy donnait que des chagrins. la Coste pensait de même, et tous les deux résolurent de ne plus rester avec trois factieux insuportables, esclaves de la Gironde, et de prendre un grand part à la premiere occasion qui se presenterait.

ch. 7.

Il est douteux qu'il ait existé deux hommes plus malheureux, et moins attachés, que ces deux Ministres, à deux Places aussi importantes. la Coste est un des hommes les plus vertueux, le plus attaché à sa Patrie, à la Constitution à son Roy, qui luy a toujours rendu justice. qu'est il devenu? sa vertu incommode luy a valu une Arrestation illégale. peutêtre à l'Époque où Dumouriez écrit ces Mémoires à deux cens lieües de sa Patrie, l'honnête la Coste, son ami intime n'existe plus! peutêtre ces Monstres ont ils fait tomber sous leur injuste Guillotine cette Tête, qui n'a jamais été remplie que de profondes connaissances sur le Département dont il etait chargé, de projets utiles, honnêtes, grands, sages, et toujours respirant la

liv. IV. ch. 6. probité ! Il etait entré au Ministere pauvre, il en en sorti sans pain. puisse-t-il lire ces Mémoires dans quelque Retraite, à l'abri des Crimes dont il a tant gêmi !

---

ch. 7.

Chap. 7. Renvoy de Rolland, Servan & Clavieres

Les trois Ministres ne gardaient plus aucune mesure, non seulement avec leurs Collegues, mais avec le Roy luy même. à chaque Séance du Conseil ils abusaient de la douceur de ce Prince, pour le mortifier, & le tuer à coups d'epingles, ce qui produisait des Scenes continuelles, parceque les deux autres, & même Duranton malgré sa neutralité, prenaient toujours le parti du malheureux Louis, & traitaient très durement les trois Factieux & impudents Collegues. mais ce qui etait plus facheux, c'est que Rolland payait, & faisait composer chez luy, plusieurs feuilles, une entre autres, le Termomêtre, qui rendait compte de toutes les Affaires portées au Conseil, de maniere à dépopulariser ses deux Collegues, mais surtout le Roy.

Dans le commencement de ce Ministere, & lorsqu'il etait uni, tous les Six avaient été d'accord, que pour mettre dans la marche des Affaires, & pour mettre à couvert leur responsabilité, ils devaient proposer au Roy de nommer un Secretaire du Conseil, comme l'exigeait le Decret, il devait être chargé de tenir des Registres exacts. Louis s'y etait toujours refusé avec obstination, &

alors les Ministres, unis entr'eux, & pleins d'égards pour le Prince, n'avaient pas insisté, & se contentaient de tenir des Notes sur les Affaires discutées, & sur leur Décision.

Aussitôt après leur Reunion, les trois Ministres demanderent d'un ton absolu & arrogant, que le Roy nommât un Secre-taire du Conseil. Louis XVI dit à la Coste & Dumourier, qu'il les priait de s'y oposer, parceque surement leurs trois Collegues avaient dessein par là de livrer toutes les Déliberations du Conseil à l'Inspection de leur Faction, ce qui le mettrait dans une Dépendance humiliante. Les deux Ministres sentirent la justesse de son observation, & luy promirent de tenir ferme, ce qu'ils firent, malgré toutes les accusations d'Aristocratie, que leur prodiguerent les Girondistes, les Jacobins & les Journaux. Le Roy leur dit, que s'il pouvait un jour n'avoir plus dans le Conseil trois Factieux aussi dangereux & aussi indiscrets, il nom-merait sur le champ un Secretaire sur leur proposition, & qu'il établirait un Registre, parcequ'il en reconnaissait luy même la Necessité.

Une affaire bien plus importante agita le Conseil, & amena la Catastrophe. Servan, homme très noir, & très ennemi du Roy, imagina, sans consulter ses Collegues, sans prevenir le Conseil ni le Roy, d'écrire au President de l'Ass. Nat. pour luy proposer un Décret, afin de rassembler autour de Paris un Camp de vingt mille+ de prendre pour cela l'Epoque de la Fédération du 14 Juillet, & d'en faire une Armée centrale & permanente, sous le prétexte specieux

+hommes,

de maintenir la tranquillité dans Paris, & d'assurer les Travaux de l'Assemblée Nationale. c'était à l'Epoque où la faction de la Gironde était dans toute sa force, ayant à ses ordres les Jacobins, maitresse de Paris par Petion, influençant l'Assemblée, & ayant la Majorité dans le Conseil. cette faction voulait détruire, peutêtre à coups de sabre, les Feuillants, abattre la Cour, & probablement commencer l'Execution de son Projet Républicain. ainsi c'est cette faction, qui a amené la premiere à Paris ces Féderés, qui ont fini par la faire perir toute entiere sur un Echaffaud, après y avoir fait monter l'Infortuné Louis.

Les Feuillants mirent la plus forte oposition à ce Decret; les Girondistes & les Jacobins réunis entrainerent les Impartiaux de l'Assemblée, qui timides, soupçonneux, voyant partout des Aris-tocrates, & ne réflechissant pas sur le danger d'un Rassemblement de cette espece, esperaient trouver leur sûreté dans une force armée, qui, dans quelque main qu'elle fût, ne pouvait que leur enlever leur liberté.

Dumourier combattit cette Motion de toutes ses forces, tant au Conseil, que dans les Comités, mais en vain. Servan ne l'aurait pas proposée au Conseil, si Dumourier, dès qu'il en fut instruit, ne l'avait interpellé, pour sçavoir s'il avait pris les Ordres du Roy. il avoüa que non. — avez vous pris l'attache de vos Collegues pour une Démarche qui peut devenir d'une aussi grande Consequence? Servan avoüa encore que non, & dit que c'était comme particulier, & comme Citoyen, qu'il avait crû être en droit de proposer une Motion, qui luy semblait utile. — si c'était comme particulier,

pourquoi avez vous joint à votre Signature le titre de Ministre de la guerre? — alors la dispute fut si vive, que sans la présence du Roy, le Conseil eût fini d'une maniere sanglante. Clav-iere proposa un Accomodement perfide, c'était que Servan retirât sa motion. Dumourier & la Coste sentirent toute l'atrocité de ce Piege, qui aurait fait tomber sur le Roy cette démarche, & aurait rendu l'Assemblée encore plus ardente à agréer la Motion. Ils ne cacherent pas leur indignation. la Motion resta, la querelle du Conseil, qui percea, donna encore plus d'acharnement, & l'Ass. Nat. rendit le Décrêt pour le Rassemblement d'un Camp de vingt mille Fédérés, près de Paris, à l'Epoque du 14 Juillet.

Le Roy en fut consterné, il fit l'aveu de sa frayeur à Dumourier, il luy dit qu'il était décidé à exercer son veto contre cette Loy. son Ministre luy fit sentir, que sans aucune force, en butte aux Soupçons de la plus grande partie de la Nation, à la rage des Jacobins, à la profonde politique du Parti Républiquain, il se perdrait sans ressource, & qu'on n'attendait qu'une pareille démarche de sa part, pour luy déclarer une guerre ouverte, dans laquelle il succomberait.

Louis gardait le Décrêt dans son Cabinet, & quatre Conseils se passerent, sans qu'il l'aportât pour déliberer sur ce qu'il y avait à faire. l'Assemblée s'impatientait, les Jacobins frémis-saient, les Girondistes triomphaient. Enfin Louis presenta le Décrêt. Dumourier, qui etait l'ancien du Conseil, prend la

parole, & dit:

„Sire, ceux qui ont sollicité ce Décret sont autant les
„Ennemis de la Patrie, que du Roy. Il ne peut produire que
„les plus grands maux. Si nous considerons les circonstances,
„le Ministre de la Guerre est très coupable d'avoir sollicité un
„Rassemblement de vingt mille hommes, près de Paris, pen-
„dant que nos Armées sont faibles, nos Frontieres dégarnies,
„& qu'il n'a pas même les Fonds suffisants pour l'Entretien
„des Armées.

„Si nous considerons ensuite l'esprit actuel de la Nation,
„ce Ministre a été très imprudent de proposer, près de la Résidence
„de l'Assemblée & du Roy, la réunion d'une Troupe indisciplinée,
„apellée sous un nom, qui exagerera son Patriotisme, & dont
„le premier ambitieux peut profiter. Deux grandes Factions div-
„isent l'Assemblée & Paris, celle de la Gironde, & celle des Feuillants,
„une troisieme, qui ne joüe apresent que le second Rôle, les
„anéantira toutes deux, c'est celle des Jacobins, parce qu'elle est
„bien plus nombreuse & plus turbulente que les deux autres,
„parceque ses Rameaux s'étendent dans tout le Royaume,
„parcequ'enfin sur ces Vingt mille Fédérés, que le Ministre va
„rassembler en vertu du Décret, dix neuf mille au moins seront
„Jacobins. ainsi les Promoteurs du Décret seront renversés par
„le Decrêt même.

„Je pense donc que ce Decret est dangereux pour la Nation,
„pour le Roy, pour l'Ass. Nle & surtout pour ses Auteurs, dont il

» Sera le châtiment, & cependant mon avis est que vous ne
» pouvez pas, Sire, refuser de le Sanctionner. Il a été provoqué
» avec une malice profonde, il a été débattu avec acharnement,
» il a été décrété avec Enthousiasme, tout le monde est aveuglé.
» si vous y apliquez votre Veto, il n'en aura pas moins lieu. à
» la place des Vingt mille hommes, assemblés par une Loy, &
» qu'on peut par consequent, Soumettre à des Ordonnances,
» Il arrivera des Provinces, à l'Epoque de la Fédération qui aproche,
» quarante mille hommes, sans Decret, qui peuvent renverser
» la Constitution, l'Assemblée & le Trône. le Ministre doit aprè-
» -sent envisager dans ce tableau l'énormité de son imprudence,
» c'est à Votre Conseil à vous proposer un Expédient pour rendre ce
» Rassemblement moins terrible. j'y ai des idées que je mettrai par
» écrit, & que je soumettrai au Roy, quand il en sera tems.

Les trois Ministres, mais surtout Servan, furent effrayés de cette prédiction, & certainement, s'il eut encore été tems, le Decret n'aurait pas été donné. la Gironde, à qui ils firent part de ce qui avait été dit au Conseil, partagea leurs frayeurs; on tourna autour de Dumouriez, pour sçavoir de luy quel expedient il avait trouvé pour le rendre moins dangereux. les Six Ministres se réunirent, pour conjurer le Roy de Sanctioner le Decret. il dit qu'il demandait quelques jours pour y réflechir, & qu'il les instrui-rait du Parti qu'il prendrait.

Le Decret, qui a tant fait de mal, interessait la Sureté du Trône de ce Monarque Infortuné. il fallait que toutes les

que toutes les Americaines luy vinssent à la fois. on luy en pres-enta dans la même Semaine un second, qui contrariait ses principes Religieux. c'est celuy de la Transportation, ou Reclusion des Prêtres, qui avaient refusé le serment Civique. ce Prince avait une conscience timorée, qui luy donnait un grand courage sur les matieres, qui touchaient la Religion. Dumouriez n'a jamais conçû comment en 1790 on a pû le faire consentir à Sanctioner le Serment des Prêtres, qui avait causé tous les troubles Religieux, la Guerre civile et enfin la Destruction du Culte. ce Prince aporta le Second Decret au Conseil, et dit que rien ne pourrait le faire résoudre à le Sanctio-ner. Dumouriez luy dit:

" Sire, vous avés sanctioné le Decret du Serment des Prêtres, " c'est à celuy là qu'il fallait apliquer votre Veto, si j'avais été " alors dans votre Conseil, au peril de ma vie, je vous aurais " engagé à refuser votre Sanction. le premier Decret a " produit tous les dangers et tous les maux de la France. celuy cy " est le seul remede Politique, qu'on puisse y aporter; il est dur, " mais il n'est pas cruel; si vous voulez que nous en pésions " mûrement tous les Articles, vous verrés qu'ils contiennent " des modifications, qui le rendent supportable. le premier était " une Loy Religieuse, il attaquait la liberté de penser en " matiere de Culte: celuy cy est une Loy Politique, qui ne " concerne que la Sureté et la tranquillité du Royaume. il en " même la seule Sureté des Prêtres non Sermentés contre les

„ fureurs de la persecution. Bien loin de les sauver par votre
„ Veto, vous leur ôtez le secours d'une Loy, vous les exposés à être
„ massacrés & les Français à devenir leurs Bourreaux : ainsi
„ mon avis est, qu'ayant, j'ose dire, fait la faute de sanctio
„ ner le Décrêt du serment des Prêtres, le decrêt ayant pro
„ duit des maux énormes, votre Veto, si vous l'apliquiez à ce
„ second Decrêt, qui peut arreter le Déluge de sang prêt à
„ couler, chargerait votre Conscience de tous les crimes aux
„ quels le Peuple se porterait.

Le Roy leur dit encore qu'il y réflechirait, & qu'il leur ferait connaître ses Intentions. C'est le seul jour où Dumourier ait vû le caractere de cette âme douce & pure un peu alteré. Pour compleser ses chagrins, Rolland, qui voulait le pousser à bout, s'obstina à lire au Conseil suivant une longue lettre qu'il luy écrivait. Elle commençait par à peu près ces mots. Sire, cette Lettre cy restera éternellement ensevelie entre vous et moy.

Il entrait dans les détails les plus injurieux & les plus amers, quelques uns vrais, les autres exagerés sur la conduite de Louis, qu'il reprenait depuis sa fuite de Varennes, il le traitait de parjure, luy parlait de son Confesseur, des Gardes du Corps, des imprudences de la Reine, des Intrigues de la Cour, des fréquents Couriers à Vienne & à Coblentz.

Il en venait ensuite aux deux Decrets, le pressait sans aucun ménagement de les sanctioner, le menaçait, en

cas qu'il ne sanctionat pas, de donner sa démission, & de prévenir la Nation sur ses dangers, en luy détaillant ses motifs. le Roy écouta avec une patience admirable cette impudente Diatribe, & luy dit avec le plus grand sensfroid, monsieur Roland, il y a trois jours que vous m'avez envoyé votre lettre, ainsi il etait inutile de la lire au Conseil, puisqu'elle devait rester un secret entre nous deux.

le lendemain matin Dumourier fut apellé au Chateau. il trouva le Roy dans sa Chambre avec la Reine, qui luy dit d'abord: croyez vous, Monsieur, que le Roy doive suporter plus longtems les menaces & les insolences de Rolland, & les fourberies de Servan & de Clavieres? — non, Madame, j'en suis indigné, j'admire la Patience du Roy, & j'ose le suplier de changer entierement son Minis-tere; qu'il nous renvoye sur le champ tous les six, & qu'il choisisse des hommes qui ne soyent censés d'aucun parti. — ce n'est pas là mon Intention, dit le Roy. je veux que vous restiez ainsi que la Coste & le bonhomme Duranton. rendez moy le service de me débarasser de ces trois factieux insolents, car ma patience est à bout. — la chose est dangereuse, Sire, mais je l'executerai. je vais vous proposer des Conditions. cependant permettez que j'insiste avant tout sur ma premiere proposition. je suis en butte aux trois Factions qui divisent l'Assemblée & Paris. toutes les

Journeaux disent a present du mal de moy, je suis entierement dépopularisé, & comme ce n'est que par l'opinion qu'on peut retenir quelques fils de Gouvernement, ils me sont tous echapés, je ne peux réellement pas vous être utile, peutêtre même que la haine qu'on me porte nuiro à V. M. Assuréments, Sire, on va dire des trois Ministres qui vous resteront, qu'ils sont devenus Aristocrates & Conspirateurs. je crois qu'il vaut mieux que nous partions avec les autres. je vous ajouteray avec la franchise qui en est devoir, surtout dans un tems aussi dangereux, que la Coste & moy sommes inébranlables sur la Constitution

La Reine parut chagrine, le Ministre la regardait en ce moment. le Roy dit: je connais bien vos principes, & je sçais qu'il faut que la Constitution ait lieu. c'est pour cela qu'il faut que vous restiés au Conseil. dépêchés vous de me nommer trois nouveaux Ministres. — Sire, j'ay eu l'honneur de vous dire que je vous proposerais des condi-tions. les voicy. sanctionnés les deux Decrets, & nommés un Secretaire du Conseil, le jour même que vous choisirés trois nouveaux Ministres. — cela ne se peut pas. dit le Roy.

La Reine se récria aussi sur la dureté des Conditions. elles sont necessaires à votre sûreté, dit le Ministre, & se tournant vers la Reine, il la conjura avec attendrissement, de s'occuper du sort du Roy & de ses Enfans, & de se joindre à luy, & de suite il luy redit tous les Argumens qu'il avait

liv. IV ch. 7. fait au Roy dans le Conseil, et il ajouta ; si j'ay trouvé la Sanction necessaire avant que S. M. m'exprimât son juste desir d'être debarassé de trois Factieux, qui le tourmentent, pensez combien apresent je la juge indispensable. Si le Roy aplique son Veto dans cette circonstance, les trois Ministres passeront pour victimes de leur Patriotisme, et je ne repons pas que sous peu de jours il n'arrive les Evênements les plus violents, qui vous arracheront peutêtre votre Couronne. quant à moi je previens V. M. que je ne peux pas aller contre mes princi-pes. je pense reellement comme ces trois hommes sur les trois propositions. je peux vous assurer que la Coste et Durantou pensent de même ; je ne sçais ce qu'ils feront dans cette circonstance, quant à moy, dussai-je avoir le malheur de vous deplaire, je suis forcé de vous déclarer que je ne resterai pas au Conseil, si V. M. ne sanctionne pas les deux Decrets.

le Roy se facha d'abord, et Dumouriez allait sortir de sa Chambre, la Reine le rapella, et luy dit : pensez, Monsieur, combien il est dur pour le Roy de sanctionner un Decrêt, qui amêne à Paris vingt mille coquins, qui peuvent le massacrer. — Madame, il ne faut pas s'exagerer le danger. le Decrêt dit que le pouvoir Executif indiquera le lieu du Rassemblement de ces vingt mille hommes, qui ne sont pas des coquins. il dit aussi que le Ministre de la Guerre se chargera de leur donner des Officiers et un mode d'Organisa-tion.

Il faut que le Ministre que le Roy choisira indique Soissons, qu'il y nomme pour Commandant un Lieutenant General, ferme & sage avec deux bons Marechaux de Camp. on formera ces hommes par Bataillons, à mesure qu'il y en aura quatre ou cinq de rassemblés & d'armés, le Ministre profitera des demandes des Generaux pour les envoyer à l'une des trois Armées, & ce Decret fait avec mauvaise intention, bien loin d'être nuisible, deviendra utile. — mais êtes vous sûr d'obtenir la permission de faire ce Rassemblement à Soissons? — j'en repons. — en ce cas, dit le Roy, en sortant de sa tristesse, il faut que vous preniés le Ministere de la Guerre. — Sire, je n'ay qu'une responsabilité legere & indirecte au Departement des Affaires Etrangeres, celle de la Guerre est directe, & plus de quatre à cinq cent Millions; vos Generaux sont mes Ennemis, je repondrai de leurs fautes. mais il s'agit de la Sureté de V. M. de son Auguste Famille & de la Constitution, je ne balance pas. vous voila donc d'accord de Sanctionner le Decret des vingt mille hommes? — oui, volontiers, si vous êtes Ministre de la Guerre, je me fie entierement à vous.

Il n'y a pas plus de difficulté, Sire, au Secretariat du Conseil, choisissés vous même un Sujet en qui vous ayez de la confiance, ou raportés vous en à M. de la Porte — fort bien. je luy en parlerai, & vous arrangerés cela ensemble.

Venons au Décret des Prêtres. — oh, celuy la je ne peux pas my déterminer. — Sire, vous vous êtes mis vous même dans la necessité de le Sanctionner, en sanctionant le premier. — j'ai fait une grande faute, & je me la reproche. — Sire, si vous ne sanctionez pas ce Décret, cette seconde faute sera bien plus grande, car vous mettrez le poignard sur la gorge de ces malheureux Prêtres.

La Reine avoüa que le Ministre avait raison, & elle apuya fortement son opinion. le Roy etait très agité. Dumourier le prenait très vivement, en luy disant, qu'il fallait absolument cette seconde Sanction pour parvenir à son but. enfin le Prince promit, après avoir montré la plus grande répugnance.

Le soir même il y eut Conseil. les Trois Ministres furent encore plus insolents & plus aigres qu'à l'ordinaire, ils pressèrent le Roy très durement de donner, ou de refuser, sa Sanction, menaçant que dans ce dernier cas, leur Demission etait toute prête. il y avait si peu de secret au Chateau, que déjà au bout de six heures on disait dans Paris que Dumourier avait changé de Parti, & que plus de vingt Feuillants s'etaient presentés à sa porte, demandant à le voir. le Conseil fut très court, le Roy le rompit avec humeur & dignité, il écrivit le soir même un Billet à Dumourier pour le prier de luy proposer trois Ministres.

Dumourier monta le matin au Chateau, & proposa au Roy pour Ministre de l'Interieur, à la place de Rolland, Mourgues de Montpellier, protestant, bon citoyen, plein d'esprit & de connaissances, qui avait travaillé à un Cadastre de la France, qui etait de plusieurs Academies, et qui avait fait de très bons Mémoires, bien constitutionels, sur la Révolution. il avait eté du Club de 89, & depuis de celuy des Feuillants, il s'en etait retiré. il avait une grande droiture, un travail facile, & un caractere ferme, il fut agréé.

Il proposa pour Ministre des Affaires Etrangeres Emmanuel de Maulde, qui avait eté Jacobin moderé, ou Semonville, ou Naillac Ministre à la Cour des deux Ponts, qui etait absolument neutre, ayant eté fort peu de tems à Paris. le Roy préfera Naillac.

Pour les Finances, il luy proposa Vergennes, neveu de l'ancien Ministre, qui s'etait montré Constitutionel impartial, mais en avertissant le Roy, qu'il avait refusé la Proposition, ainsi qu'Amelot, la Fontaine & plusieurs autres. le Roy envoya sur le champ chercher Vergennes, qui les larmes aux yeux refusa absolument, quoiqu'en luy montrant le plus grand attachement. on convint que ce Ministere, qui etait le moins important, resterait vacant, pour se donner le tems de faire un

bon choix, & que Mourguez Ministre de l'Interieur se char-
geait de ce Portefeuille pendant l'Interim, ainsi que
Dumouriez de celuy des Affaires Etrangeres, jusqu'à l'arrivée
de Naillac, à qui il envoya un Courier.

le 13 Juin au matin les trois factieux eurent leur lettre
de Renvoy, & le 13 au soir le Conseil s'assembla. les quatre
Ministres, à qui il avait rendu compte des conditions de ce
changement, convinrent entr'eux, que si le Roy, après
avoir obtenu ce qu'il desirait si ardemment, changeait
d'avis sur la Sanction, & la refusait, ils donneraient tous
à la fois leur Démission, pour ne pas se charger de cette
faute, qui perdrait la famille Royale, & pour ne pas
passer pour des Intriguants, & des ambitieux, qui avaient
sacrifié leurs principes à leur Elevation. le reproche aurait
tombé surtout sur Dumouriez, que dès lors on regardait
comme premier Ministre : aussi, quelque parti que eussent
pris ses Collegues, etait il decidé à ne pas rester en Place, si
le Roy apliquait son Veto. helas! ce malheureux Prince
ne fut que trop égaré par ses faux amis, il manqua à
sa parole, & se perdit!

Chap. 8. Dumouriez Ministre de la Guerre.

Pour ne pas mettre de confusion dans sa Narration, Dumouriez va placer de suite ce qu'il a fait dans le nouveau Département qu'il venait de prendre, pendant les quatre jours qu'il en a rempli les fonctions. jamais homme n'en entré dans une charge publique avec autant de désavantages, et avec plus de probabilité de ne l'occuper que quelques jours; car dès le premier, il était presque sûr d'être forcé de donner sa Démis-sion, dès le second il l'avait donnée. tout autre à sa place serait resté dans l'inaction: mais il voulut au moins rendre à son Successeur, quelqu'il fût, le service de remettre l'Ordre et la confiance dans ses Bureaux, pour luy adoucir son pénible emploi. il voulut aussi avant de quitter le Ministere, donner de la Dignité à ces Places, qui chargées d'une grande Responsa-bilité, étaient encore dans le cas d'être avillies par la grossiereté et la Pétulance des Comités correspondants avec chaque Ministere, ou de l'Assemblée Nationale elle même.

Dans la nuit du 13 il composa un Mémoire sur le Départe-ment de la Guerre, et il alla le lire à l'Assemblée; il rendra compte dans le Chapitre suivant de la scene orageuse qu'il produisit. ce Mémoire a été depuis imprimé plusieurs fois et consulté, et cette Impression, que les Girondistes et les Jacobins avaient demandée, pour en faire une Piece probante contre luy, en devenue sa meilleu-re

justification, lorsque les Esprits calmés ont pesé d'après une froide lecture des vérités frappantes.

Dans ce Memoire il reprochait aux législateurs d'avoir voté en quinze jours la levée de Deux cent quarante mille hommes, de manière à ce que leur Décret fût inexécutable. Il disait que toutes les fois que le Ministre de la Guerre, ou de la Marine proposait une levée, ou un armement, il devait présenter en même tems un Etat estimatif de la Dépense, & que l'Ass. Nat. ne devait jamais donner le Décret de formation sans avoir auparavant examiné l'Etat Estimatif, assuré par un second Décret les fonds à la disposition & sous la responsabilité du Ministre; que par ce procédé on serait sûr d'avoir des Troupes, au lieu qu'en ne donnant qu'un Décret vague & sans fonds assignés, on ne faisait que tromper la Nation, qui calculait ses forces sur la teneur des Décrets, qui restaient sans Exécution.

Il disait ensuite, que pour procéder sagement, il ne fallait jamais faire une nouvelle levée, avant d'avoir completté les anciens Corps. Les Bataillons d'Infanterie de Ligne devaient être portés à 800 hommes. on avait été obligé, pour les porter à ce nombre, de fondre les seconds Bataillons dans les premiers, & les seconds se trouvaient n'être plus que de 3 à 400 hommes, ainsi on n'avait réellement de disponible que cent cinq Bataillons, au lieu de Deux cent dix, qu'on aurait eû, si on avait commencé par Décréter le complet de l'Infanterie de Ligne, ce qui aurait procuré Cent soixante & dix mille hommes d'Infanterie régulière & bien organisée, pendant qu'on n'en avait que moitié.

De même on avait formé en 1791 quatre vingt trois Bataillons de Volontaires Nationaux, qui ne montaient qu'à 574 hommes chacun compris les Officiers, comme ils devaient être portés sur le même pied que l'Infanterie de Ligne, il disait qu'on aurait dû ordonner le complet de 800 hommes par Bataillon, avant de décréter la création de 120 nouveaux Bataillons de Volontaires Nationaux, afin que cette nouvelle levée ne nuisit pas au completement des 83 Bataillons. Si on avait completé les 210 Bataillons d'Infanterie et les 83 de Volontaires Nationaux, on aurait eû un Corps de bonne Infanterie de Deux cent trente quatre mille hommes, ce qui aurait suffi.

Il faisait les mêmes raisonements sur l'Artillerie et la Cavalerie et les Places. il voulait qu'on portât l'Artillerie et la Cavalerie au grand complet de guerre, réglé par les anciennes Ordonnances. il y avait alors 68 Regiments de Troupes à cheval, qui portés au complet de 800 hommes, auraient donné un Résultat de Cinquante quatre mille hommes, au lieu qu'on n'en avait pas la moitié, et que le Projet qu'on avait décrété, de faire marcher à la Guerre un homme par Brigade de l'ancienne Marechaussée, revetüe alors du nom de Gendarmerie Nationale, dépouillerait les Départements de leur sauvegarde contre les Séditieux et les malfaiteurs, et donnerait tout au plus un Renfort de deux ou trois mille hommes, d'une Cavalerie très dispendieuse, sans ensemble et inutile, parcequ'elle n'avait pas l'habitude de se battre en Escadron. Quant à de nouveaux Corps

d'Artillerie, il disait qu'ils ne pouvaient pas être propres à la Guerre aussitôt après leur levée, qu'ainsi c'était un abus. il parcourait ensuite le Corps des Commissaires des Guerres, les Bureaux, les marchés, les Entreprises, les Etablissements, il donnait des Aperçus sur tout.

Il commençait, & terminait son Mémoire par des Conseils sur les Factions, sur les égards dûs aux Ministres: tout cela fut mal pris, il s'y attendait: les membres du Comité Militaire l'accusèrent de faire une Satire amère contre son Prédécesseur & contr'eux mêmes, parcequ'il dénonçait les abus, & surtout l'Etat déplorable des Places, qu'on avait toujours annoncé à l'Assemblée être dans un Etat formidable.

Pour réponse à cette imputation, il envoya au Comité les Raports qu'il avait de toutes les Places, il demanda qu'on nommât des Commissaires pour aller vérifier les Raports, & en rendre compte à l'Assemblée.

On l'accusa aussi d'imprudence & presque de trahison, parceque son Mémoire, en dévoilant la faiblesse des Armées & des Places, devait aprendre à l'Ennemi les points, où ils devaient nous attaquer. il répondit, que ce n'était pas sa faute, si la forme publique de traiter toutes les Affaires, en excluait le Secret, qu'il serait encore plus dangereux d'endormir la nation dans une fausse sécurité, par des Raports mensongers, & des Décrets sans exécution: que l'Ennemi connaissait notre faiblesse aussi bien que nous, que la preuve qu'il n'était pas en Etat d'en profiter, c'est qu'il ne l'avait pas fait, malgré le

debut honteux de la Guerre : qu'on avait donc tout le tems de reparer le mal, en employant avec méthode les Ressources immenses de la France.

Le grand Ecueil du Ministre de la Guerre était la responsabilité sur une comptabilité de plusieurs centaines de Millions. la partie la plus effrayante de cette Comptabilité, celle sur laquelle il était impossible qu'un Ministre de la Guerre ne fût pas perdu facilement, quoiqu'intègre, était celle des Marchés. De Graves s'était mis le plus à l'abri qu'il avait pû par l'Etablissement d'un Comité Central, qui sans partager sa responsabilité, en diminuait cependant le Poids, parce qu'aucun marché ne pouvait être conclu, sans passer par l'Examen et la Ratification de ce Comité. Servan plus audacieux, n'avait plus employé le Comité Central à cet usage, et passait les marchés dans son Cabinet, tête à tête avec les Entrepreneurs.

Dumourier, dans un Reglement qu'il composa, rétablit l'Inspection du Comité, et il y ajouta une mesure qui sauvait toute la responsabilité Ministerielle, c'était que tous les Marchés à passer seraient renvoyés au Commissaire Ordonnateur du Département de Paris, pour être passés publiquement à l'Enchere à l'hôtel de ville, devant la Municipalité, après avoir été débattus devant le Ministre de la Guerre et son Comité Central.

Ce même Comité devait tous les huit jours examiner le travail des premiers Commis de chaque Bureau de la Guerre. Il divisa en deux parties celuy des Fonds, pour la facilité de sa Comptabilité.

Liv. IV. Ch. 8. par son Réglement les Premiers Commis reprirent confiance. on les traitait tous d'Aristocrates, ils ne s'étaient montrés que trop Démocrates dans l'Insurrection de Versailles.

Il écrivit à tous les Generaux son opinion sur le genre de guerre qu'on devait adopter, il exhorta Lukner, qui avait remplacé Rochambeau, à pousser vigoureusement l'expedition des Pays-Bas. Il fit marcher tous les Regiments, qui etaient à portée de Paris, pour renforcer son Armée, & dans ces trois jours, outre son Réglement, qui n'eut pas lieu, il fit plus de quinze cent signatures. On va voir dans le Chapitre suivant que cette Activité en d'autant plus méritoire, que le court espace de tems fut extremement orageux.

Ch. 9.

Chap. 9. Dumourier donne sa Démission

Il faut reprendre le fil des Evenements depuis le moment de sa Nomination. Les Aristocrates & les Feuillants triompherent d'abord avec leur impudence ordinaire. comme il s'attendait à ne pas rester en Place, il ~~[illegible]~~ n'avait pas voulu changer de maison, ils vinrent en foule aux Affaires Etrangeres pour le féliciter. ils affectaient de répandre qu'il etait passé dans leur Parti. les Girondistes & les Jacobins deployaient de leur coté la rage la plus violente, & ne parlaient que de l'envoyer à Orleans, comme un Traitre. quant à lui, il fut

bientôt détrompé de l'espoir de faire, en même tems, le bien du Roy & le Salut de la Patrie, il ne regretait point d'avoir délivré ce malheureux Prince des trois factieux, qui l'avaient tourmenté; mais il vit avec douleur que dès le jour même il abusait de cette démarche.

Dans le Conseil même du soir, les quatre Ministres dirent au Roy, qu'il était instant qu'il tint sa parole incessament, avant que les factieux eussent le tems de monter l'esprit du Peuple, sans quoi il n'aurait plus le mérite d'avoir donné la Sanction, & on dirait que cet Acte ne se faisait que par crainte. le Roy, sans avouer précisement qu'il avait changé de volonté, remit au lendemain, & annonça un Conseil Extraordinaire pour une heure après midy. dès lors les Ministres se méfierent de luy, & se renouvellerent la promesse de se retirer tous les quatre à la fois, si le Conseil du lendemain 14 ne décidait pas la Sanction. Il y eût de part & d'autre assés d'humeur, & le Roy & ses Ministres se séparerent avec un air de Reserve, qui promettait un mauvais dénouement à cette crise.

Le 14 à onze heures du matin, Dumourier monta chés le Roy, qui avait écrit au Président de l'Assemblée, pour luy annoncer le Renvoy des trois Ministres & leur Remplacement. le Ministre profita de ce moment où ils etaient seuls, pour le conjurer de nouveau d'être fidèle à sa parole. Louis, contre le caractere qu'il luy avait montré pendant trois mois,

dissimula, jusqu'a luy dire que des Ecclesiastiques, qu'il avait consultés, etaient du même avis que luy. il quitta le Roy pour aller se presenter à l'Assemblée, & y lire son Memoire, il s'attendait bien à un orage, mais il ne prévoyait pas l'incident qu'il devait rencontrer.

On s'attendait à l'Assemblée à l'aparition du nouveau Ministre. les Feuillants etaient convenus, quoiqu'il arrivât de garder le plus profond silence. les Jacobins avaient rempli les Tribunes de leurs Satellites. les Girondistes avaient preparé un coup de Théatre, dont ils attendaient le plus grand effet. depuis dix heures du matin ils avaient introduit à l'Assemblée les trois Ministres disgraciés, sous pretexte de rendre compte des motifs de leur Renvoy; ils y avaient été reçus comme des victimes de l'Aristocratie, comme des martirs de la bonne cause.

Rolland avait eû la lacheté de lire sa lettre au Roy, cette lettre, qui devait être un eternel secret entre le Monarque & luy. c'etait diriger les Poignards contre ce malheureux Prince. chaque Phrase de cette impudente lettre reçut les aplaudissements de l'Enthousiasme; on en decreta l'Impression & l'envoy dans les 83 Départements, pour mieux répandre le desir de la vengeance. on jura la perte du Ministre ambitieux, qui voulait retablir la Tyrannie, & la lâche perfidie de Rolland passa pour un Acte heroïque.

C'est sous ces Auspices que Dumourier entra dans la

Salle, au milieu des cris confus, des heurlements feroces, qu'excita sa presence, il entendit prononcer le Decret, qui ordonnait l'impression & l'Envoy aux 83 Departements de la lettre de Rolland.

Comme la Revolution, quelque cruelle qu'elle soit devenue, n'a pas encore fauché la totalité des nombreux spectateurs de cette Seance indecente, il peut, sans craindre d'être démenti, assurer, que la seule Emotion qu'il eprouva fut celle de l'indignation. Il demanda très froidement la parole, & commença par annoncer la mort du General Gouvion. ce brave homme est heureux, dit il, d'être mort en combattant contre nos Ennemis, & de ne pas être temoin de nos affreuses discordes. j'envie son sort. — cette Nouvelle affligeante fit une petite Diversion. on délibera sur ce que l'Assemblée devait faire pour marquer son regrêt à la famille de ce General. Il fut décidé que le Président luy ecrirait une lettre.

Alors le Ministre demanda une seconde fois la parole: dès qu'il eût lu le titre, Mémoire sur le Ministere de la Guerre, la Gironde & les Jacobins commencerent à heurler, pour qu'on ne luy permit pas la lecture. mais comme toute Assemblée est curieuse, surtout quand elle est Française, on fit cesser le bruit. l'Exorde de ce Mémoire etait contre les factions, & sur les Egards dûs aux Ministres. Guadet s'écria

IV. IV.
h. 9.

d'une voix de tonnerre — l'entendez vous ? il seroit déja si sur de la Puissance, qu'il s'avise de nous donner des Conseils. — Eh, pourquoi pas ? s'écria le Ministre, en se tournant vers la Montagne. cette réponse hardie étonna même les plus furieux. il continua à lire, & fut souvent interrompu par des huées, mais à deux endroits on oublia qu'on devait trouver tout détestable, & on l'aplaudit universellement. les Feuillants jouissaient dans le silence.

Dès qu'il eut cessé de parler, un Membre du Comité militaire, nommé Lacuée, monta à la Tribune, pour démentir toutes les calomnies du ministre : celuy cy remit avec affectation son Mémoire dans sa poche, comme s'il voulait l'emporter. les Girondistes s'en aperçurent, un d'eux s'écria qu'il voulait s'enfuir avec son Mémoire, qu'il fallait l'en empecher, parceque cette Piece servirait à le confondre. alors il le tira froidement de sa poche, & le remit à l'Huissier, celuy cy à un Secretaire, qui s'écria : cette Piece n'est pas signée. — qu'il la signe, qu'il la signe. s'écrie t on avec fureur. on luy aporta une Plume & de l'encre, il signa, l'Huissier voulut reprendre le Mémoire, il luy fit signe de la main, se leva gravement, alla placer d'un air très fier le Mémoire sur le Bureau, traversa toute la Salle au petit pas, & sortit par la Porte d'entrée, qui est au dessous de la Montagne, en fixant ses Ennemis avec fierté. le vrai courage a toujours eu droit d'en imposer à la Multitude.

Il n'y eut pas une Huée, pas une parole, pas un cri. le plus grand silence l'accompagna. le Peuple se précipitait des Tribunes & des Corridors de la Salle, pour le voir de plus prés. il fut entouré à la Porte des feuillants, & il ne vit pas sur un seul visage l'expression de la colere. trois, ou quatre Députés sortirent aprés luy, fendirent la Presse, & luy dirent avec émotion: ils font le diable là dedans, ils voudraient bien vous envoyer à Orleans. — tant mieux, dit il d'un air calme, j'y prendrais des Bains & du Petit Lait, & je me reposerais — ce peu de paroles luy attira l'interêt de tout ce Peuple, & beaucoup de personnes firent tout haut son eloge. il entra avec les Députés dans le jardin des Thuilleries, s'y promena, & leur dit: l'impression de ce Mémoire est une maladresse de mes Ennemis, qui me ramenera tous les bons Citoyens. a présent que vous êtes yvres & fous, vous venés d'élever aux Nües une infame perfidie de Rolland.

Il monta au Chateau, le Roy l'aplaudit beaucoup de sa fermeté, & luy aprit que sa bonne contenance avait atterré le Parti de la Gironde, & que sur ses propositions fougueuses on etait passé à l'Ordre du jour. le Conseil s'ouvrit, le Roy alors declara nettement qu'il consentirait à donner sa sanction au Decret des vingt mille hommes, mais qu'il ne pouvait pas se résoudre à sanctioner le Decret des Prêtres.

Les Quatre Ministres luy parlerent l'un apres l'autre avec une respectueuse fermeté, ils luy annoncerent qu'il se perdrait. il leur dit que son parti etait pris, il lut un projet de lettre au Président. Il leur dit ensuite : je vous chargerai demain de cette Lettre, réflechissez-y, un de vous la contresignera, & vous la porterez ensemble à l'Assemblée. jamais Louis n'avait parlé d'un ton si imperatif.

Rien ne ressemblait davantage à l'ancien Regime, & rien ne convenait moins à des Ministres Constitutionels, respon-sables, & chargés de la confiance d'une Nation libre. Dumouri-er demanda froidement au Roy, s'il n'avait rien de plus à leur ordonner. Non, dit ce Prince très embarassé de la démarche brusque que ses faux amis luy avaient fait faire, & il se retira avec l'air confus.

Au sortir du Conseil, les Ministres se rassemblerent, & conv-inrent d'écrire au Roy pour luy demander une audience particuliere pour le lendemain matin. ils arreterent qu'ils n'entreraient dans aucune explication, tous leurs Argu-ments étant épuisés sur cette matiere, mais qu'ils le supplier-aient de leur accorder la liberté de se retirer.

Cependant les Jacobins & les Girondistes, ainsi que le Maire Petion, agissaient avec la plus grande activité par leurs Emissaires, pour agiter le Peuple des Faubourgs. En rentrant chez luy, Dumouriez fut averti par plusieurs

Billets qu'il y avait des Rassemblements dans le Faubourg St. Antoine, il ecrivit aussitot un Billet au Roy pour luy annoncer cette Nouvelle, qui etait vraye, qui n'eut pas de suite ce jour là, & dont l'effet fut retardé par les Evènements du lendemain & des jours suivants. le Roy communiqua sans doute cette Lettre à ses perfides Conseillers, on luy persuada que c'etait un Mensonge pour l'effrayer, peutêtre alla t'on même jusqu'à luy faire croire, que c'etait une perfidie de ce Ministre.

Pendant ces trois ou quatre jours il n'a plus reconnu du tout le Caractere doux & confiant de Louis, qui luy repondit: ne croyés pas, Monsieur, qu'on parvienne à m'effrayer par des menaces, mon parti en pris.

Il gemit de cette Erreur, & il s'ecriait au Roy: Sire vous me connaissés mal si vous m'avez crû capable d'employer un moyen aussi indigne. mes Collegues & moy, desirons que vous nous fassiés la grace de nous recevoir demain à dix heures du matin. Je suplie V. M. de vouloir bien me choisir un Successeur, qui puisse me remplacer sous 24 heures, de l'instance des Affaires du Département de la Guerre, & d'accepter ma démission. Il fit porter ce billet important par Bonne Carrere, pour être sûr d'en avoir une reponse, qui vint à minuit. elle disait: je verrai demain mes Ministres à dix heures, & nous parlerons de ce que vous m'écrivés.

Dans le moment où le Ministre avait reçû le

premier Billet du Roy, & qu'il luy repondait, il avait dans son cabinet quatre Deputés, Rouillé, la Croix, Herault & Delmas, du nombre des Impartiaux, qui ignoraient ce qui se passait, & le croyaient très bien avec le Roy, il leur lut le billet qu'il écrivait, qui les étonna beaucoup, & dont la nouvelle repan-due dessilla les yeux de tous les Impartiaux de l'Assemblée, qui jugerent alors que le Ministre n'etait ni un Traitre, ni un Ambitieux; ce qui leur donna dès lors de grands Préjugés contre le Parti de la Gironde. il en prit occasion, pour leur repro-cher les Aplaudissements qu'ils avaient prodigués à la perfidie de Rolland, qui par la lecture & la publicité de sa lettre, travaillait indignement à provoquer les Assassins & à diriger tous les Poignards sur la Poitrine du malheureux Louis.

Il reçut dans la même Soirée une autre Visite très diffe-rente. il connaissait depuis trente ans un homme de beaucoup d'esprit, très initié dans la faction des Feuillants, qui sous prétexte d'Affaires, avait obtenu de luy plusieurs Rendez-vous particuliers, dans lesquels, sachant sa brouillerie avec la Gironde & avec ses trois Collegues, il avait cherché plusieurs fois à l'engager à se join-dre aux Feuillants. il luy avait toujours répondu négativement.

A cette derniere Entrevue, cet homme leva le masque, & prenant l'air du plus grand Interêt, luy dit : mon ami, je ne viens plus vous faire des Propositions de la part de notre parti. vous êtes perdu, si vous ne vous jettés dans nos bras, c'en votre derniere Ressour-ce, & nous vous tenons. vous serés Victime de tous les cotés si vous ne consentés pas à faire de main de bonne grace un coup de

vigueur que je feray valoir — quel est le coup de vigeur? dit le Ministre en souriant — c'est de vous dépêcher de contresigner vous même la lettre, que le Roy veut que vous portiez au Presi-dent, de peur qu'un autre n'en ait le mérite. dans le cas nous vous raccomoderons avec la Fayette, qui vient exprès à Paris pour vous poursuivre. c'est le dernier conseil d'un ami. — vous êtes des Etres atroces, luy dit le Ministre sans s'émouvoir, mais vous n'etes que des Enfans. vous égarés le Roy & la Reine, vous les perdrés, vous vous croyés les plus forts, vous n'êtes tous que des Intriguants. vous pouvés dire cela à votre parti, & je vous conseille à vous, qui faites icy l'office d'ami, de vous tirer de cette Clique, qui finira mal.

Cette conversation luy mit à découvert toute la conduite des Feuillants. voyant qu'ils ne pouvaient pas enrôler le Ministre, malgré sa brouillerie avec la Faction oposée, ils avaient travaillé à le perdre en le joüant, & malheureusement ils avaient engagé la Reine dans cette intrigue, plus puerile encore, que perfide. ce qu'on venait de luy dire luy expliquait le Contresens de la conduite de la Fayette; sa lettre indecente, dont il a été parlé dans le 4.eme Chap. de ce Livre, était dirigée contre Rolland, Clavieres & Servan, un peu moins que contre Dumourier; mais elle devenait déplacée après leur Expulsion, & le Service que ce Ministre venait de rendre au Roy. cependant, non seulement ce General avait persisté à la faire présenter à l'Assemblée, mais il venait à Paris pour poursuivre

luy même le Ministre. il etait donc très clair que cette Faction avait d'abord trompé le Roy & la Reine, pour les amener à tromper eux mêmes Dumourier, & après avoir enferré celuy cy, ils voulaient en faire, ou leur victime, ou leur Esclave. il gémit sur cette Atrocité mal concertée, qui ne faisait que le débarasser d'un cruel fardeau, mais dont tout le danger allait retomber sur la Famille Royale.

Le quinze à dix heures du matin, les Ministres se rendirent chez le Roy, qui les reçut dans sa Chambre. Duranton porta la parole, & dit respectueusement & même avec tendresse, qu'ils venaient, avec tout le Regrêt possible, luy offrir, tous ensemble, leur Démission, parcequ'il leur etait impossible de se résoudre contre leur opinion & contre leur conscience, ainsi que contre son propre interêt, à contresigner sa lettre au Président. comme il voulut parler du danger de la Responsabilité, la Coste l'interrompit vivement, & dit: ce n'est pas notre Responsabilité qui nous arrête, Sire, c'est votre danger, & nous vous conjurons de le faire cesser. ce Prince etait très agité. il se tourna vers Dumourier, & luy dit: Etes vous toujours dans les mêmes Sentiments de votre lettre d'hier au soir? — oui Sire, si V. M. ne se laisse pas toucher par notre Fidelité & notre Attachement. — hé bien, dit le Roy avec un air très sombre, puisque votre parti en pris, j'accepte votre Demission; j'y pourvoiray — Mourgues luy presenta un Papier, en luy disant, Sire, voicy la mienne, je la donne avec bien du regrêt. le Roy la prit. les deux autres n'avaient pas aporté la leur, mais l'avaient donnée de Bouche.

En sortant de la Chambre du Roy, il fut abordé par le Duc de Nivernais, la Porte & Septeuil, qui furent consternés, quand il leur dit que c'en etait fait. Romainvilliers, comenandant de la Garde Nationale, vint luy demander ses ordres, parcequ'il y avait de nouveaux mouvements dans les Fauxbourgs. allés prendre ceux du Roy, & ne perdés pas de tems, je ne suis plus rien, le Roy vient d'agréer ma Démission. cette nouvelle fit en ce moment dans le Chateau une Impression douloureuse, à ce qu'il parut.

Il etait luy même très affecté, non pas de quitter une Place dangereuse, & qui ne luy avait procuré pendant trois mois qu'une existence pénible & agitée, mais de voir toutes ses peines perdues & le Roy livré à la fureur de ses cruels Ennemis, par l'indiscretion criminelle de ses faux amis. il attendit chez luy toute la journée ses deux Successeurs, car quoique Naillac fut nommé, & en route, (il arriva trois jours après) il calcula bien que sa Nomination ne tiendrait pas, & que la Faction Triomphante allait former un Conseil tout Feuillant, dont Naillac serait exclus.

Le Soir du 15 il ecrivit un second Billet au Roy, pour luy mander que dans une circonstance aussi critique, que celle où l'on allait se trouver, il croyait qu'il n'etait pas prudent de laisser le Ministère de la Guerre vacant, à cause des Relations necessaires avec la Garde Nationale de Paris, il n'eut point de réponse. le lendemain 16 se passa de même, il signa encore quelques Expéditions, absolument necessaires, pour les deux Départements, dont il etait chargé, avec beaucoup d'impatience de se voir libre. alors tout Paris, & l'Assemblée sçavaient que sa Demission etait donnée, & on fut peutêtre

etonné qu'il n'allât pas comme Rolland se presenter lachement, pour en expliquer les motifs.

Il n'eut pendant ces deux jours aucune Communication directe avec le Chateau, mais il fit avertir la Reine de ses dangers, par une Dame qu'elle aimait beaucoup, & lui fit donner le conseil d'engager son Auguste Epoux à Sanctioner les deux Décrets, Conseil bien dénué d'interêt personnel, puisque sa demission etait donnée, & acceptée. il a sçû depuis que cette Princesse, abusée luy avait sçû très mauvais gré de cet avis. Enfin le 17 au matin, il vit entrer chez luy Chambonas, à qui il remit le Portefeuille des Affaires Etrangeres, & Lajarre à qui il remit celuy de la Guerre. il se retira chez le Baron de Schönberg son Neveu.

Le nouveau Conseil fut composé de Duranton & la Coste, que le Roy jouça l'un & l'autre à rester, parceque les Courtisans calculerent qu'il fallait qu'il se donnât un air d'impartialité, & peutêtre un moyen de traiter de nouveau avec la Gironde, en gardant Duranton, qui avait été entierement donné par eux. on abusa meme de sa bonhommie, au point de luy faire Contresigner & porter à l'Assemblée le Veto. il pensa en être la victime, & il fut trop heureux, trois jours après avoir fait cet acte de faiblesse, de se faire renvoyer, & d'aller se cacher dans sa Province.

Quant à la Coste, il resta malgré luy en place, demandant tous les jours un Successeur, ce qui n'etait pas facile à trouver. il fut envelopé dans la Catastrophe du 10 Aoust suivant. ses Confreres s'enfuirent, luy qui n'avait rien à se reprocher, ne se cacha point, il resta à son Poste, fut mis en prison, & ensuite en jugement.

Liv. IV.
Ch. 9.

Chambonas fut ministre des Affaires Etrangeres, c'etait un homme aimable, qui n'avait aucune connaissance dans cette partie. la Jarre fut Ministre de la Guerre; il avait été de l'Etat Major Parisien de la Fayette. Terrier de Monciel, fameux feuillant, homme d'esprit, fut Ministre de l'interieur, & Joly de la même faction, fut Ministre des Finances.

Ce Ministere débuta sous de très mauvais Auspices le 17 Juin. Cinq jours après il fut present aux injures faites au Roy dans son apartement. l'espoir de se venger, & les Engagements pris avec la Fayette, le jetterent dans des mesures temeraires & coupables, qui ont perdu le Roy le 10 Aoust. Il s'etait déja fait des changements. un jeune homme, nommé D'Abancourt, avait remplacé la Jarre. Dumouriez alors à l'Armée, n'ayant conservé aucune Correspondance à Paris, ne se rapelle pas qui a remplacé Duranton.

Il ecrivit encore au Roy, pour luy demander pour le 18 au matin un Rendez vous, afin de finir avec luy son dernier travail de comptabilité des Depenses secrêtes des Affaires Etrangeres. cette derniere Conference luy ayant été accordée, il monta au Chateau dès qu'on l'y vit, on s'imagina qu'il allait rentrer en place, & plusieurs personnes l'entourerent pour le féliciter.

Le Roy le reçut dans sa chambre. le Prince avait repris son air de bonté. Dumouriez etait très ému. il presenta ses Comptes de la derniere Quinzaine, car bien different en cela de ses Prédecesseurs, il avait accoutumé le Roy à faire ce travail tous les quinze jours. il luy aportait la feuille double, ne contenant que les

Sommes & les Epoques, mais sans Specification des personnes à qui l'on payait. c'etait cette Piece qu'il envoyait au Comité Diplom-atique. mais en même tems il presentait au Roy une Feuille détaillée, avec la Liasse de toutes les Quittances. le Prince les examinait très curieusement, & dès qu'il avait signé la grande Feuille, le Ministre & luy brulaient ensemble et la Feuille expli-cative & les Quittances. ils y mettaient même un grand Scrup-ule. autrefois le Roy gardait la Feuille, mais Dumourier, qui se méfiait de toutes les Personnes qui entouraient le Prince, avait si fort insisté sur la Supression, que Louis, par honnêteté, & pour ne compromettre personne, y avait consenti.

Quand le Travail fut fini, Il luy remit les six Feuilles de Comptabilité des trois mois qu'il avait géré le Département, il luy laissa une Feuille Generale, signée de luy, & une autre, qui lui donnait l'Etat des Caisses de ce Ministere, qu'il laissait fort riches. le Roy luy donna des marques de Satisfaction de la Netteté de ce Travail, & luy dit - vous allez donc joindre l'Armée de Lukner? - oui, Sire, je quitte avec Délice cette affreuse Ville, je n'ai qu'un regret. vous y etes en danger. - oui, certainement, dit Louis en soupirant - hé bien, Sire, vous ne pouvés plus imaginer que je vous parle par quelque interêt personnel; une fois éloigné de votre Conseil, je ne vous aprocherai plus, c'est par fidelité, c'est par l'attachement le plus pur, que j'ose encore une derniere fois vous suplier, pour l'Amour de votre Patrie, pour votre Salut, pour celuy de votre Couronne, de votre Auguste Epouse, de vos Enfants interes-sants, de ne pas persister dans la funeste Résolution d'apliquer votre

Veto aux deux Décrets. cette Obstination ne servira à rien, & vous vous perdrés. — ne m'en parlés plus, mon parti en pris. —

Ah! Sire, vous m'aviés dit la même chose, lorsque dans cette même Chambre, devant la Reine, vous me donnâtes votre parole de les Sanctionner. — j'ay eu tort, & je m'en repens. — Sire, je ne vous verrai plus, pardonnés moy ma franchise, j'ay cinquante trois ans & de l'expérience. ce n'est pas alors que vous avés eu tort, c'est à present. on abuse votre Conscience sur le Décret des Prêtres, on vous conduit à la Guerre civile, vous êtes sans forces, vous Succomberés, & l'Histoire, tout en vous plaignant, vous reprochera d'avoir causé les malheurs de la France par des Scrupules deplacés. voyés quel ridicule elle a imprimé sur Jacques II. je crains encore plus pour vous, vos Amis que vos Ennemis.

Le Roy etait assis près de sa Table, où il venait de signer. Dumourier etait debout à côté de luy, les mains jointes. Louis étend sa main sur les Siennes, & luy dit très douloureusement Dieu m'est témoin que je ne veux que le bonheur de la France — je n'en doute pas, Sire, dit Dumourier, les larmes aux yeux, & penetré de la plus vive sensibilité, vous devés compte à Dieu, non seulement de la pureté, mais aussi de l'usage éclairé, de vos Intentions. vous croyés Sauver la Religion, vous la detruisés. les Prêtres seront massacrés, votre Couronne vous sera enlevée. peutetre même vous, votre Epouse, vos Enfans! . . . . . il colle sa Bouche sur la main de Louis, qui de son coté répandait des Larmes. ils restent un moment en Silence.

le Roy luy serrait la main. — Sire, si tous les Français vous connaissaient comme moy, tous nos maux seraient bientôt finis. vous désirés le bonheur de la France, hé bien, il exige le sacrifice de vos scrupules. ceux qui vous les inspirent sont aveuglés par leur interet mal entendu, & par l'esprit de factions, qui égare tout le monde dans ce tems de Révolution. vous vous êtes sacrifié dès 1789 à votre Nation, continués, les troubles cesseront, la Constitution s'achevera, les Français rentreront dans leur caractere, & le reste de votre Règne sera heureux, sa stabilité sera fondée sur des loix fixes. s'il y avait eu avant vous une Constitution, vous n'auriez pas éprouvé tous les maux qui vous assiegent. vous êtes encore le maitre de votre sort, votre ame est pure, croyés en un homme exempt de factions & de préjugés, qui vous a toujours dit la verité. — je m'attens à la mort, dit le Roy tristement, & je la leur pardonne d'avance. je vous sçais gré de votre sensibilité, vous m'avés bien servi, je vous estime, & s'il vient un tems plus heureux, je vous en donnerai des preuves.

Il se leva précipitamment, & alla se mettre à une fenêtre, au fond de sa chambre. Dumourier ramassa lentement ses papiers, pour se donner le tems de composer son visage, & de ne pas laisser apercevoir son trouble aux courtisans, en sortant. cette longue conference leur avait sûrement donné beaucoup de curiosité. le Roy, qui l'entendit ouvrir la porte, fit quelques pas pour se raprocher, & luy dit très affectueusement: adieu soyés heureux.

Cette dernier Entrevüe est toujours restée profondement gravée dans l'ame de Dumourier. certainement elle doit s'être souvent retracée à la mémoire de ce Monarque infortuné dans sa prison, & a l'Epoque de sa mort. Il rencontra en sortant son ami la Porte, qu'il vit aussi alors pour la derniere fois, ils s'enfermerent dans une chambre, il luy raconta en detail cette Scene touchante. la Porte luy dit: tu m'avais conseillé de demander ma retraite, j'en avais eu l'intention, mais j'ay changé de resolution, mon maitre est en danger, je partagerai son sort. — si j'etais attaché comme toy au service personnel du Roy, lui répondit son ami, je penserais, & j'agirais de même; j'estime ton devouement, je t'en aime encore davantage, chacun de nous est fidele à sa maniere, toi à louis, moi au Roy des Français, puissions nous un jour tous les deux, nous feliciter, avec luy de son bonheur. ils se donnerent le dernier embrassement avec des larmes.

Il rentra chez luy, & ne retourna plus au Chateau, ni à l'Assemblée, ni dans aucun lieu, où il aurait pû rencontrer, ou des Deputés de quelque Faction qu'ils fussent, ou des Ministres, ou des gens de la Cour vivant pendant neuf jours au sein de l'amitié, avec son neveu & sa niece, dans un Quartier fort éloigné, ne frequentant que des promenades solitaires, avec quelques amis, occupé de sa comptabilité, il apprit le 21 avec la plus grande douleur l'insulte faite au Roy, il ne pouvait luy être d'aucun secours, il se tint renfermé chez luy, & la Coste vint luy en raconter les détails. la noble tranquillité du Roy, le courage majestueux de la Reine & de Madame

ame

Elisabeth, renouvellerent toute sa sensibilité. le Fidele la Porte avait montré le plus grand courage, & s'était toujours tenu auprès du Roy. il luy dit qu'au Conseil precedent, à propos d'une dépêche, le Prince avait fait son Eloge. il pria son ancien Collegue de l'assurer de son respect & de son dévouement.

Le 17 & le 18 il avait été le Maire de se venger de la Fayette, si son âme eût été susceptible de crime & de cruauté. le General etait venu à Paris, & s'était presenté à l'Ass. Nat. avec l'imprudence de se dire le Député de son Armée, dont il s'était fait donner les Signatures, pour attaquer le Ministere & les Jacobins, qu'il affectait toujours de confondre ensemble, bien mal à propos. sa faction triomphait par la Démission de Dumourier, & par le choix de quatre Ministres, qui luy etaient devoüés.

On avait preparé une partie des Gardes Nationales, qui l'escorterent à l'Assemblée; elle le reçut assés bien, quoique la Majorité désaprouvât sa Démarche. les Jacobins furent effrayés de son Triomphe, ils voulurent luy oposer un Chef, & malgré leur animosité contre Dumourier, jugeant alors par sa retraite Volontaire qu'il avait été de bonne foy, ils découvrirent sa demeure, & luy envoyerent deux Députés, qui vinrent le solliciter de se rendre aux Jacobins. Si vous voulés y paraitre ce soir, luy dirent ils, cette nuit vous serez vengé. nous sommes tous prêts; ce Dictateur a une Garde de cent hommes autour de sa maison, nous y marcherons cette nuit, nous sommes sûrs du Peuple, il périra

Il frémit de cette proposition. il leur dit, que son Interêt particu-

n'était rien, que jamais il n'appellerait personne à son secours quand il voudrait se venger, que ce motif même tout seul suffirait pour l'empecher de se montrer aux jacobins; qu'il n'était occupé qu'à finir ses Comptes, pour se rendre bien vite à l'Armée, que c'était là qu'il exercerait une vengeance conforme à son Patriotisme, en proposant à la Fayette un défi contre l'Ennemi, à l'imitation des deux Centurions de Cesar, Pulfio et Varenus. c'est ainsi qu'il se débarassa d'eux, et qu'il évita un Massacre, qui en serait résulté, car les deux Partis étaient alors très considerables, et très agités. cependant celuy du Roy aurait succombé, comme on le vit trois jours après, par la lacheté de ses adherents, lors de l'insulte du 21 Juin. à la verité la Fayette était déjà reparti.

Si la même sentiment, qui a guidé Dumourier dans cette circonstance, a empeché ce General de profiter de son Triomphe, il en très estimable, et cela est fort vraisemblable d'après l'honnêteté connue et la douceur de son caractere. mais ayant tant fait que de venir à Paris, sûr de plus de la moitié de la Garde nationale, il est étonnant qu'il se soit contenté d'une vaine parade, qui en devenue une impudence, et qui a achevé de perdre sa faction. on l'a jugé alors plus vain qu'ambitieux.

A peine fut il parti que l'Assemblée blâma sa démarche, et la jugea très répréhensible, elle l'était effectivement. une Armée ne peut jamais être un Corps délibérant, et le General, en

se chargeant d'être son Deputé, se rendait très coupable. après un tel parti il fallait profiter du moment de l'étonnement. Il fut rendu un Decrêt, qui deffendait à l'avenir à tout General, de quitter son Armée sans permission, & depuis Marat pensa faire tourner le Decrêt contre le General Dumourier, qui à son retour de la Champagne, pendant que son Armée marchait, s'etait rendu à Paris, après avoir prévenu les Ministres, uniquement dans l'intention d'arranger avec eux, en quatre jours, les dispositions de sa Campagne des Pays Bas.

Aucun Ministre ne pouvait quitter Paris avant d'avoir rendu ses Comptes, & y être autorisé par un Decrêt. Dumourier avait eu deux Départements, mais n'ayant gardé celuy de la Guerre que trois jours, & ayant eu soin de ne donner aucune Signature, qui pût le rendre responsable de la Comptabilité, il n'avait réellement à rendre compte que pour le Département des Affaires Etrangeres.

Le 22 il écrivit au Président de l'Assemblée, & luy envoya son Compte, en luy mandant qu'il n'en avait aucun à produire pour les trois jours qu'il avait été Ministre de la Guerre, parcequ'il ne s'y etait fait aucune Dépense que sur la comptabilité de son Prédecesseur; il luy annonça qu'il desirait avoir au plutôt un Decrêt, qui le rendit à ses fonctions Militaires, & qu'il n'attendait que ce Decrêt pour partir pour l'Armée du Mar. Lukner. dès le lendemain le Raporteur du Comité Diplomatique rendit compte de la Comptabilité de l'Ex ministre, & ayant

dit qu'elle etait en Règle, il reçut le Décret le 24, & partit le 26.

Ce Compte etait très net & très court, il etait en trois parties, sur trois feuilles. la premiere contenait la Dépense Ostensible des trois mois de sa Gestion, elle etait accompagnée des Pieces & Quittances. on y voyait les Economies qu'il avait faites, qui laissaient un Fonds de Caisse considerable, sans toucher au Courant elle etait appuyée de la décharge de son successeur Chambonas. la Seconde Feuille contenait un Certificat signé du Roy de la Dépense Secrete des deux cent cinquante mille Livres par mois, attribuées de tout tems aux Affaires Etrangeres; il restait sur les sept cent cinquante mille Livres des trois mois près de trois cent mille Livres, ainsi cette dépense courante secrete ne s'etait pas élevée à plus de 450 à 500 mille Livres, & cependant il y avait eu pendant le premier mois beaucoup de payemens abusifs, sur les bons des Predecesseurs. il y avait aussi toutes les Arrerages des Pensions secrêtes à des Etrangers, & quelques Depenses payées sur des Ordres Verbaux du Roy. la troisieme partie etait une Feuille à part de la Dépense Secrette, prise sur les fameux Six Millions. elle montait en tout à 450 mille Livres, ainsi il restait en Caisse, chez Amelot, cinq Millions cinq cent cinquante mille Livres.

La Surprise de l'Assemblée fut extrême. on avait dit, publié, imprimé, que Dumourier avait certainement

mangé ces Six Millions, puisqu'il n'avait jamais voulu les confier à son Tresorier Bideman, & on avait toujours crû qu'il les tenait chez luy, parcequ'il n'avait jamais dit qu'il les avait laissés en Depôt à la Caisse Nationale. les Deputés de tous les partis allerent eux mêmes vérifier le dépôt à la Caisse d'Amelot. les Jacobins y envoyerent des Emissaires, & alors tout le monde rendit justice au désintéressement & à l'economie de cet Ex Ministre.

Brissot etait Raporteur du Comité Diplomatique; ainsi il fallait que les Comptes du Gen. Dumouriez fussent très exacts, pour qu'il n'y trouvât pas à redire. Il etait lié avec Biderman & Clavieres, & leurs Ennemis avaient répandu des Pamphlets, qui les accusaient de n'être devenus ennemis du Ministre, que parcequ'il n'avait pas voulu remettre entre leurs mains les Six Millions pour les agioter, & pour soutenir un Achapt de 13 mille actions de la Compagnie des Indes. Brissot avait porté un Défi au Ministre, en luy pressant de démentir cette calomnie, celuy cy n'avait pas daigné répondre. le Vindicatif Brissot aurait bien voulu trouver jour à attaquer sa comptabilité, mais il fut au contraire forcé de la déclarer exacte.

Ces mêmes Jacobins, qui furent justes alors, ont depuis accueilli l'affreuse calomnie d'Hassenfratz qui l'a accusé d'avoir volé 1200 mille livres sur les marchés des

Pays-Bas, ou de s'être emparé de l'emprunt d'Anvers, accu-
-sation absurde, car il eût fallu qu'il se donnât beaucoup
de complices ; au lieu que sur les six Millions, il en pouvait
mettre un, deux, ou trois dans sa Poche, sans que personne
le sçût, et sans être obligé d'en rendre compte. les François
furent justes envers luy à l'Epoque de sa sortie du Minis-
-tère. ils ont été injustes depuis, parceque les crimes, qu'ils
avaient commis dans l'Intervalle, les avaient rendus atroces.
Il est bien éloigné de confondre toute la Nation dans le
Jugement sévère: tous les honnêtes gens de la France, et c'est
encore le plus grand nombre, mais il n'est pas encore tems
qu'ils se montrent, ont toujours été justes envers luy, comme
luy envers eux.

Quand le Règne de l'anarchie et du Triomphe des
scélérats sera passé, alors ils liront ces Mémoires, et la Nation
entière, qui ne peut pas révoquer en doute des faits, qui se
sont passés sous ses yeux aussi récemment, reconnaîtra le
Patriotisme vrai de Dumourier, son désintéressement, son
attachement à la Constitution et par conséquent au Roy
Constitutionel, et les services qu'il a rendus à sa Patrie politi-
-quement et Militairement, alors elle ne blâmera plus sa cond-
-uite, même celle qui a provoqué contre luy le Décret barbare
de sa proscription, elle en rougira. alors s'il est encore d'âge
d'être utile à sa Patrie, il s'y dévouera de nouveau ; s'il est
mort, ses voeux auront devancé cette Révolution morale, qu'il
ose prédire avec confiance, parcequ'elle est immanquable,

et quelle sera produite par l'excès des maux, et par l'impossibilité de soutenir la liberté avec un Gouvernement absurde, fondé sur la barbarie, la terreur, et la subversion de toutes principes necessaires au maintien des Societés humaines.

Il partit de Paris pour l'Armée, plus pauvre qu'à son Entrée au Ministere, après avoir disposé pendant trois mois de plusieurs Millions. Il y laissait le Roy égaré par ses perfides Conseillers, l'Assemblée déchirée par des factions prêtes à éclater, la Capitale pleine de désordres et se préparant à la Guerre Civile, se remplissant de Bandits de toutes les Provinces sous le nom de Federés, et de spadassins, que la Cour voulait leur oposer, que le Peuple désignait sous l'odieuse apellation de Chevaliers du Poignard.

Il y laissait la Consternation, la méfiance, la Haine, qui perçaient au travers de la frivolité des malheureux Parisiens. Il regardait l'Armée comme le seul Azyle où un honnête homme pût encore être en sûreté. au moins la mort s'y presentait sous l'aspect attrayant de la gloire, et n'y était pas accompagnée de l'horreur de la Guillotine, de l'Assassinat et des fureurs barbares d'une Populace sanguinaire. hé bien, ce tableau, qui n'est que trop vrai, est un Tableau de l'Albane en comparaison de l'Enfer de Michel-Ange, en comparant ce tems au tems present.

Chap. 10. Réflexions.

Tels sont les Principaux Evenements de la vie Ministerielle de Dumourier, elle luy a laissé une impression de répugnance, qu'il croit devoir conserver toute sa vie pour ce genre d'emploi public. Il faut, ou un Patriotisme à toute épreuve, ou une ambition insatiable, pour aspirer, quelque part que ce soit, à ces Places orageuses, environnées de pieges & de calomnies. on n'y découvre que trop, que les hommes ne méritent presque pas la peine qu'on se donne pour les gouverner.

Dumourier rit quelquefois, Sardoniquement, dans sa retraite, des Jugements qu'on a portés sur luy. quand il est arrivé au Ministere, les Courtisans disaient, & imprimaient, qu'il n'était qu'un Soldat de fortune, incapable de mener des Affaires Politiques, où il ne ferait que des Sottises. quand il a commandé une Armée, ils affirmaient aux Prussiens & aux Imperiaux, qu'il n'était qu'un homme de plume, qui n'avait jamais fait la Guerre, & qu'il n'y entendait rien.

/ Depuis qu'il s'en retiré des Emplois publics avec de la Réputation, il ont imprimé que jusqu'à la Révolution, il n'avait été qu'un avanturier intriguant, un Espion des Ministres, un Balayeur de Bureaux. on a vû dans les deux premiers Livres les détails de son existence, & les moyens par les quels il était parvenu aux mêmes grades qu'eux, au même âge qu'eux. Plût à Dieu qu'ils eussent employé les Avantur

de leur jeunesse en de pareils espionages. ils n'auraient pas commencé la Révolution comme des factieux, ils l'auraient conduite avec sagesse, ils auraient conservé l'estime de la Nation, ils n'auraient pas été les premiers Auteurs de la mort du Roy, soit en le trahissant, soit en l'abandonnant.

Pendant les trois mois de son Ministere, Dumourier a taché de concilier la Constitution et le Roy, la Nation et Louis XVI, non seulement personne ne l'a aidé, mais tous les Partis se sont tournés contre luy, d'abord l'un après l'autre, ensuite tous à la fois. un delire Universel était répandu sur toute la France. toutes les Têtes etaient exagerées, de quelque faction que ce fut. les Uns s'attachaient au Roy comme à Dieu, et se seraient permis tous les excès pour rétablir leur Idole Despoti-que. le fanatisme de ceux cy avait excité un autre fanatisme criminel, celuy des Jacobins, qui avaient voüé une haine mortelle à tous les Rois, et qui de peur d'en avoir, se sont donnés de vils Tyrans.

Entre ces deux Extrêmes, une bande de fripons plus ou moins hardis, cherchaient à se faire un Etat, en chang-eant de Partis, et voltigeaient sur les Ailes de ces deux Armées insensées. ces Heros Ephémeres de Paris s'élevaient, et se renversaient mutuellement. Liberté etait leur mot de Ralliement, dans l'esprit du Peuple il signifiait Licence alors les Fripons du second ordre, qui ont voulu remplacer

les premiers, y ont ajouté le cri de Guerre Egalité. la Populace avait ses fripons aussi, qui ont calculé que l'Egalité leur servirait à s'élever au dessus de l'Aristocratie Bourgeoise. les Jacobins, qui ont jugé que c'était leur tour de dominer, ont crié à la République, ce qui a produit l'Anarchie.

On ne peut pas faire remonter la Nation par les Echelons raisonables, qu'elle a descendus, avec la Rapidité d'une Masse, qui roule du haut d'une Montagne dans un Précipice. le Serpent se reployera sur luy même. sa Queüe, qui en l'Anarchie, rentrera dans sa gueule, qui en le Despotisme. Tel en le cercle vicieux des mauvaises Institutions. c'en ainsi que les Extrêmes se touchent, & que les contraires se guerissent par les contraires.

Il en une grande vérité, que l'experience des malheurs & des crimes de la France doit imprimer profondement dans l'âme de tous les Peuples, c'en qu'il existe des Droits réels, dont ils ne doivent jamais user pour leur bonheur, celuy de faire les Loix, & celui de la Force contre les Loix faites. les Nations ne peuvent pas trop s'éclairer sur le premier de ces Droits. mais alors elles verront, qu'elles doivent le déleguer à un très petit nombre de personnes, très sages & très experimentées, quand elles sont forcées

d'y avoir recours. Si Licurgue, Solon, Minos, Numa, Confucius, avaient travaillé avec une nombreuse Assemblée Nationale, ils ne seraient jamais parvenus à faire un Code de loix, non plus que le Grand Frederic & Catherine II.

A force de piller les Anciens & les Modernes, l'Assemblée Constituante était cependant venue à bout, au milieu de ses Orages, de faire un grand & bel Ouvrage, la Constitution. mais c'était une Statue d'or, posée sur un Pied'estal d'Argile. la Nation n'avait point la volonté de l'Executer. le Roy, ou plustôt ses Entours, cherchaient à en saper les fondements, & les Constituants eux mêmes, par haine pour la législature suivante, ont employé le ciseau & le marteau pour la mutiler.

Les Puissances Etrangeres s'en sont mêlées. la Cour de France a crié aux autres Cours; vous êtes perdues, si la Constitution Française existe, & malheureusement elles l'ont crue. alors le Peuple Français a crié aux autres Peuples: Levez vous en Masse, joignez vous à nous. les Jacobins ont été plus loin, abusant de tout, ils ont tout détruit, Constitution, Loix, Religion. c'est depuis lors seulement qu'ils ont cessé d'être dangereux. Car il n'est pas possible qu'il existe une seule

Nation, qui ne les ait pas en horreur.

La Constitution françaice n'eût pas rendu cette Nation dangereuse, au contraire. fondée sur une morale pure, sur des principes sages, elle eût garanti ses voisins de son inquiete ambition, qui a fait si souvent couler des flots de sang. on y reviendra par nécessité, après avoir épuisé toutes les horreurs de l'Anarchie, et peutêtre tous les crimes du Despotisme. Il est cependant douteux que le dernier puisse s'établir en France, parceque le peuple y a ûsé, et abûsé, de la liberté. S'il entre en France à la suite des Armées Etrangeres, il ne pourra pas s'y fixer, et la Lassitude des Dangers et des crimes fera place à la Raison, non pas à cette Raison-Guillotine, qu'on a substitué en France aux anciens objets du culte: celle là sera anéantie, après avoir immolé ses Auteurs.

Pendant son Ministere, Dumourier gémissait déjà sur les Excès. ces Excès n'étaient que des Vetilles auprès de ceux qui ont suivi, et de trois mois en trois mois, ils ont grossi au point d'être devenus des Crimes monstrueux. c'est à ce periode qu'ils doivent commencer à retrograder, pour cesser tout à fait.

La Campagne de 1794 qui va s'ouvrir doit décider

Cette crise. au mois de Juin ou Juillet au plustard, le Sort de la France doit être fini. les Départements demandent la Paix, ils sentent leurs Maux. la Convention & les Jaco-bins veulent la Guerre, ils connaissent leurs Dangers. ils doivent se dire, la Guerre, ou la Mort. le jour de la Paix est le signal de la Cessation de leur Règne, à moins que cette Paix ne soit le Prix de leur Victoire, & de l'avillissement de toute l'Europe, ce qui n'est pas probable.

Les Alliés & les Jacobins desirent également une Bataille, elle sera sanglante & décisive. les Anarchistes doivent la perdre. alors les Départements détruiront la Convention & les Jacobins. Paris, qui a donné l'Exemple de l'aveuglement, donnera celui du retour à la raison. les Monstres fuiront, & n'auront aucune Retraite sur la Terre, qu'ils ont souillée de leurs crimes atroces. d'après tous les Calculs de probabilité, les Jacobins n'existeront plus, aussitôt que la Nation aura reçu un grand Echec, & que les Armées Victorieuses s'avanceront vers les bords de la Seine. c'est alors que les honnêtes gens se remonteront, que la Nation reprendra son caractere, & que toutes les Nations de l'Europe pour-ront se livrer à l'espoir de la Paix.

Puisse cette heureuse Epoque ramener bientôt la sagesse & l'humanité, qui semblent bannie d'une

Guerre d'un Genre si nouveau, et dont les Annales du Monde quoique bien remplies de sottises et de cruautés, ne fourniront pas un autre Exemple.

Mais combien de familles resteront malheureuses au milieu du bonheur general! ce n'est que la Generation future qui commencera à jouir. celle cy est condamnée à la douleur et aux Privations. Tous les Habitans de la France, de toutes les factions, ou moderés, ou impartiaux, de tous les ages, de tout sexe, de toute condition, sont victimes de cette hideuse Révolution. ceux qu'elle a moissonnés sont peutêtre les moins à plaindre. ceux qui y ont joüé un Role quel qu'il soit, ont mené une vie malheureuse. les plus raisonables ont été calomniés, la vertu, les principes, n'ont garanti personne.

Vouloir être sage au milieu des foux, est plus ridicule que vouloir être fou au milieu des Sages. c'est ce qui est arrivé à quelques hommes, qui penetrés de la bonté du Principe, ont eû la chimerique présomption de croire qu'ils arrêteraient la fougue des Passions de leurs Concitoyens; c'est ainsi que Dumouriez est sorti du ministere, haï de toutes les factions, parceque c'étaient des factions, et qu'il en resta impartial. Il ne se reproche point sa

conduite, mais il regrette la part qu'il a eüe, malgré luy, aux Affaires publiques. Il luy importe d'être jugé par ses Contemporains, parceque les faits sont récents. on peut bien dénaturer ses intentions, mais on ne peut pas altérer les faits, et ils écrasent la Calomnie.

J'espere que les Français liront ces Memoires, terminés le 10 Fevrier 1794, qu'ils seront alors revenus de leur yvresse, qu'ils reconnaitront, de quelque Faction qu'ils soyent, que sa Plume, son Cœur, sa tête et son Epée ont été utiles à sa Patrie dans cette Crise terrible; qu'il l'a servie tant qu'il a pû le faire sans crime; que c'est la Sceleratesse des Marats et des autres Assassins de Louis, qui l'a forcé à les quitter; que son Insurrection n'était que contre des Monstres, et que dès qu'il a prévû qu'elle pouvait tourner au profit de l'ambition Etrangere, et au detriment de sa Patrie, il a abandonné ses Armes, ne voulant pas servir contr'elle, quoique calomnié, proscrit, et sa tête mise à prix. J'espere tout du Tems et de l'Ecole de l'adversité, pour une Nation digne d'un meilleur sort. Ses Crimes s'effaceront, et non seulement elle reprendra ses vertus, mais elle en acquerera deux nouvelles, qui luy ont toujours manqué, la Moderation et la Prudence.

Fin du Livre IV.



